

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 17 septembre 2025

**PRÉSENTATION DU
RAPPORT ANNUEL
2024 DU SIVALOR**

Convocation du : 10 septembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 54

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2025_0121

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Michel BOUCHER, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Ines AYEYB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Daniel DE CHIARA, Julien BEAUCHOT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L541-1 ;

Vu le rapport annuel 2024 établi par le SIVALOR, syndicat mixte chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés, transmis à Annemasse Agglo conformément aux dispositions précitées ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'Annemasse Agglo, en sa qualité de membre du SIVALOR, de prendre acte de ce rapport et d'émettre un avis sur son contenu, conformément aux obligations légales de débat prévues par l'article L. 5211-39 du CGCT ;

Le rapport d'activité du SIVALOR rend compte, pour l'exercice 2024, de l'ensemble des actions, moyens et résultats de l'établissement public dans le domaine du traitement des déchets. Il a pour objectif principal d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques (nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposés, les exutoires des différents déchets, etc.) et financiers (modalités d'exécution du service de gestion des déchets, montant annuel global des dépenses et recettes, modes de financement, etc.).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2024 du SIVALOR.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



Rapport annuel d'activité



Image générée par l'IA (freepik.com)

Syndicat Intercommunal de VALORisation
LIVRE 1

5 Chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
04 50 56 67 30
WWW.SIVALOR.ORG

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !

Cher lecteur,

Je suis heureux de vous présenter le bilan d'activité du SIVALOR pour l'année 2024. Elle fut riche en événements pour notre Syndicat Intercommunal de VALORisation.

Les équipes du SIVALOR se sont encore fortement mobilisées pour relever les défis de l'année 2024 visant à prévenir la production de déchets, à la réduire le cas échéant, en vue d'une gestion plus durable et locale de nos ressources.



L'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers, après sa mise en place au 1^{er} janvier 2023, porte ses fruits : + 11% de tonnages de matières depuis le début de l'année 2023.

Pour améliorer encore ces résultats, le SIVALOR s'est engagé dans la démarche de tri appelée « hors foyer ». Nous avons eu le plaisir d'être lauréat de l'appel à projets lancé par CITEO qui accompagne et soutient financièrement la mise en place de poubelles de tri lors d'événements associatifs, culturels ou sportifs organisés sur notre territoire. Leur déploiement est prévu en 2025.

Les animateurs du tri et du compostage sensibilisent la population au quotidien à une meilleure gestion des déchets du tri par leur présence sur les marchés, foires et événements, dans les établissements scolaires du territoire ou encore en faisant (re)découvrir le Centre d'Immersion Educatif et Ludique (C.I.E.L.). La prévention reste essentielle, tout comme les actions en faveur du réemploi et de la réutilisation.

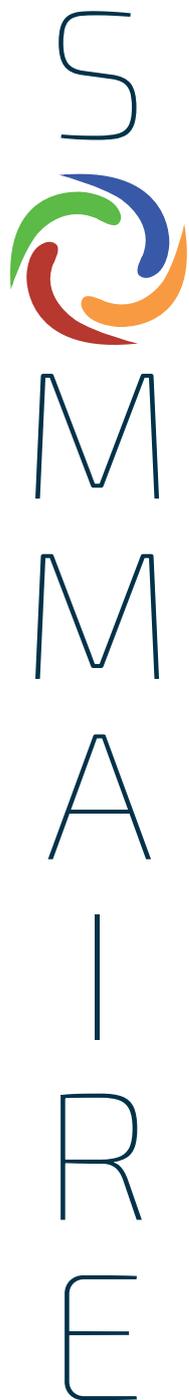
Enfin, je suis particulièrement fier de notre unité de valorisation énergétique, l'une des plus propres d'Europe. Les résultats sont exceptionnels en 2024 : les rejets dans l'environnement sont très en dessous des seuils réglementaires (voir Livre 2).

Et cerise sur le gâteau : la création du futur réseau de chaleur de Valserhône continue d'avancer ; les travaux vont débuter au second semestre 2025. Il permettra au territoire bellegardien de bénéficier d'une énergie renouvelable pour au moins vingt-cinq ans, et contribuera à son indépendance énergétique.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Serge Ronzon
Président du SIVALOR

DROIT À L'INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ, LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



1	PRÉSENTATION DU SIVALOR	
	LE TERRITOIRE	4
	LES COMPÉTENCES	6
	L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE	8
	L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE	10
	LES INDICATEURS FINANCIERS	12
2	LE SIVALOR : LA VALORISATION MULTIFILIÈRE	
	LES CHIFFRES CLÉS EN 2024	14
	LE SCHÉMA GLOBAL DE LA VALORISATION DES DÉCHETS	16
3	LA VALORISATION MATIÈRE PAR RECYCLAGE	
	LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	18
	LE PLAN DE CONTINUITÉ DU TRI	20
	LES PRESTATAIRES INTERVENANTS	21
	LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE	22
4	LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION	
	LE TRANSFERT DES DÉCHETS.	24
	L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	26
	LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR	28
5	LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION	
	LES CHARGÉS DE SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN	29
	LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE	31
	LE CENTRE D'IMMERSION ÉDUCATIF ET LUDIQUE (C.I.E.L)	35

1

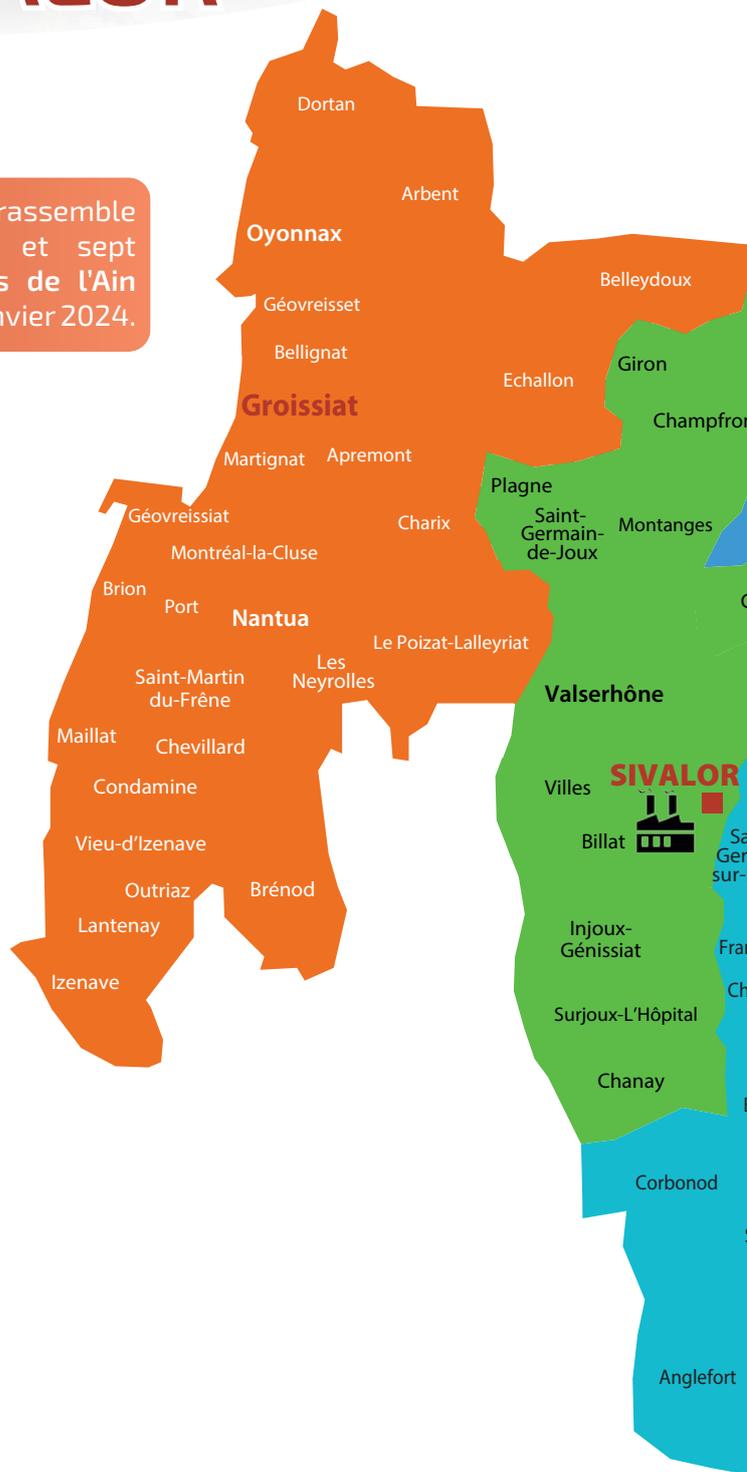
Envoyé en préfecture le 25/09/2025
Reçu en préfecture le 25/09/2025
Publié le
ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

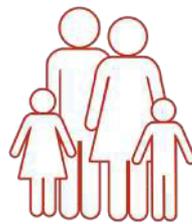
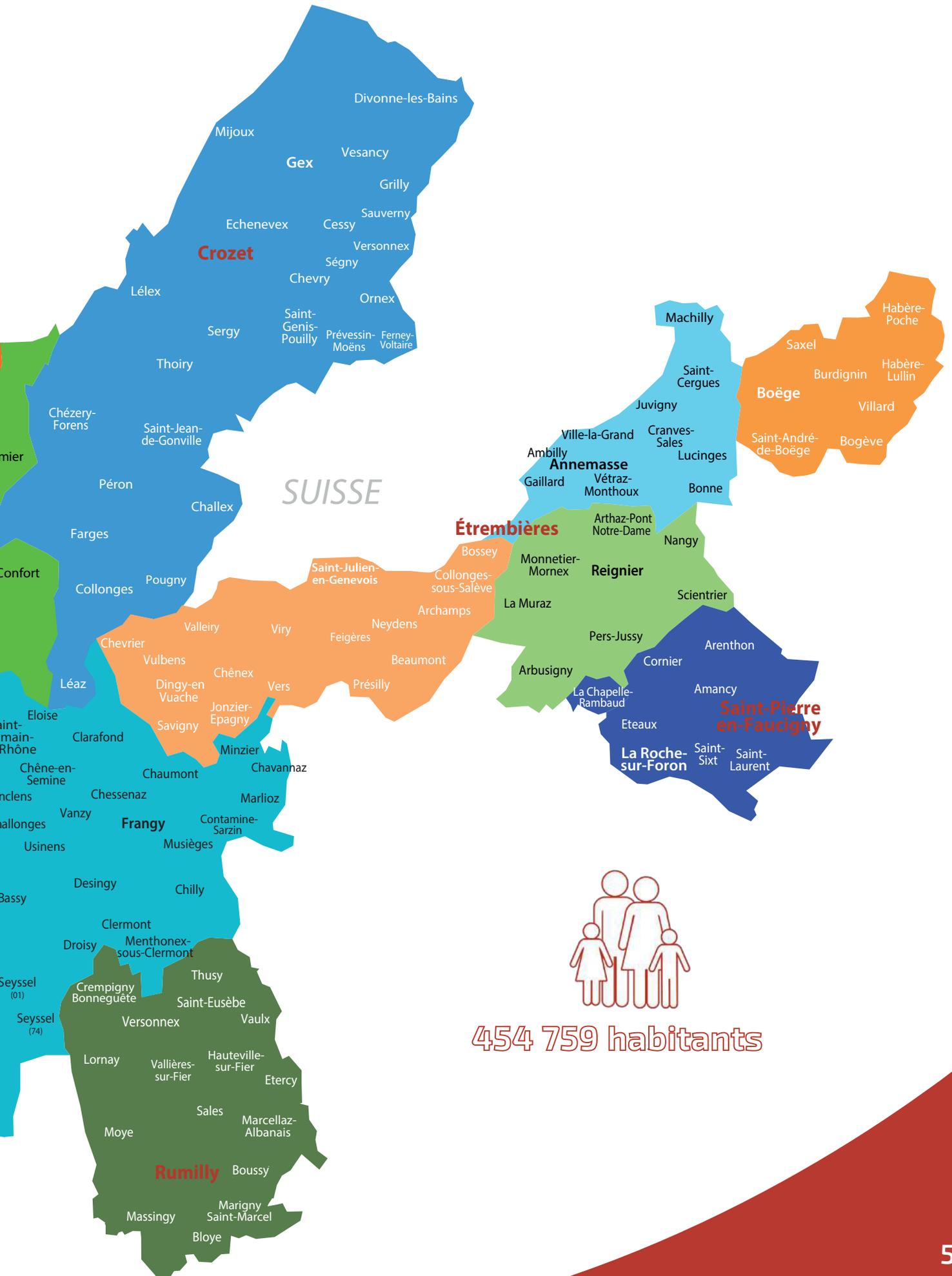
PRÉSENTATION DU SIVALOR

LE TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal de VALORisation rassemble en 2024 trois Communautés d'Agglomération (CA) et sept Communautés de Communes (CC), soit 163 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie et près de 460 000 habitants au 1^{er} janvier 2024.

-  Haut-Bugey Agglo : 27 communes (hors Monts-Berthiard et Plateau d'Hauteville)
Population DGF 2024 : 54 230 habitants
-  Terre Valserhône l'Interco : 12 communes
Population DGF 2024 : 22 852 habitants
-  Pays de Gex Agglo : 27 communes
Population DGF 2024 : 110 115 habitants
-  CC Usse et Rhône : 26 communes
Population DGF 2024 : 22 505 habitants
-  CC Rumilly Terre de Savoie : 17 communes
Population DGF 2024 : 34 025 habitants
-  CC du Genevois : 17 communes
Population DGF 2024 : 51 594 habitants
-  Annemasse Agglo : 12 communes
Population DGF 2024 : 97 806 habitants
-  CC Arve et Salève : 8 communes
Population DGF 2024 : 21 405 habitants
-  CC Pays Rochois : 9 communes
Population DGF 2024 : 30 378 habitants
-  CC de la Vallée Verte : 8 communes
Population DGF 2024 : 9 849 habitants





454 759 habitants

LES COMPÉTENCES

Le SIDEFAGE est né par arrêté préfectoral du 20 novembre 1990 pour répondre à la problématique de traitement des déchets du territoire.

Il a permis de mutualiser les moyens et les compétences afin de valoriser les déchets collectés. Auparavant situé à Annemasse, le siège du SIDEFAGE a été transféré à Valserhône en 1998, année de démarrage de l'Unité de Valorisation Énergétique. Le périmètre et les statuts ont évolué plusieurs fois jusqu'à l'arrêté interpréfectoral du 19 juillet 2022.

Le SIDEFAGE est alors devenu SIVALOR, Syndicat Intercommunal de Valorisation. Ce nouveau nom est maintenant axé sur les missions de gestion des déchets et ne fait plus référence à un territoire.

Le SIVALOR est un établissement public de coopération intercommunale exerçant la compétence de traitement des déchets par :



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SIVALOR, située à Valserhône permet de valoriser les ordures ménagères en les transformant en électricité.

Chaque année, près de 125 000 tonnes de déchets sont valorisées, et sont acheminées à l'UVE par le train et par camion notamment depuis les stations de transfert.

L'entreprise SET Faucigny Genevois est chargée de la gestion opérationnelle de l'usine. La surveillance environnementale et les investissements sont assurés par le SIVALOR. L'usine tourne en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 grâce à l'engagement d'une quarantaine d'employés.



LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Les stations de transfert sont des points de rassemblement des ordures ménagères résiduelles collectées par les collectivités adhérentes, avant leur acheminement vers l'UVE de Valserhône.

Situées à Etrembières, Saint-Pierre en Faucigny, Crozet, Groissiat et Rumilly, les cinq stations permettent de limiter les coûts financiers et environnementaux du transport.

42% des déchets sont transportés par le train depuis Etrembières, et 58% par camion semi remorque depuis les autres stations ou arrivent en direct à l'UVE.



VALORISATION MATIÈRE

Le SIVALOR met en place des conteneurs de tri sur des lieux dédiés appelés Points d'Apport Volontaire (PAV). Le syndicat assure leur entretien et leur réparation, grâce au savoir faire des agents de son Centre Technique de Valorisation Matière.

Le SIVALOR collecte, via des prestataires privés, les déchets triés dans les conteneurs, pour les acheminer vers un centre de tri. Ces déchets sont ensuite transportés vers les usines de recyclage afin d'avoir une nouvelle vie.



VALORISATION ORGANIQUE

Le SIVALOR prend en charge les déchets végétaux déposés dans les déchèteries de son territoire.

Le syndicat externalise leur compostage à grande échelle auprès de trois entreprises : Valterra, Dortan Compost et Suez Organique.

Ce compost est alors utilisé par les paysagistes et les agriculteurs. Environ 40% du compost produit localement trouve une utilisation dans la région.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

La communication pour l'ensemble de la gestion des déchets ménagers fait également partie de la compétence du SIVALOR.

Une équipe de chargés de sensibilisation travaille à sensibiliser les habitants au tri, recyclage, compostage et au réemploi. La prévention à la réduction des déchets est un enjeu majeur afin de réduire notre impact environnemental.

Une équipe dédiée crée de nombreux supports de communication afin de faciliter le relai de l'information auprès des habitants.

Le SIVALOR propose des visites de son Centre d'Immersion Éducatif et Ludique (C.I.E.L) afin de montrer le parcours des déchets dans l'UVE et de faire découvrir au plus grand nombre comment les ordures ménagères sont transformées en électricité. Les visites sont gratuites et se font sur réservation en ligne.



L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le SIVALOR est dirigé par un Comité syndical de 48 membres titulaires (et autant de suppléants) désignés par les adhérents, avec délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical.

Le Bureau syndical est constitué du Président, de six Vice-présidents, d'un conseiller délégué et de trois membres élus par le Comité.



Le Président
Serge RONZON
Terre Valserhône l'Interco



Jean-Luc SOULAT
Annemasse Agglo
1^{er} Vice-président
délégué aux finances



Marianne DUBARE
Haut-Bugey Agglo
2^e Vice-présidente
déléguée à la communication et l'animation



Emmanuel GEORGES
CC Usses et Rhône
3^e Vice-président
délégué à la transition écologique



Guy DUJOURD'HUI
CC du Pays Rochois
4^e Vice-président
délégué au tri



Dominique PHILIPPOT
CC Rumilly Terre de Savoie
5^e Vice-présidente
déléguée au transfert



David MUNIER
Pays de Gex Agglo
6^e Vice-président
délégué à la valorisation énergétique



Michel CHANEL
Pays de Gex Agglo
Conseiller délégué
délégué aux études et travaux à l'UVE

Les membres du Bureau syndical



Jean-François BOSSON
CC de la Vallée Verte



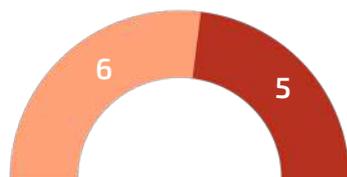
Nicolas LAKS
CC du Genevois



Régine REMILLON
CC Arve et Salève

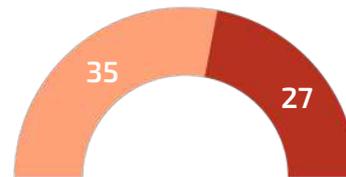
Les assemblées délibérantes en 2024

Nombre de réunions



■ Comité syndical
■ Bureau syndical

Nombre de délibérations



Les commissions en 2024 :



43 réunions

Les autres membres titulaires du Comité syndical

Haut-Bugey Agglo : L. Comtet, E. Ravot, D. Vailloud, J. Vareyon, A. Serre

Pays de Gex Agglo : V. Loubet, C. Alliod, J. Dubout, S. Rall, D. Masson

Terre Valserhône l'Interco : J. Prudhomme, G. Thomasset, G. Susini

Annemasse Agglo : J-P. Belmas, R. Dullaart, F. Meynet, P. Plagnat, P. Rophille, P. Sauge

CC du Pays Rochois : D. Doldo, A. Lassus, F. Viviand

CC de la Vallée Verte : P. Bonnet

CC Usse et Rhône : M. Botteri, D. Clerc, F. Aurelle

CC du Genevois : I. Rossat-Mignod, C. Billot, J-C. Laverriere, J. Lavorel, M. Secret

CC Arve et Salève : A. Veyrat, P. Sauvaget, R. Arnould,

CC Rumilly Terre de Savoie : J. Zamparo, Y. Tranchant, Y. Clévy

Les marchés publics* conclus en 2024

* de plus de 40 000 € HT



15 marchés de service

2 marchés de fournitures courantes

1 marché de travaux

1 marché de prestations intellectuelles



L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

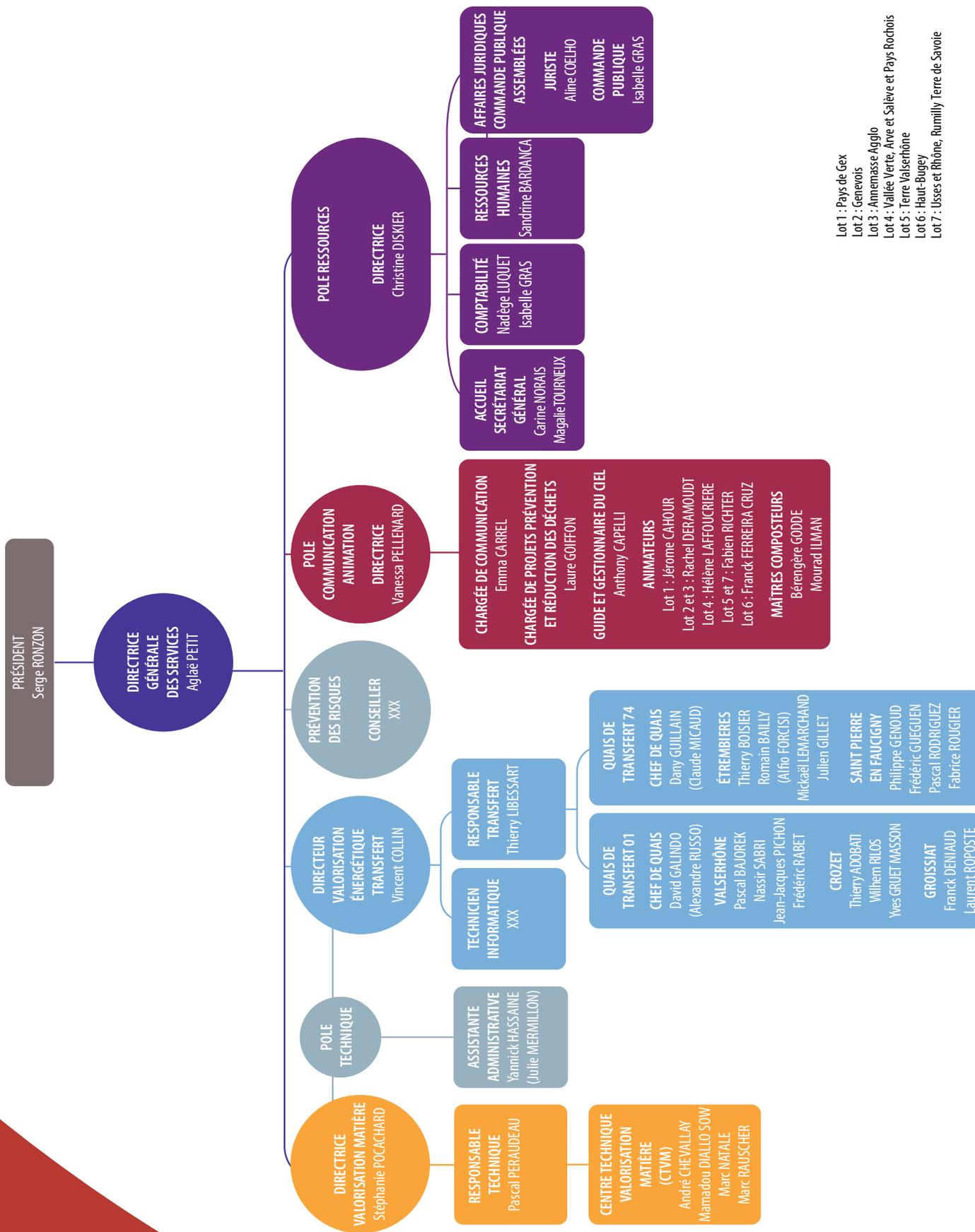
Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

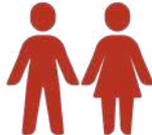
Publié le



ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



- Lot 1 : Pays de Gex
- Lot 2 : Genevois
- Lot 3 : Annemasse Agglo
- Lot 4 : Vallée Verte, Arve et Saïève et Pays Rochois
- Lot 5 : Terre Valsérhône
- Lot 6 : Haut-Bugey
- Lot 7 : Usse et Rhône, Rumilly Terre de Savoie

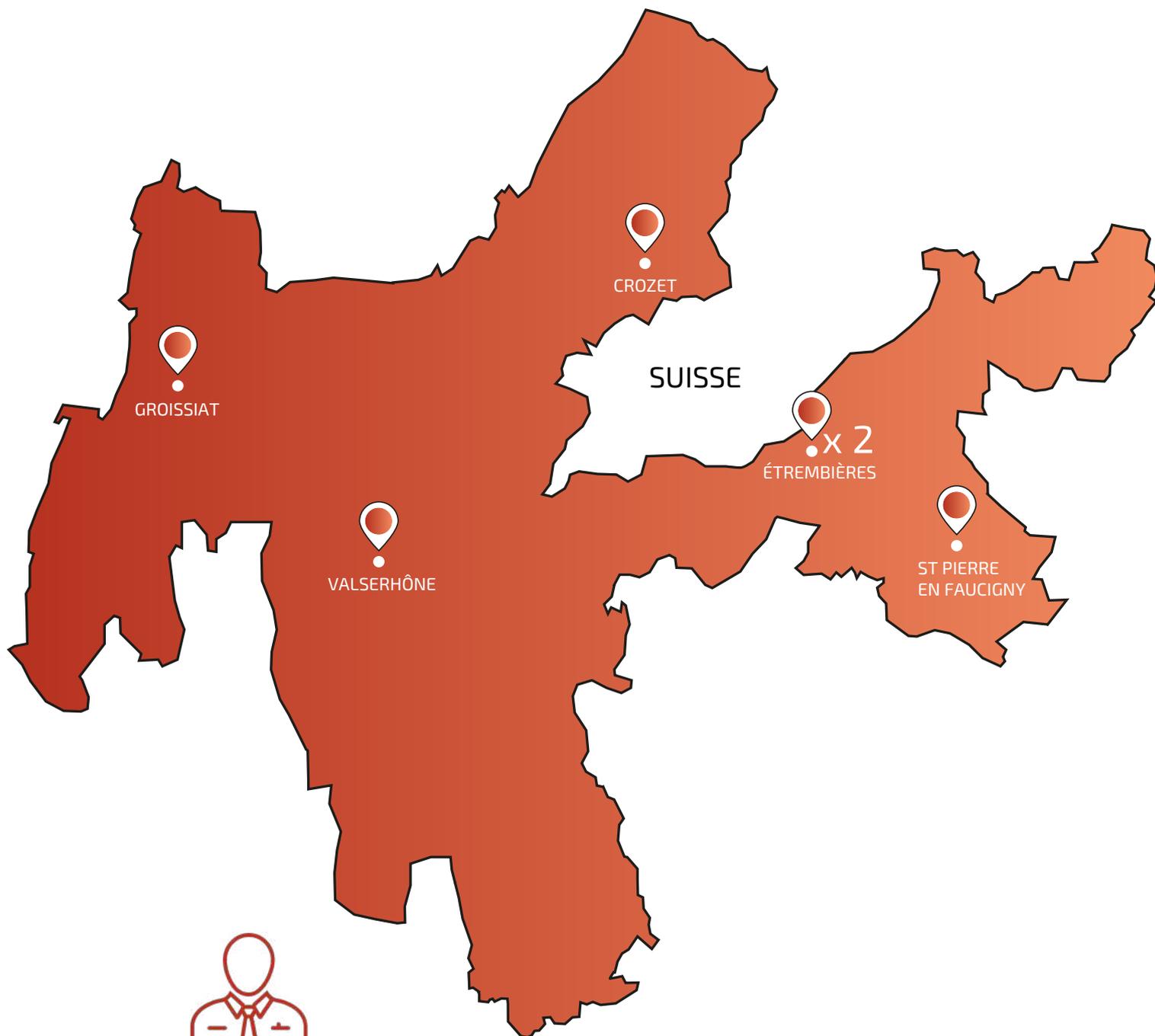


45 agents

répartis sur



6 sites



4 directions

Valorisation matière et organique

Valorisation énergétique / Transfert

Communication et animation

Ressources

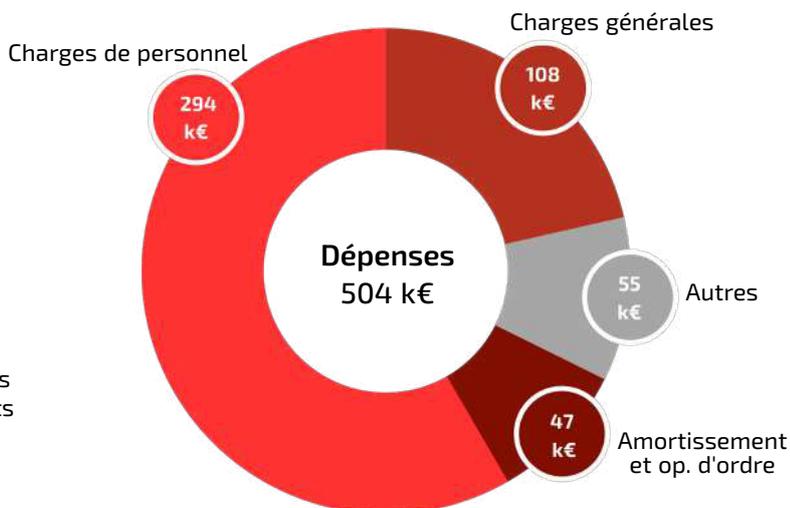
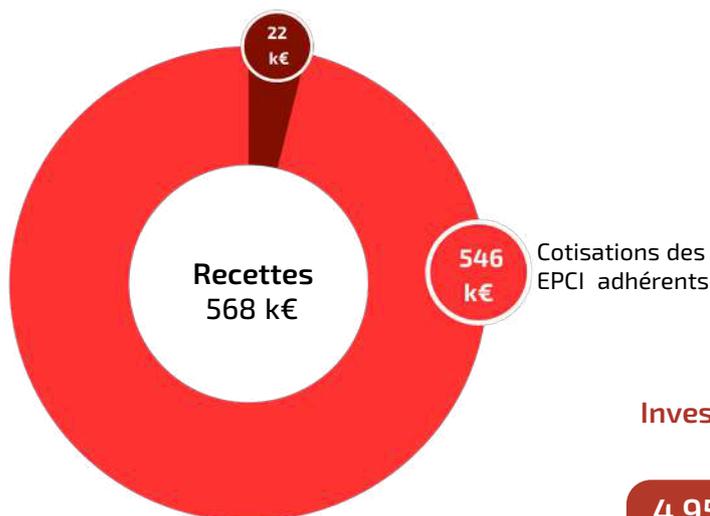
LES INDICATEURS FINANCIERS

Le syndicat dispose d'un budget général pour régler ses frais de structure et de deux budgets annexes assujettis à la TVA.

LE BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement

Remboursement rémunération personnel



Investissement

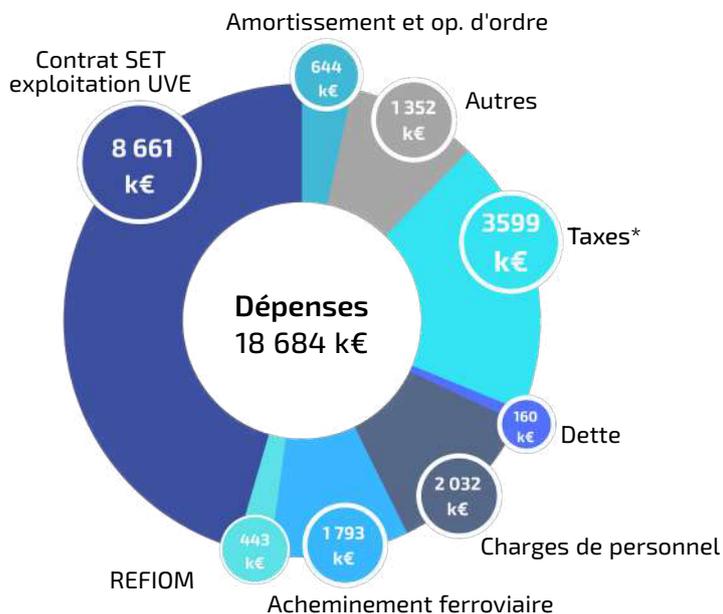
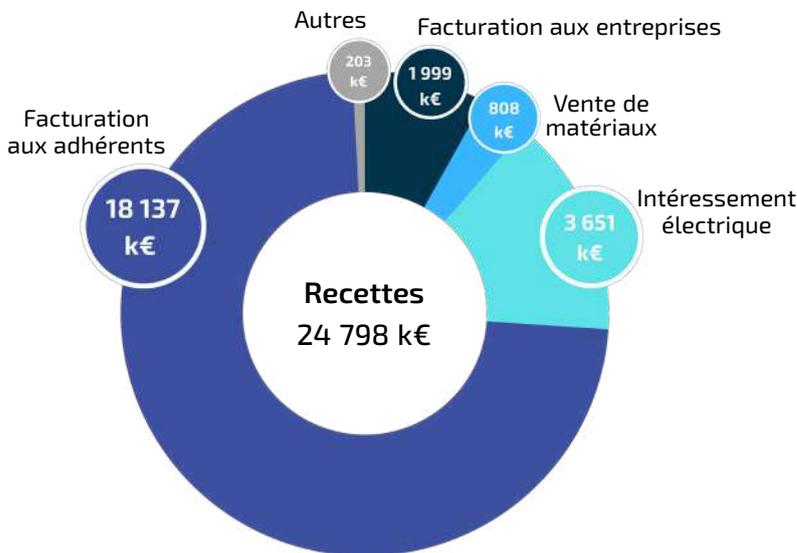
Mobilier de bureau

4 953 € 4 666 €

Matériels informatiques

LE BUDGET "VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET TRANSFERT"

Fonctionnement



Investissement

2,57 M€ Emprunts bancaires

528 K€ Travaux de l'UVE

218 K€ Quais de transfert

117 K€ Scénographie du CIEL

105 K€ Etude projet réseau de chaleur

* (VNF/TFB/déchets entrants/TGAP)

Emprunts bancaires

Capital restant dû au 31 décembre 2024 :

4,015 M€

Emprunt de 5 M€ sur 10 ans à taux d'intérêt fixe 0,40%.

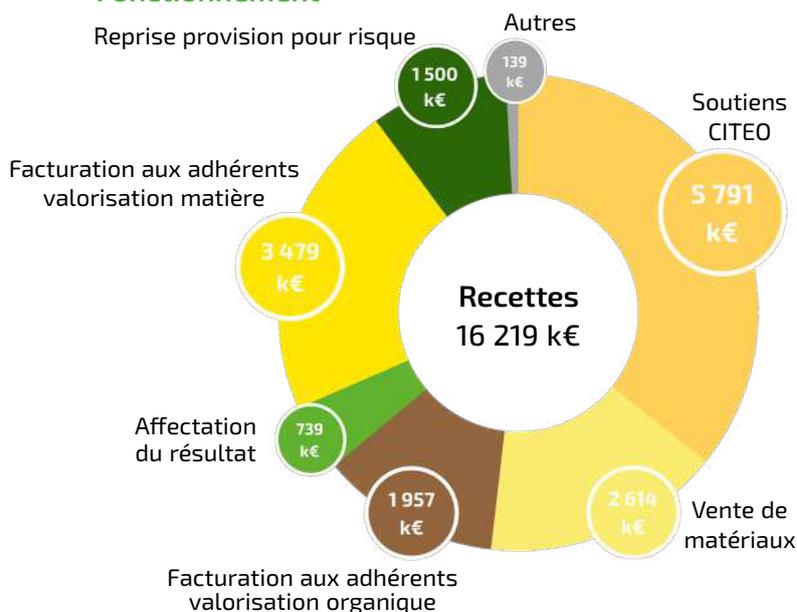
14,58 M€

Emprunt de 25 M€ sur 12 ans à taux d'intérêt fixe 0,85%.

LE BUDGET "VALORISATION MATIÈRE"

Fonctionnement

Reprise provision pour risque



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

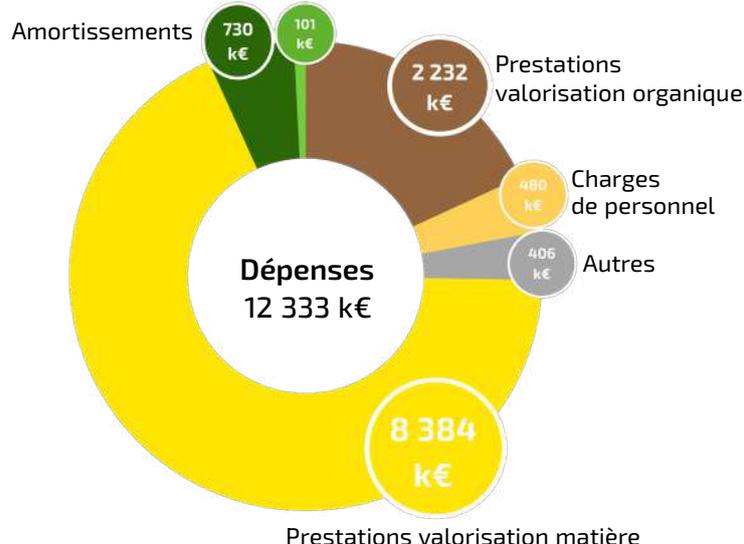
Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



dont 1 k€ en faveur des structures de réemploi



Investissement

10K€

Achat de parts sociales dans la société Alpes Consigne

17 K€

Subventions aux EPCI adhérents

21 K€

Aménagement et équipements

104 K€

Achats de conteneurs de collecte sélective

Les tarifs et cotisations

Le budget général est financé presque exclusivement par une cotisation en euro par habitant par an de ses adhérents d'un montant de 1,20€.

Tarifs de valorisation organique (en € HT/tonne)	
Compostage des déchets verts	54 €
Transfert des déchets verts	Selon le site de départ et le poids des bennes

Tarifs de transfert (en € HT/tonne)	
Transfert (ordures ménagères)	41 €
Tarifs de valorisation énergétique (en € HT/tonne)	
Ordures ménagères et assimilés	110 €*
Interdépannage des syndicats de traitement 74	100 €
Déchets non dangereux des activités économiques	120 €
Déchets encombrants ménagers	125 €*

* + Taxe Communale (1,50 € HT / tonne) et TGAP (14 € HT / tonne).

** Prix médian.

*** Toutes recettes déduites.

Tarifs de valorisation matière (en € HT/tonne)	
Verre : Collecte en PAV et traitement ***	10 €
Apport volontaire multimatériaux : transfert, transport, tri, caractérisation et traitement sans pré-collecte ni collecte***	0 €
Apport volontaire multimatériaux : Collecte	207 €
Porte à porte multimatériaux : transfert, transport, tri, caractérisation et traitement sans pré-collecte ni collecte***	0 €
Carton de déchèteries : transport, conditionnement et traitement des bennes de déchèterie***	10 €
Papier de déchèteries : transport, tri, caractérisation et traitement***	270 €
Conteneurs aériens : pose, dépose et entretien (pré-collecte)	475 €** HT / conteneur
Entretien des conteneurs enterrés et semi-enterrés (pré-collecte)	190 € ** HT / conteneur

2

LE SIVALOR : LA VALO

LES CHIFFRES CLÉS EN 2024

Le SIVALOR a toujours privilégié la valorisation multifilière pour traiter les déchets des usagers. En 2024, le syndicat a pris en charge 203 488 tonnes de déchets qui ont été valorisées :



36 817 t

Papiers et emballages
 + 2,53 % par rapport à 2023



38 586 t

Déchets verts
 + 17,66% par rapport à 2023

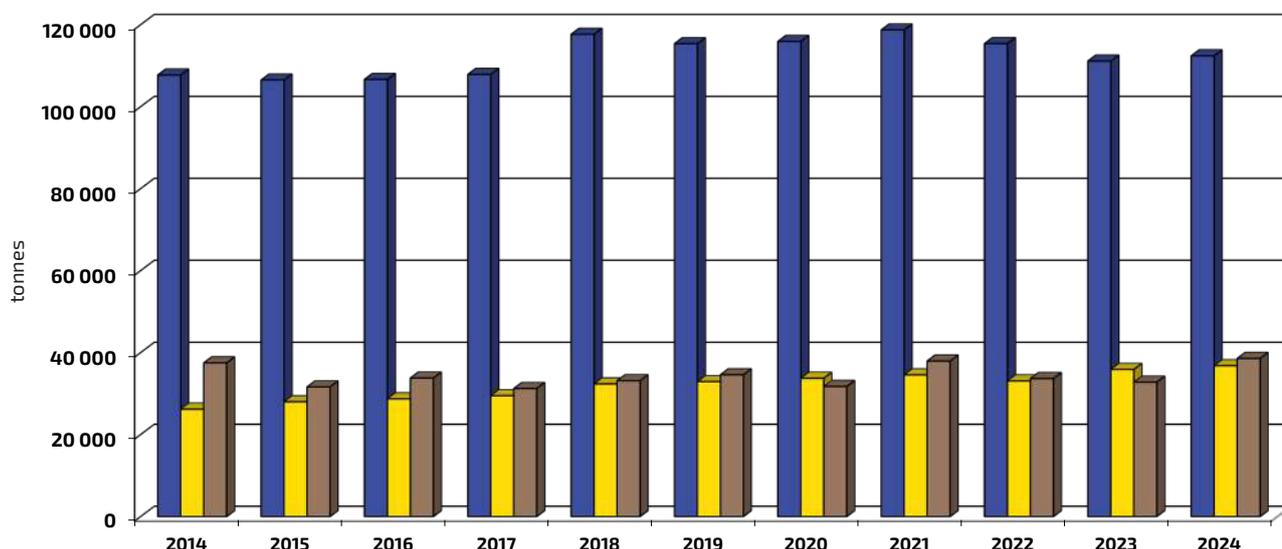


128 085 t

Ordures ménagères
 et assimilés
 + 5,31 % par rapport à 2023

Valorisation des déchets des adhérents du SIVALOR

Énergétique (incinération) Matière (recyclage) Organique (compostage)

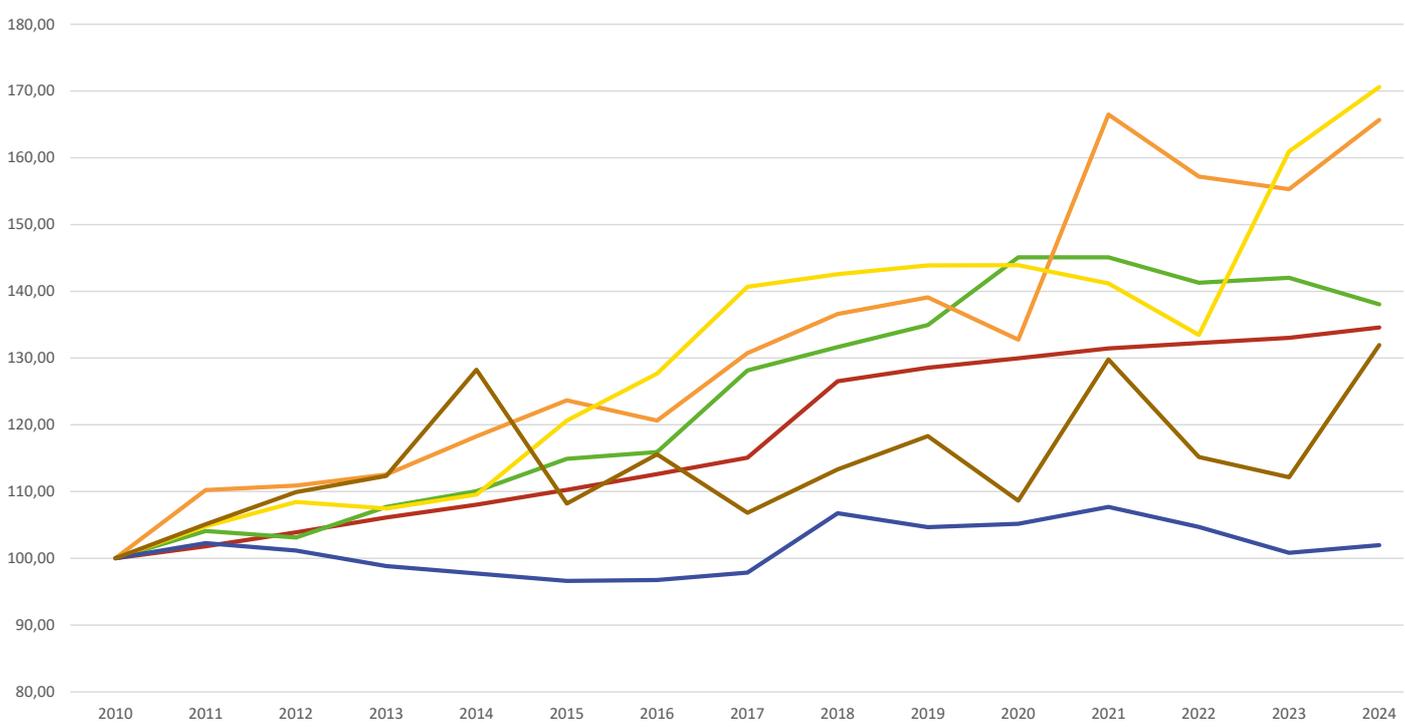




Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

RISATION MULTIFILIÈRE

Évolutions comparées (base 100 en 2010)



- Cartons de déchèteries
- Multimatériaux*
- Verre
- Déchets végétaux de déchèteries
- Déchets résiduels incinérés
- Population

* dont regroupement de l'ancien flux fibreux, non fibreux et papiers collectés en déchèteries.

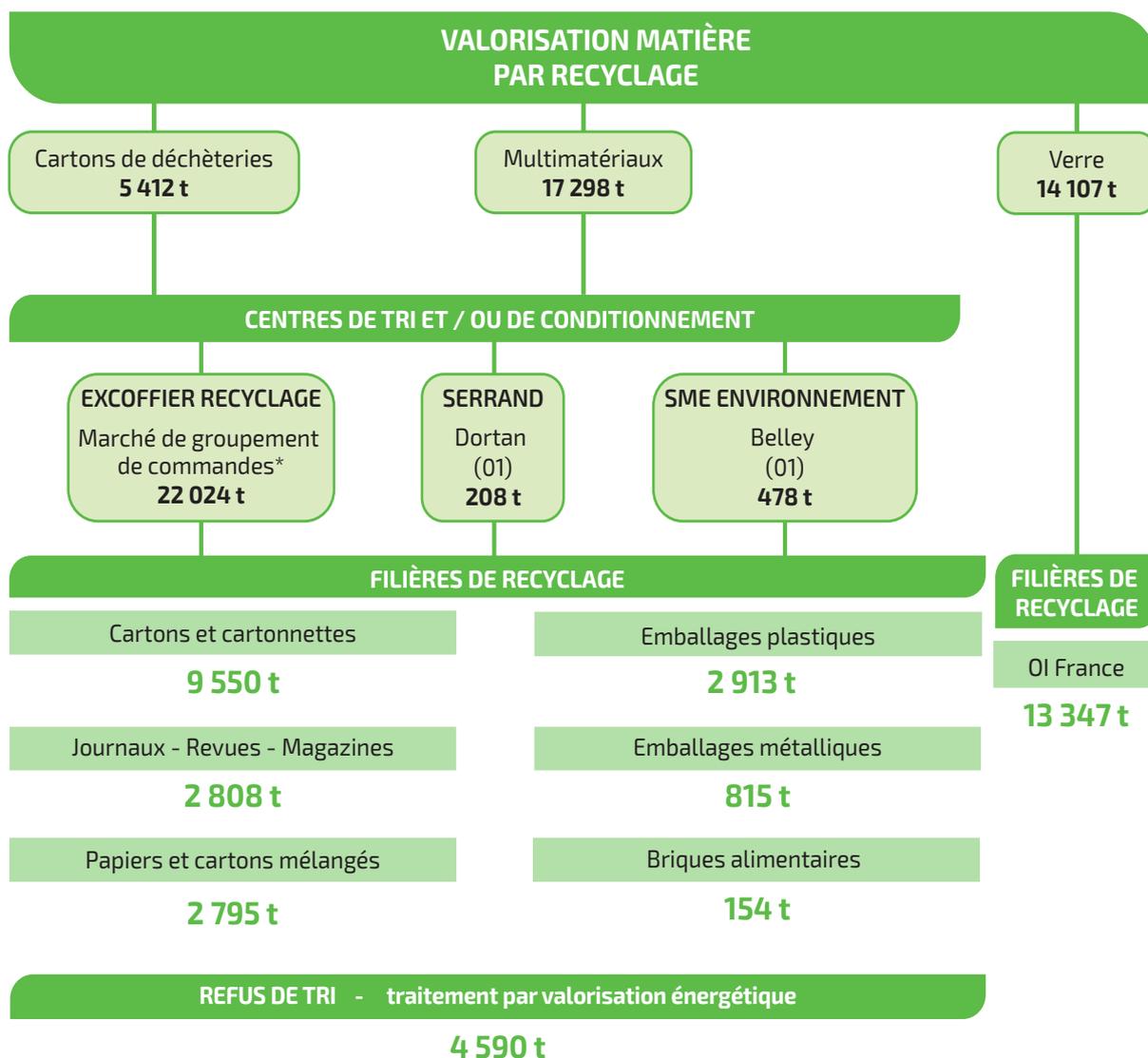
Depuis 2018, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie est adhérente au SIVALOR.

LE SCHÉMA GLOBAL DE LA VALORISATION



Journaux Magazines et Emballages ménagers

36 817 t (+ 2,53 %)



* détails en pages 20 et 21

MULTIFILIÈRE DU SIVALOR EN 2024



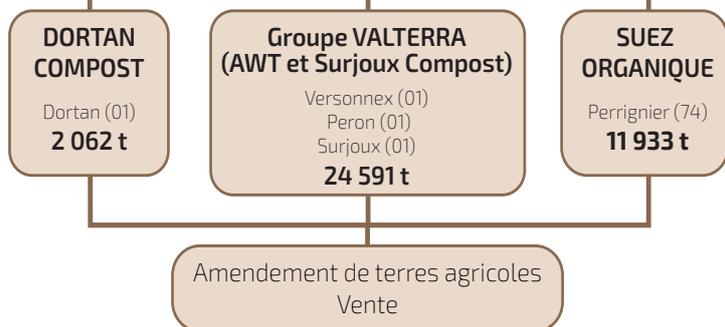
Déchets verts
38 586 t (+17,66 %)



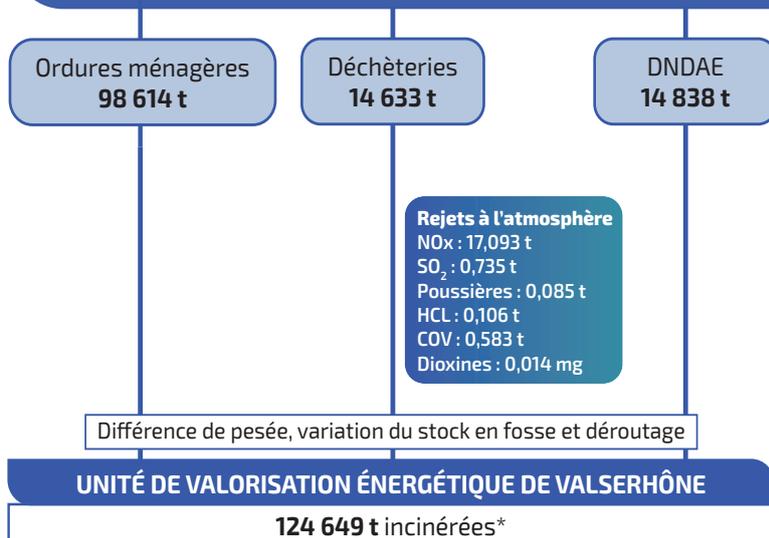
Ordures ménagères et assimilés
128 085 t (+5,31 %)

VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION

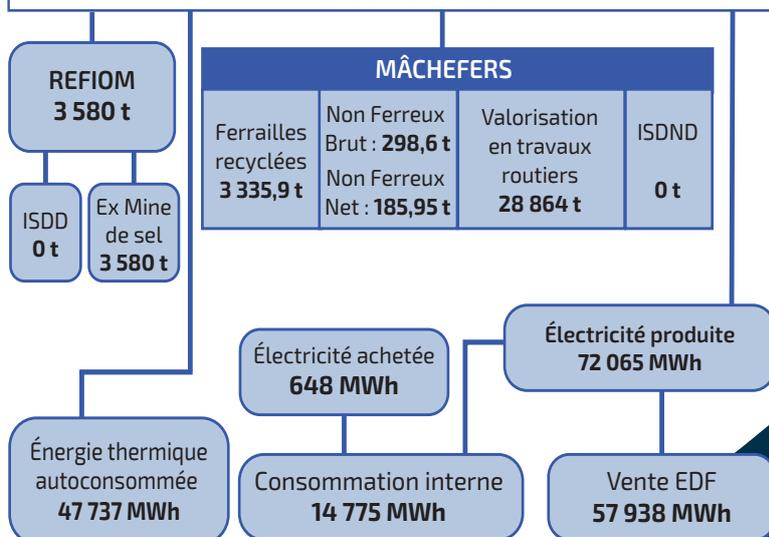


Rejets à l'atmosphère
NO_x : 17,093 t
SO₂ : 0,735 t
Poussières : 0,085 t
HCL : 0,106 t
COV : 0,583 t
Dioxines : 0,014 mg

Différence de pesée, variation du stock en fosse et déroutage

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VALSERHÔNE

124 649 t incinérées*



ABRÉVIATIONS

- COV : Composés Organiques Volatils
- DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activés Économiques
- HCL : Acide Chlorhydrique
- ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux
- NO_x : Oxydes d'Azote
- REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
- SO₂ : Dioxyde de Soufre
- UVE : Unité de Valorisation Énergétique

* capacité règlementaire passée de 120 000 à 125 000 tonnes au 01/01/2024.

3

LA VALORISATION MATIÈRE PAR RECYCLAGE

32 382 t
 recyclées

36 817 t
 collectées

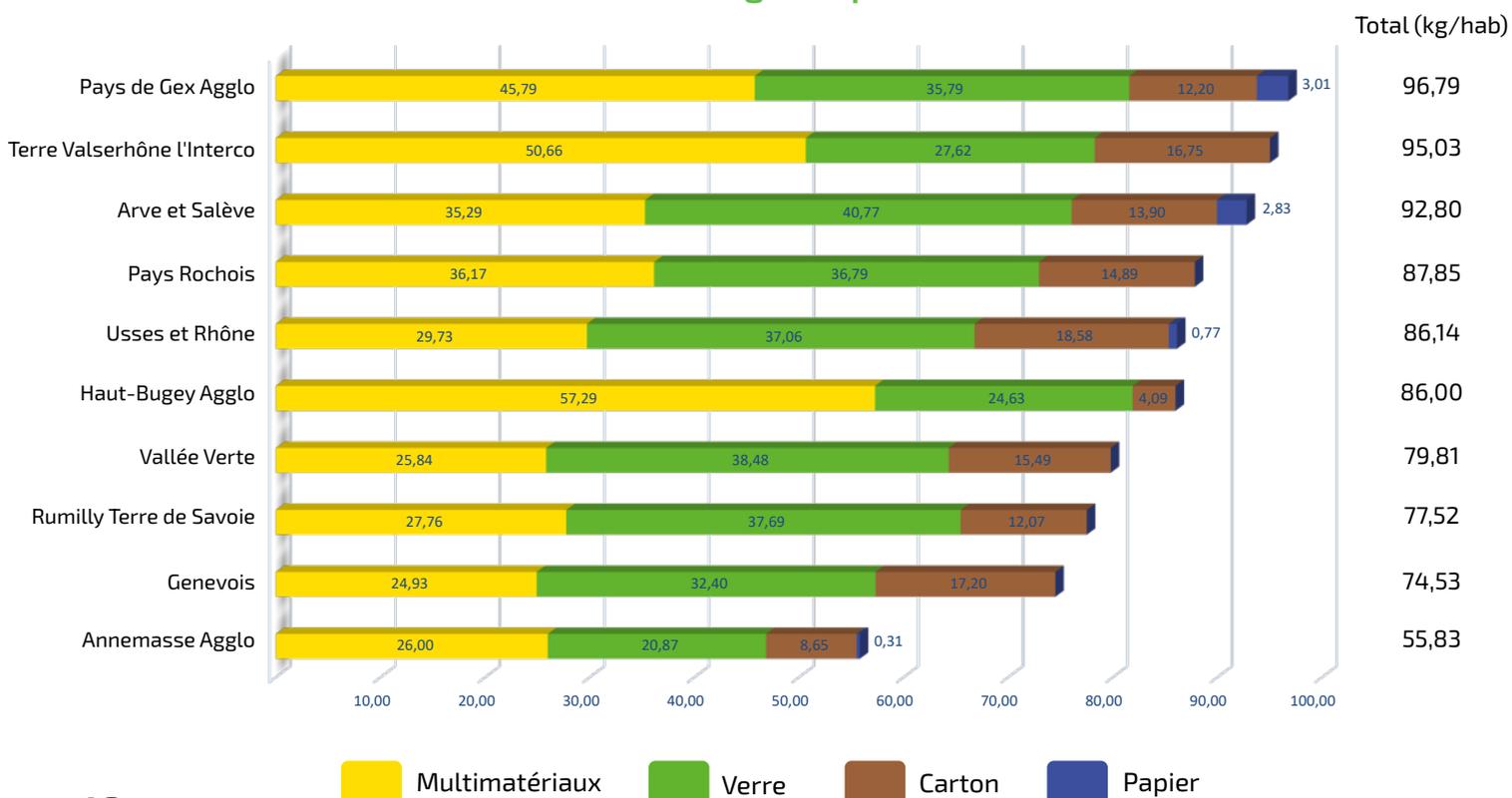
2 251
 Multimatériaux



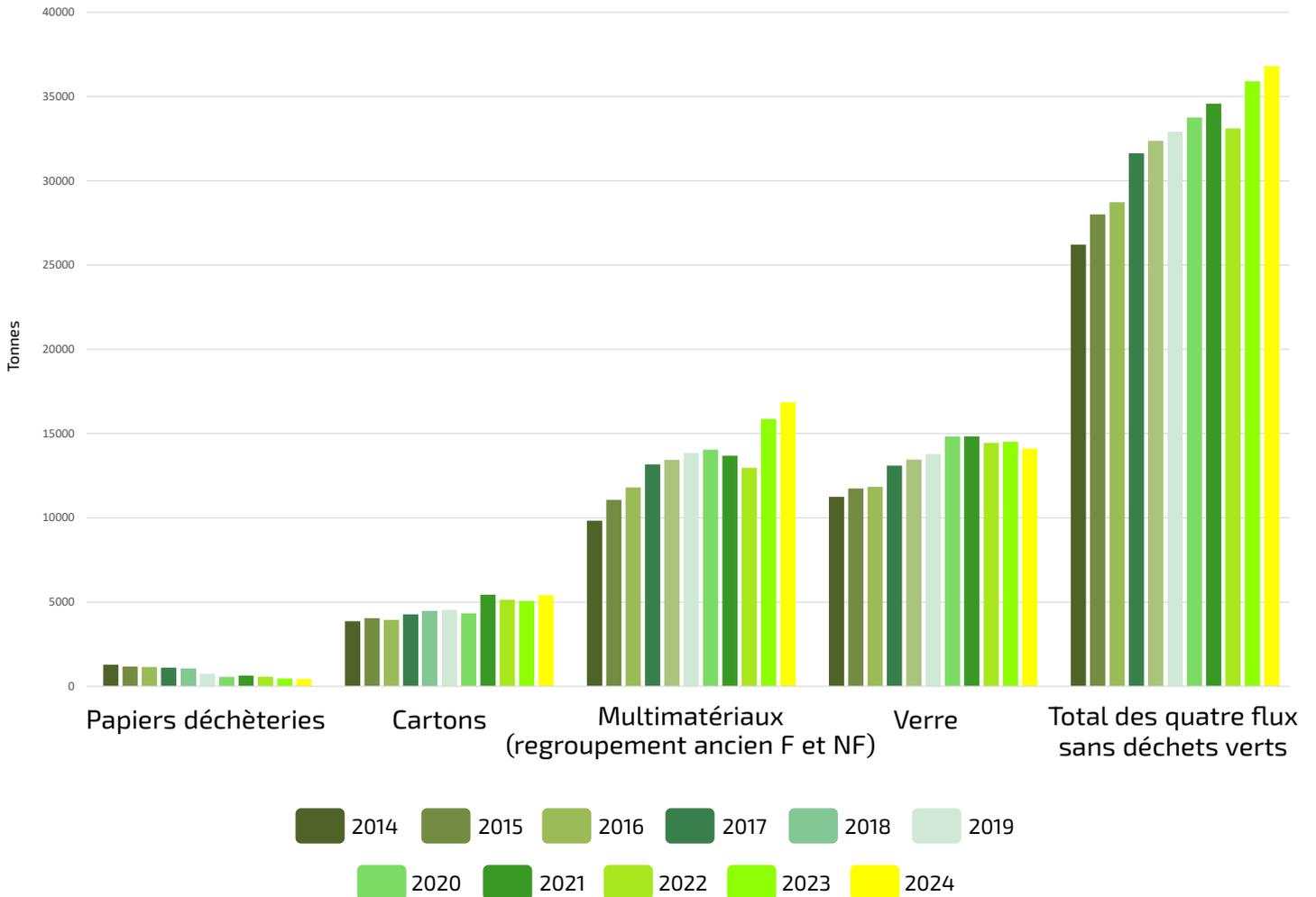
LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Sur le territoire du SIVALOR, 1 417 Points d'Apport Volontaire (PAV) permettent aux usagers de trier leurs emballages et leurs papiers.

Performances de collecte des 4 flux en kg/hab par EPCI en 2024



Évolution des tonnages des collectes sélectives de 2014 à 2024



Les actions 2024 sur les conteneurs de tri

Les trois agents du Centre technique situé à Étrembières assurent l'entretien, les réparations et le lavage des conteneurs aériens, ainsi que le fonctionnement du quai de transfert des collectes sélectives de Vétraz Monthoux.

1 770

Conteneurs aériens nettoyés

1 222

Conteneurs manipulés (échanges, mises en place, retraits, ajouts)

Au cours de l'année 2024, la Communauté de Communes du Genevois et la Communauté de Communes Arve et Salève ont souhaité implanter leurs propres conteneurs de collecte sélective et ne bénéficient donc plus du matériel mis à disposition par le SIVALOR.

624

Livraisons, remplacements, déplacements et retraits

249

Conteneurs réparés

121

Conteneurs hors d'usage détruits

119

Nouveaux PAV mis en service

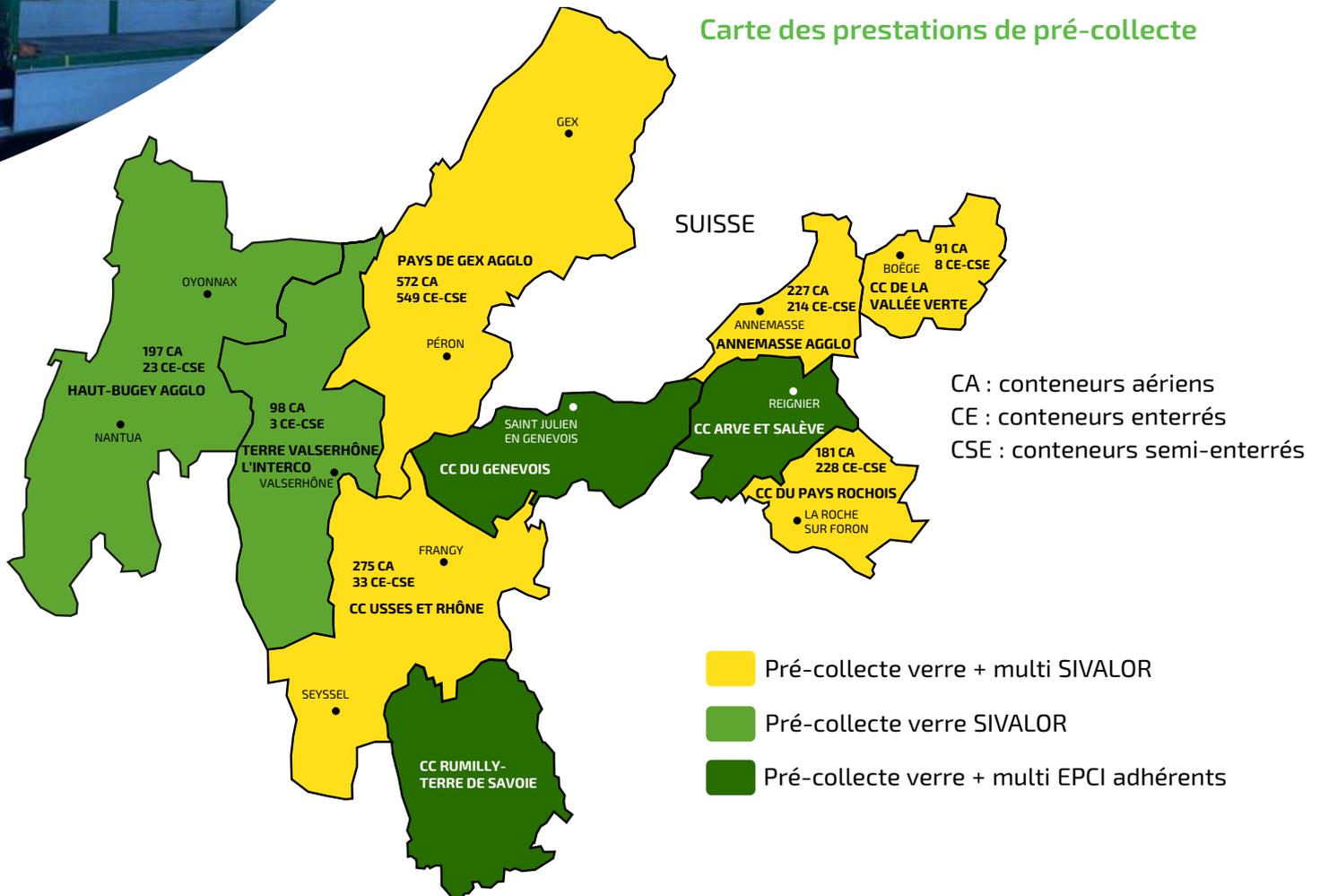


Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le 25/09/2025
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

Les conteneurs restitués sont versés au SIVALOR à revoir sa politique matériel :

- Création d'une classification de l'état des conteneurs en stock
- Amélioration de l'enregistrement des stocks dans la base de données du SIVALOR
- Hiérarchisation des réparations
- Réorganisation de l'atelier de réparation

Carte des prestations de pré-collecte

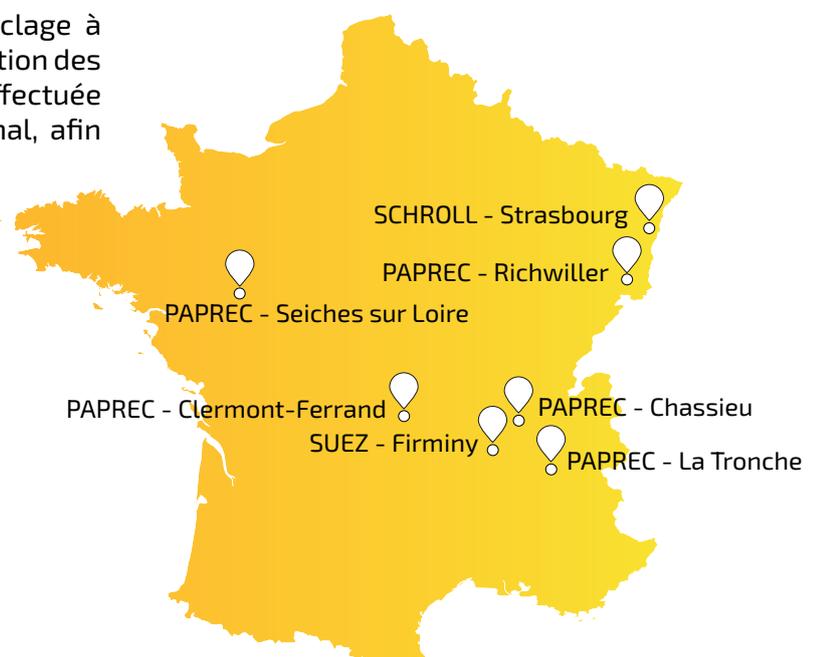


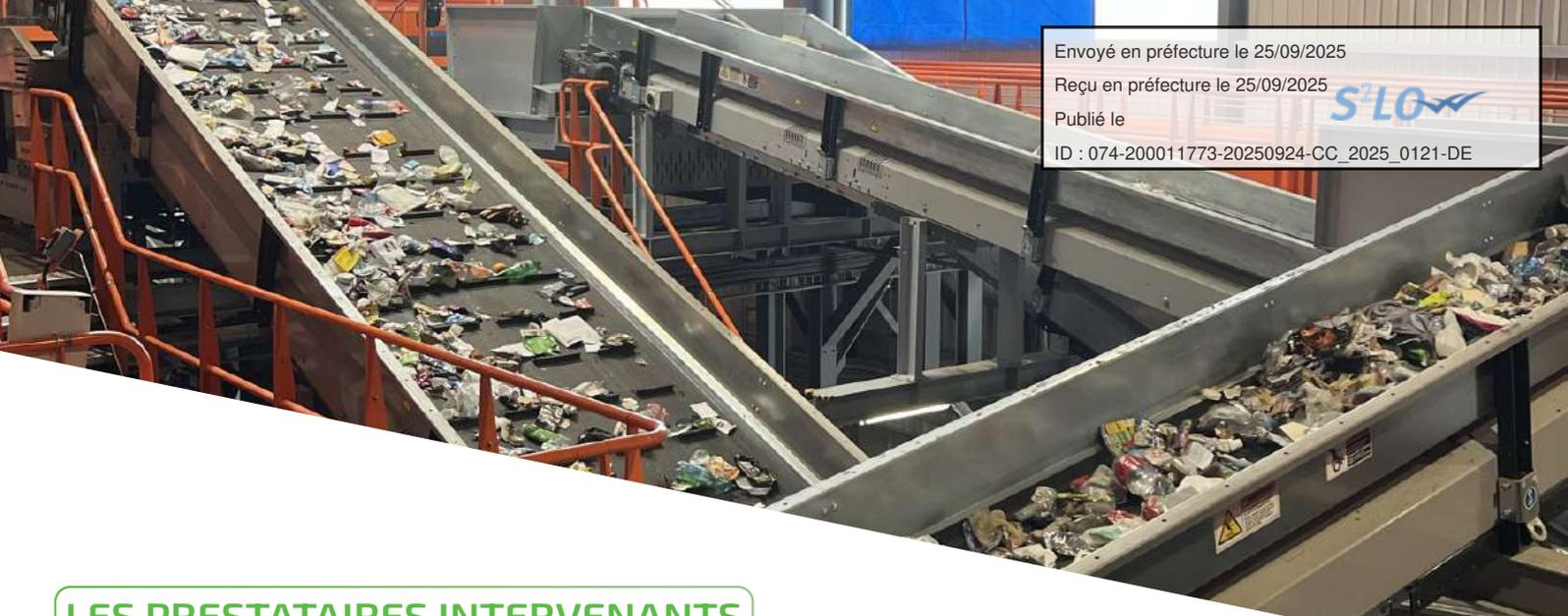
LE PLAN DE CONTINUITÉ DU TRI

Depuis l'incendie de l'unité de tri Excoffier Recyclage à Chêne en Semine (74) le 23 octobre 2023, la séparation des matières à recycler du flux multi-matériaux est effectuée sur plusieurs installations sur le territoire national, afin d'assurer la continuité du service public.

Les déroutages vers ces installations de tri continuent au moins jusqu'à fin 2025, date prévisionnelle de fin de reconstruction du centre de tri.

Carte des déroutages





LES PRESTATAIRES INTERVENANTS

Pour exercer ses missions de collecte, de transfert et de tri des emballages ménagers et des papiers, le SIVALOR fait appel à des prestataires de service.

Le tableau ci-dessous synthétise les opérateurs agissant sur chaque collectivité adhérente du SIVALOR selon le groupe de prestations qui lui a été confié en 2024.

Correspondance EPCI	Verre (collecte PAV)		Transfert (> 33km) et tri des emballages et papiers	Emballages multimatériaux (collecte PAV et tri)		Bennes papiers de déchèteries et multimatériaux (transfert et tri)		Cartons de déchèteries (transfert et conditionnement)	
	Lot	Opérateur		Lot	Opérateur	Lot	Opérateur	Lot	Opérateur
Pays de Gex Agglo	Lot 1	GUERIN	EXCOFFIER	Lot 1	SUEZ	LOT A	EXCOFFIER	OUEST	Groupement EXCOFFIER/SME/SERRAND
CC Genevois	Lot 2	EXCOFFIER		Lot 2	non concerné	non concerné	non concerné	EST	EXCOFFIER
Annemasse Agglo	Lot 3	GUERIN		Lot 3	du 01/01/2024 au 24/06/2024 ECODECHETS du 01/07/2024 au 30/11/2024 EXCOFFIER à compter du 01/12/2024 : reprise de l'activité par Annemasse Agglo	non concerné	non concerné	EST	EXCOFFIER
CC Arve et Salève	Lot 4	EXCOFFIER		Lot 4	COVED	LOT B	EXCOFFIER	EST	EXCOFFIER
CC Pays Rochois	Lot 4	EXCOFFIER		Lot 4	COVED	LOT B	EXCOFFIER	EST	EXCOFFIER
CC Vallée Verte	Lot 4	EXCOFFIER		Lot 4	COVED	non concerné	non concerné	EST	EXCOFFIER
Terre Valserhône l'Interco	Lot 5-6	MINÉRIIS		non concerné	non concerné	LOT B	EXCOFFIER	OUEST	Groupement EXCOFFIER/SME/SERRAND
Haut-Bugey Agglo	Lot 5-6	MINÉRIIS		non concerné	non concerné	non concerné	non concerné	OUEST	Groupement EXCOFFIER/SME/SERRAND
CC Usse et Rhône	Lot 7	MINÉRIIS		Lot 6	du 01/01/2024 au 24/06/2024 ECODECHETS du 01/07/2024 au 28/02/2025 EGT Environnement	LOT B	EXCOFFIER	OUEST	Groupement EXCOFFIER/SME/SERRAND
CC Rumilly Terre de Savoie	Lot 7	MINÉRIIS		Lot 6	du 01/01/2024 au 24/06/2024 ECODECHETS du 01/07/2024 au 28/02/2025 EGT Environnement	non concerné	non concerné	OUEST	Groupement EXCOFFIER/SME/SERRAND



LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE

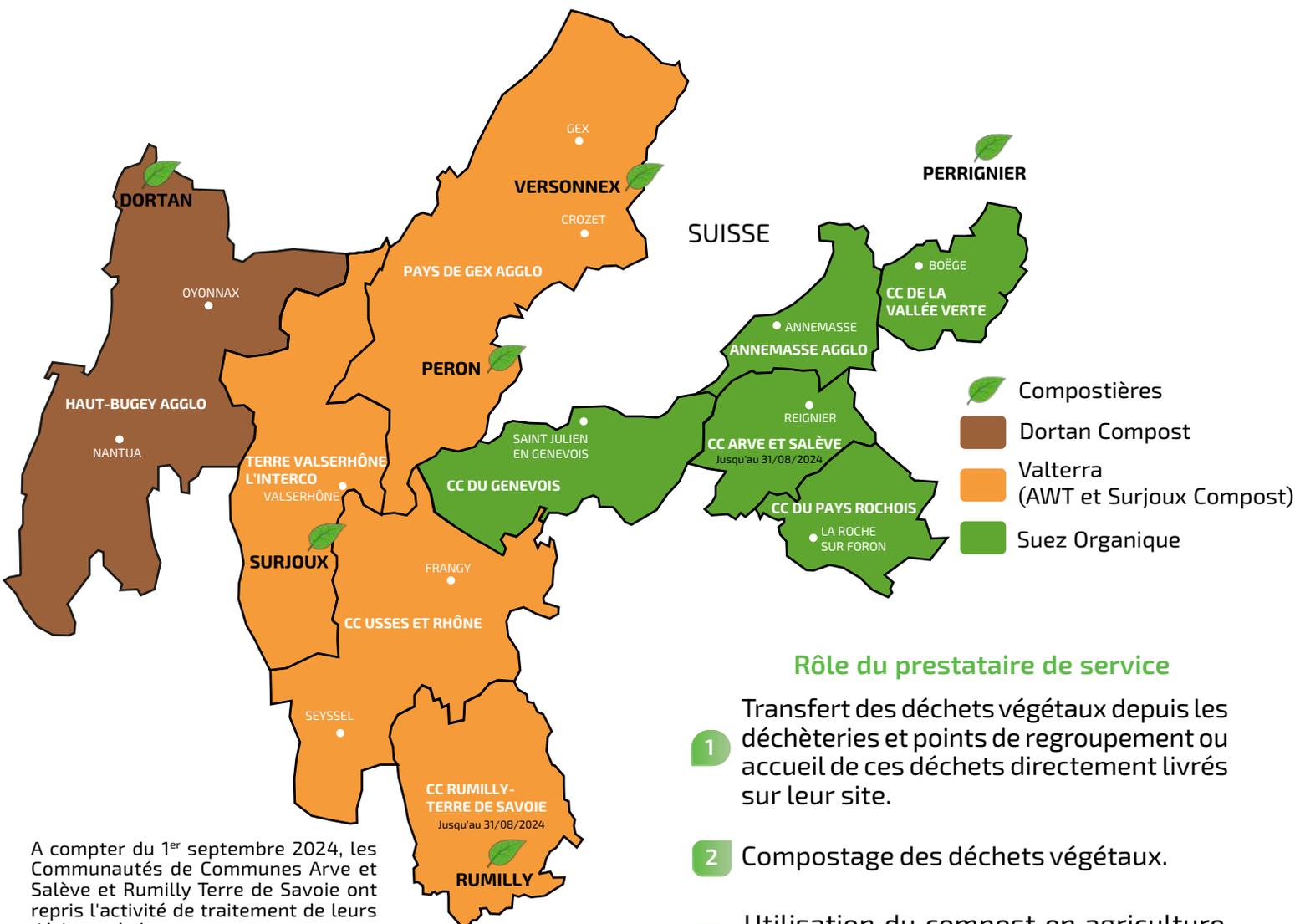
38 586 t

transformées en compost

Les prestataires et sites de traitement en 2024

Le SIVALOR valorise les déchets végétaux issus des déchèteries de ses adhérents.

Pour chacun des lots de son territoire, le SIVALOR a signé un marché public avec un prestataire de service.

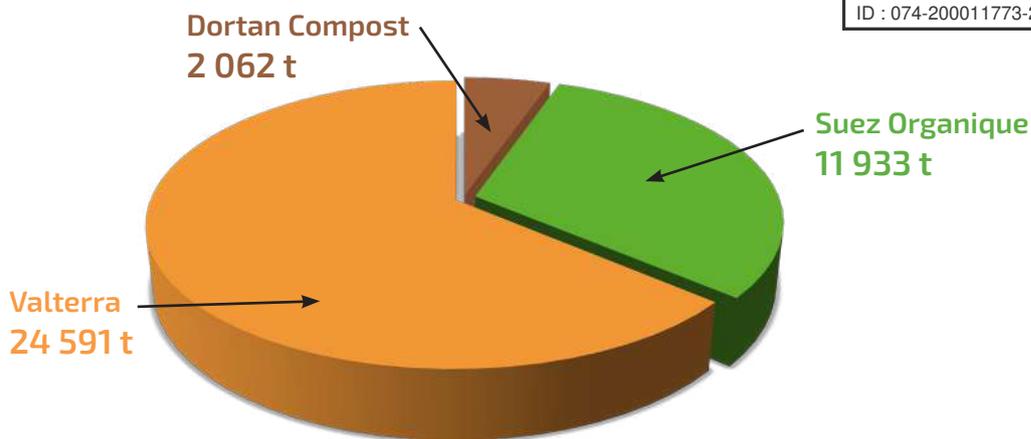


A compter du 1^{er} septembre 2024, les Communautés de Communes Arve et Salève et Rumilly Terre de Savoie ont repris l'activité de traitement de leurs déchets végétaux.

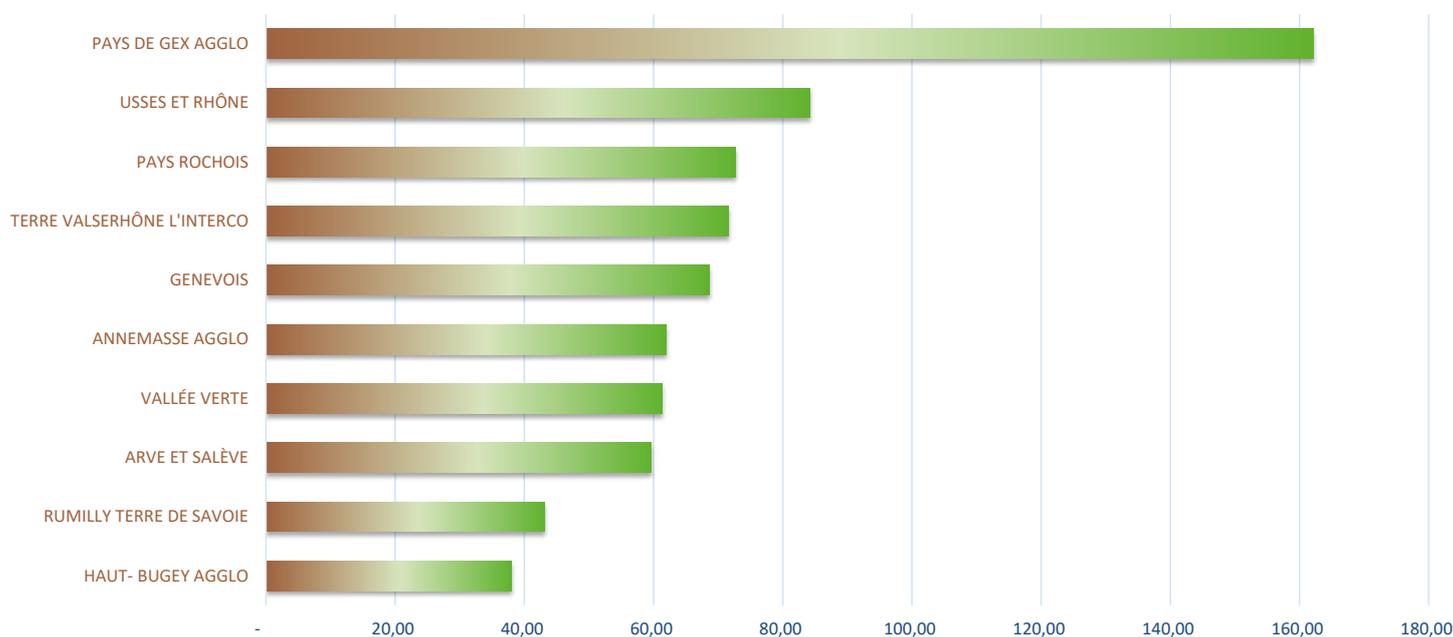
Rôle du prestataire de service

- 1 Transfert des déchets végétaux depuis les déchèteries et points de regroupement ou accueil de ces déchets directement livrés sur leur site.
- 2 Compostage des déchets végétaux.
- 3 Utilisation du compost en agriculture, auprès des paysagistes, des collectivités ou des particuliers.

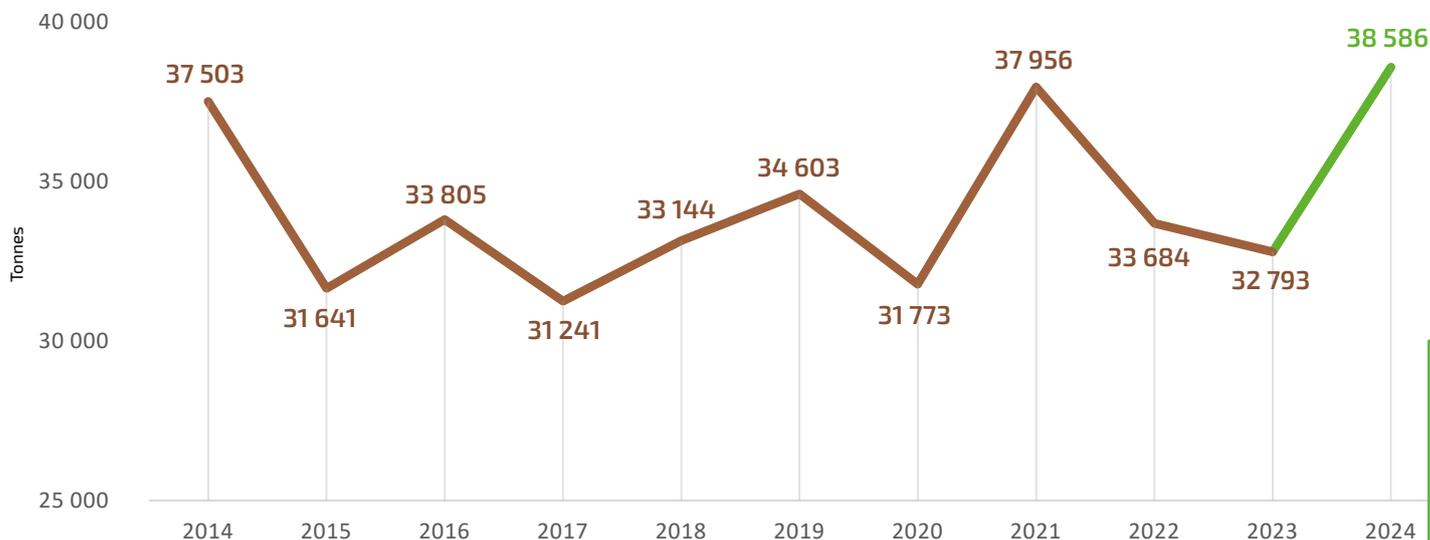
Répartition du traitement des déchets végétaux en 2024



Performance de collecte des déchets végétaux en kg/hab par EPCI en 2024



Évolution des tonnages des déchets végétaux traités de 2014 à 2024



5

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PAR INCINÉRATION

LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Le SIVALOR a la compétence "transfert des ordures ménagères" jusqu'à l'usine d'incinération. Près de la moitié des déchets reçus par l'Unité de Valorisation Énergétique est livrée par le train, via le prestataire Forwardis.

41,4 %

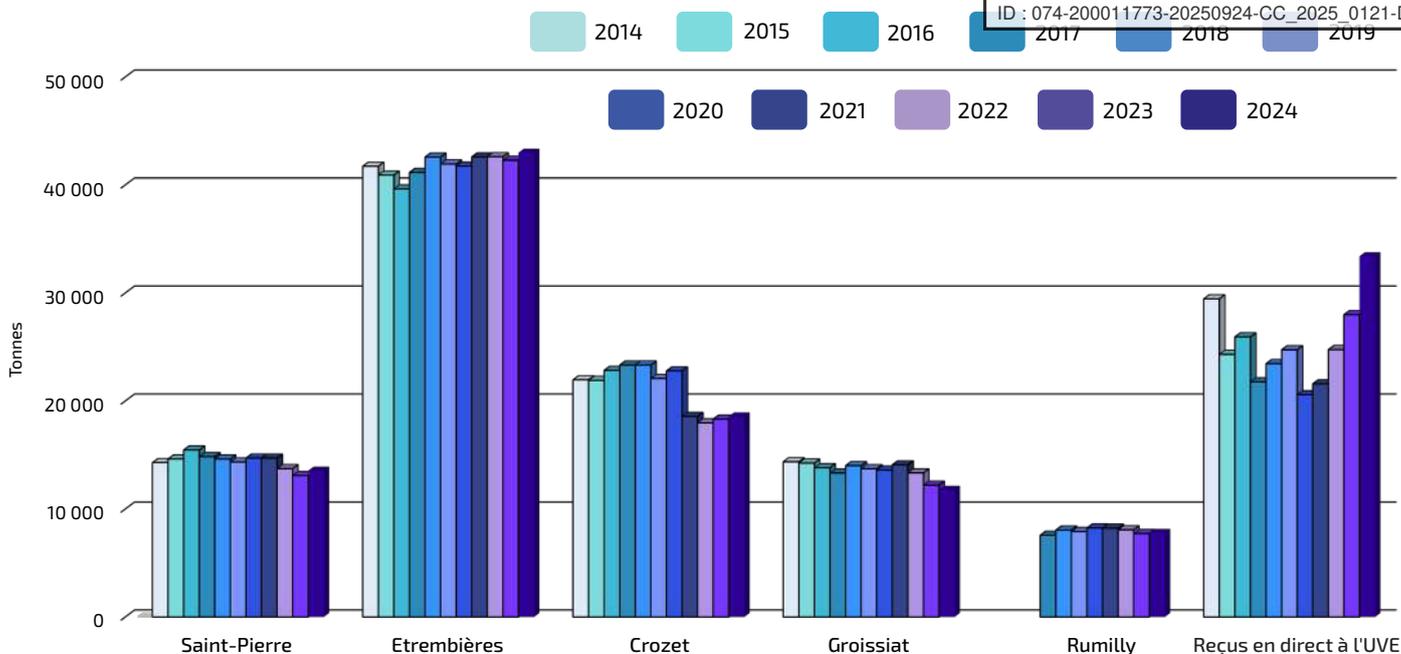


acheminés par train

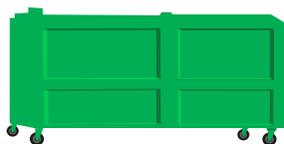


5 quais de transfert

Prise en charge des déchets par quai de transfert ou en direct à l'UVE de 2014 à 2024



LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DU TRANSFERT



106 caissons à guillotine pour OM



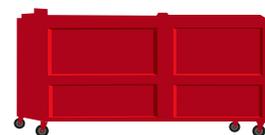
5 tracteurs agricoles



5 semi-remorques à fond mouvant



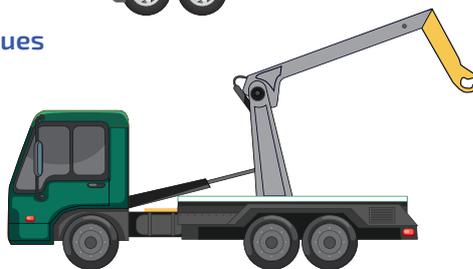
2 remorques



47 caissons à filets pour les déchets incinérables issus des déchèteries



4 compacteurs



6 poids lourds avec bras ampliroll

Nouveau look pour nos poids lourds

Dans la continuité du changement d'identité, c'est au tour de nos camions semi-remorques de se refaire une beauté !

Le nouvel habillage porte désormais un message de prévention fort pour sensibiliser les habitants.





L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le SIVALOR est propriétaire de l'usine de valorisation énergétique par incinération d'ordures ménagères et assimilés, située à Valserhône, pour laquelle il dispose d'une autorisation préfectorale d'exploiter.

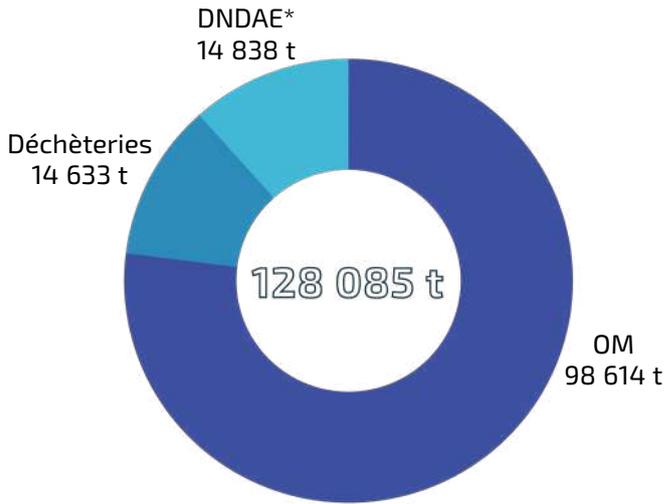
Un marché public a été passé avec un opérateur chargé de la conduite des installations, sous le contrôle et la responsabilité du SIVALOR. Il s'agit de la société SET Faucigny Genevois (Groupe SUEZ), dont le contrat a été conclu en 2013, pour une durée de sept ans renouvelable une fois pour la même durée.

En intégrant les différences de pesées et les variations de stock dans la fosse, l'usine de Valserhône a incinéré en 2024, 124 649 tonnes de déchets.

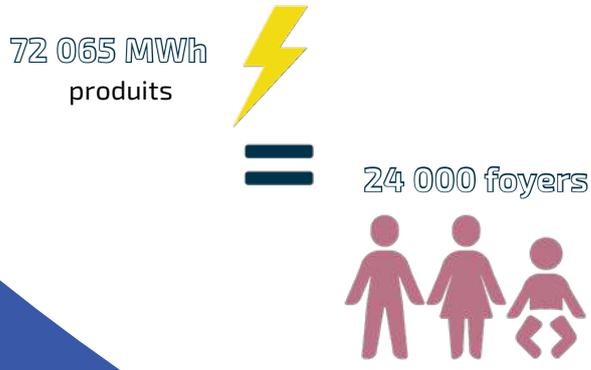
Les mâchefers, résidus issus de l'incinération, sont également traités puis valorisés.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de l'usine, un rapport d'activité spécifique, le Livre 2, lui est entièrement consacré, notamment pour répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation.

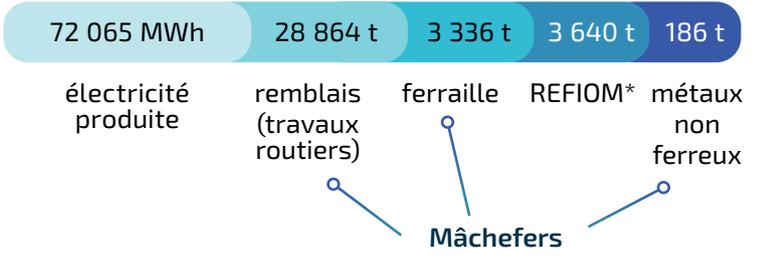
Tonnages pris en charge par le SIVALOR



*Déchets Non Dangereux des Activités Economiques



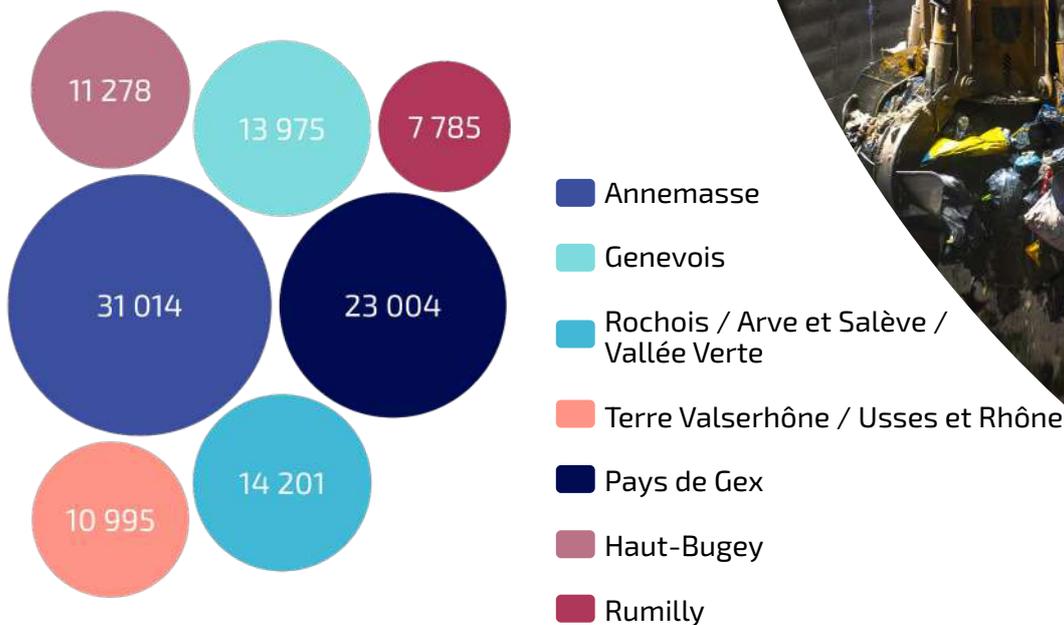
À la fin du processus de valorisation :



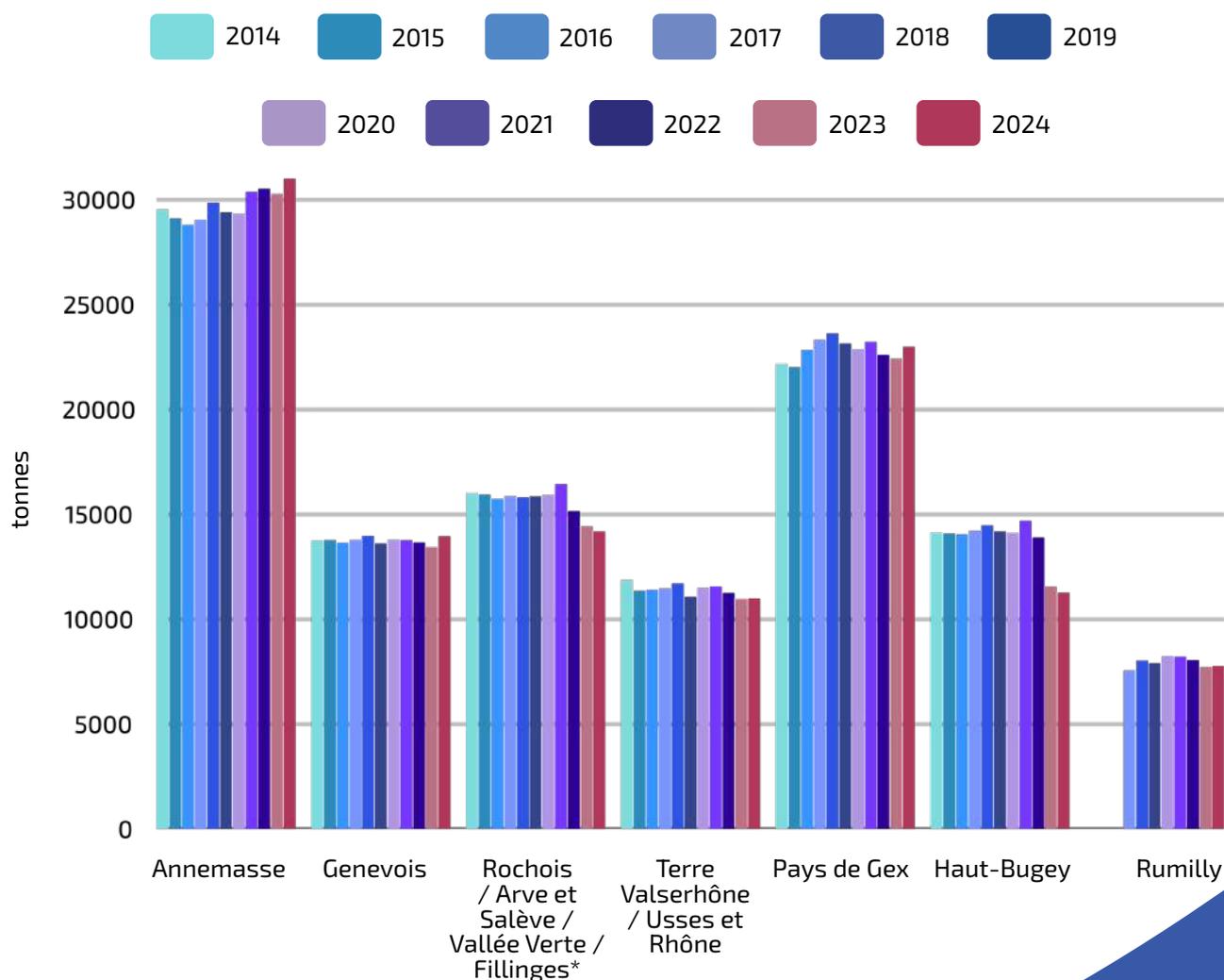
* Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères. Ils ont été valorisés au comblement d'anciennes mines de sel allemandes.



Tonnages 2024 par secteur



Évolution des tonnages par secteur de 2014 à 2024



* Ville sortie du SIVALOR en juillet 2022.

LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

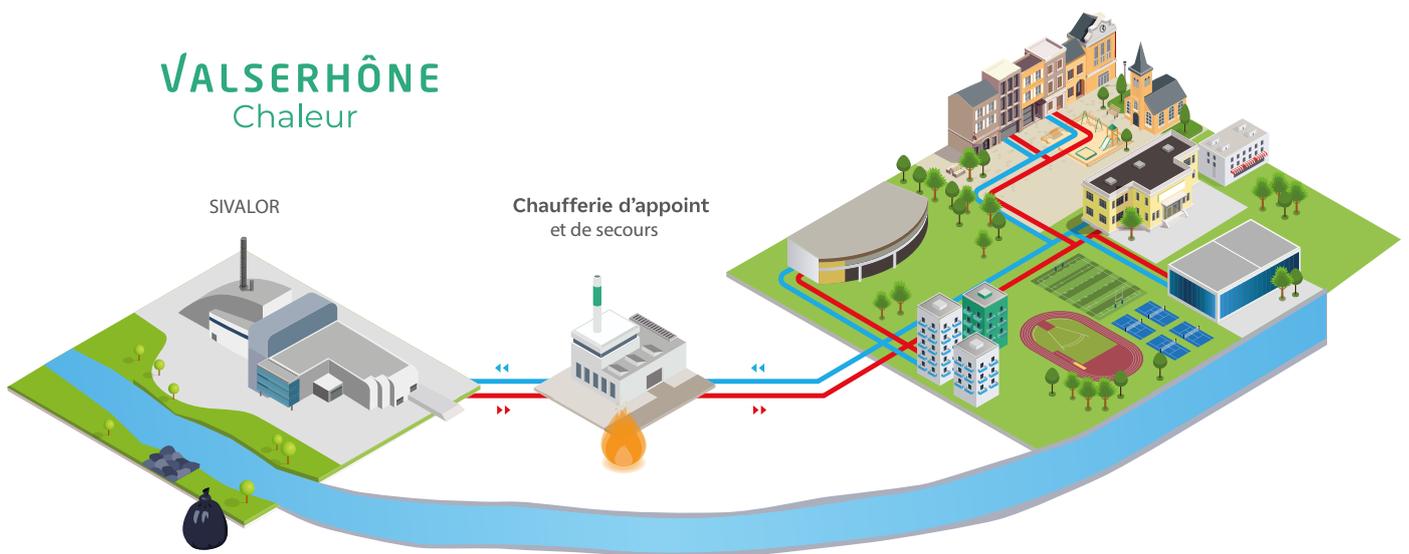


Le SIVALOR s'engage pour un avenir plus durable à Valserhône !

Avec nos partenaires Dalkia, la SEM LEA et la commune de Valserhône, nous concrétisons un projet ambitieux pour une énergie plus propre et locale, au sein de la SAS Valserhône Chaleur.

Le futur réseau de chaleur permettra de réduire l'empreinte carbone de la commune en récupérant la chaleur produite lors de l'incinération des ordures ménagères grâce à notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Une étape clé dans la transition énergétique de Valserhône !



Les chiffres clés

85%

de l'énergie issue
de l'UVE

2 200

logements concernés

4 500

tonnes de CO₂ évitées / an

12 Km

de réseau

6,5 M€

financés par le SIVALOR
pour les travaux de l'UVE

Les dates importantes

Lancement des travaux : automne 2025

Mise en service prévisionnelle : octobre 2026

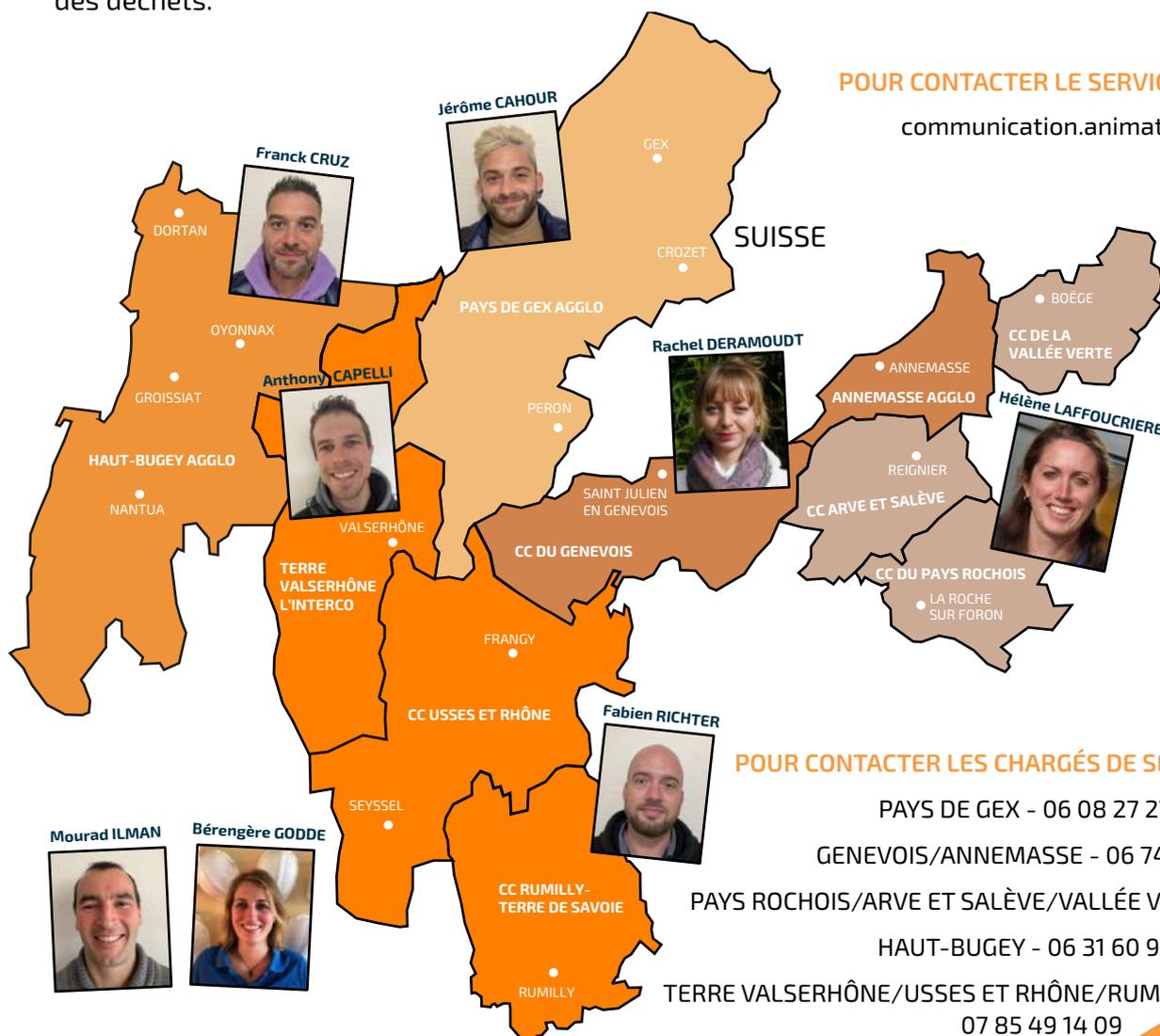


6

LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION

LES CHARGÉS DE SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN

Huit chargés de sensibilisation dont deux maîtres composteurs sont présents toute l'année sur le terrain. Chacun d'entre eux a la charge du secteur géographique correspondant aux différents lots formalisés par le SIVALOR. Leur mission est de répondre à toutes les questions des habitants sur le tri et la valorisation des déchets.



POUR CONTACTER LE SERVICE COMMUNICATION

communication.animation@sivalor.org

POUR CONTACTER LES CHARGÉS DE SENSIBILISATION :

PAYS DE GEX - 06 08 27 27 36

GENEVOIS/ANNEMASSE - 06 74 78 59 65

PAYS ROCHOIS/ARVE ET SALÈVE/VALLÉE VERTE - 06 78 15 47 17

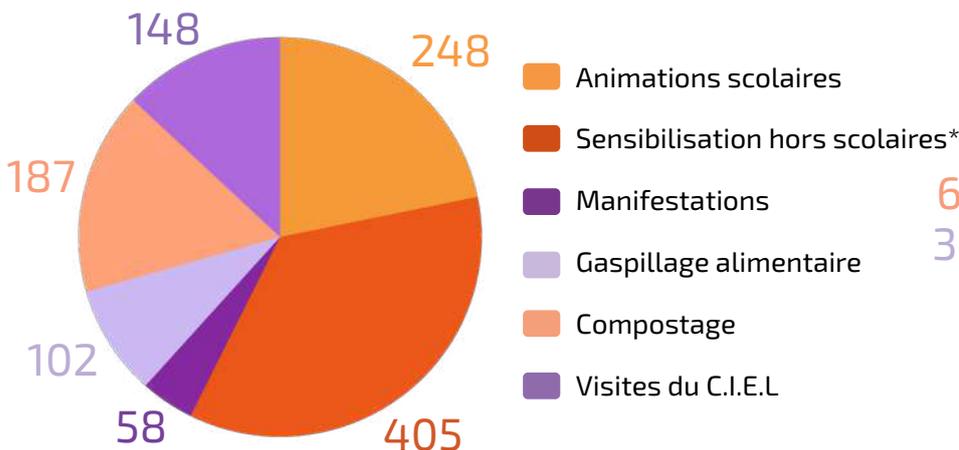
HAUT-BUGEY - 06 31 60 92 37

TERRE VALSERHÔNE/USSES ET RHÔNE/RUMILLY TERRE DE SAVOIE -
07 85 49 14 09

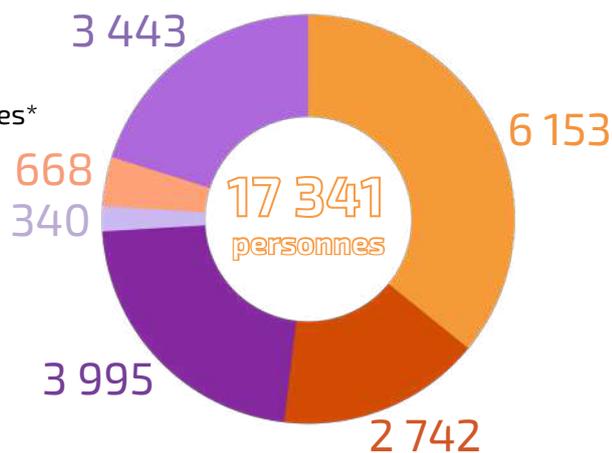
POUR DES INFORMATIONS SUR LE COMPOSTAGE

06 77 63 93 15 - 06 89 83 21 58
compostage@sivalor.org

Actions des chargés de sensibilisation en 2024



Personnes sensibilisées en 2024



*MJC, centres de loisirs, associations, conseils municipaux des enfants, communes, syndicats, structures d'accueil, entreprises, etc.

Un accompagnement approfondi autour du compostage

Le SIVALOR a renforcé davantage son engagement en faveur du compostage en développant les installations de site de compostage partagé. Les maîtres composteurs ont mis en place un nouveau type de compostage autonome spécialement conçu pour les établissements scolaires.

Afin d'assurer une présence plus active sur le terrain, les suivis de fonctionnement de site de compostage ont été renforcés et un réseau de référents de site de compostage partagé a été créé. Ce réseau favorise aussi les échanges d'astuces et de bonnes pratiques entre les maîtres composteurs et les référents.



Des nouveaux outils pour une nouvelle cible



La fresque des déchets



Les chargés de sensibilisation ont adopté de nouveaux outils pour sensibiliser une nouvelle cible : le public adulte et les administrations publiques. Pour cela, ils ont développé *La fresque des déchets*, un outil collaboratif qui permet d'engager les échanges sur la gestion des déchets. Ils ont également intégré une solution innovante permettant de créer des quizz interactifs et ludiques. Ces initiatives visent à engager davantage ces publics tout en rendant l'apprentissage plus dynamique et participatif.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



Le tri en dehors du foyer

Afin de poursuivre les actions de sensibilisation sur le tri dit "hors foyer", le SIVALOR a répondu à un appel à projets proposé par CITEO. Celui-ci vise à déployer les dispositifs de tri dans les espaces publics ouverts (parcs et jardins), les lieux recevant du public (gymnases, stades, etc.) et sur les événements. C'est sur ces derniers que la candidature s'est orientée. Ainsi, un travail en collaboration avec nos EPCI et nos communes va s'échelonner jusqu'en 2026. Les communes se verront dotées de supports de sacs mobiles permettant aux usagers de trier leurs déchets lors des manifestations.



" Je trie chez moi, je trie chez toi, je trie à chaque endroit ! "



Challenge anti-gaspillage alimentaire

Le SIVALOR propose un outil "clé en main" à destination des restaurants scolaires pour travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Durant six semaines, les élèves sont invités à mettre de côté leurs restes de repas. Chaque jour, les restes sont pesés et consignés dans un tableau.

Pour cette première édition du challenge anti gaspillage alimentaire, 36 kits ont été distribués en 2024.

Fort de ce succès, une nouvelle édition est lancée pour 2025 !



BRAVO !!

Les élèves de LA CHAPELLE RAMBAUD remportent le challenge 2024 avec 1,5g de restes en moyenne par enfant.

Les élèves des écoles d'Arlod et du Grand Clos à VALSERHÔNE ont diminué d'environ 70% leur gaspillage.

HÉROS UN JOUR,
HÉROS TOUS LES JOURS !





Le compostage à l'honneur

À l'occasion des grands événements nationaux, les maîtres composteurs ont organisé des animations variées sur le thème du compostage.



Au programme ?

Réunions publiques, marché gratuit spécial jardin, visites de site de compostage partagé, webinaires, spectacles, et rencontre des référents de site de compostage partagé.



Visionnez notre vidéo Youtube pour tout savoir sur le compostage partagé !

Recyclage VR Cup

Le 16 novembre 2024, le SIVALOR a participé à la Recyclage VR Cup, challenge national organisé par l'entreprise Vrai Sudio. Petits et grands trieurs ont pu s'affronter et tester le tri des déchets en réalité virtuelle. Une façon originale et ludique pour apprendre ou réviser les bons gestes de tri.

1ère PLACE POUR LE SIVALOR !
104 PARTIES
PLUS DE 70 JOUEURS



Les marchés 100% gratuit

Fort des succès des précédentes éditions, le SIVALOR poursuit son travail au côté des associations et des communes désireuses d'organiser un marché 100% gratuit.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser au réemploi et à l'économie circulaire.

C'est un espace de gratuité, d'entraide et de convivialité. On donne sans vendre, on prend sans acheter.

C'est le moment parfait pour offrir une seconde vie aux objets que l'on n'utilise plus !

Vêtements, livres, jouets, petits meubles, vaisselles, appareils électriques... peuvent être déposés, à condition qu'ils soient propres et en bon état.

En fin de journée, les objets qui n'ont pas trouvé preneur, sont remis aux associations partenaires.



QUELQUES CHIFFRES EN 2024 :



6 940 kg d'objets déposés

5 938 kg ont trouvé un nouveau propriétaire

1 002 kg donnés au profit d'associations

L'année 2024 a été l'occasion de tester des marchés 100% gratuit à thématiques. Ainsi, trois éditions spéciales ont vu le jour :

- Pour démarrer la saison de jardinage bien outillé, un marché 100% gratuit **spécial jardin**
- Pour remplir son cartable, un marché 100% gratuit **spécial rentrée**
- Pour parer son sapin et sa maison de belles décorations, un marché 100% **spécial Noël**



Vous souhaitez organiser un marché 100% gratuit ?

Contactez notre chargée de projets
Prévention et réduction des déchets :

Laure GOIFFON

07 61 21 87 23

l.goiffon@sivalor.org

De nouvelles éditions
se préparent en 2025 !

Des contenus digitaux diversifiés

En 2024, le SIVALOR a créé du contenu sous forme de vidéos "Réels" sur les réseaux sociaux. Ce format vise à sensibiliser les habitants à des thématiques essentielles telles que le tri, le compostage, le réemploi et la correction des erreurs de tri.

Nos agents se sont pleinement investis dans ces projets en devenant de véritables acteurs, mettant en scène leur expertise et leur engagement. Ces vidéos ont permis de transmettre des messages clairs et impactants pour encourager les internautes à adopter des gestes simples et responsables au quotidien.



Pas encore abonnés à notre page Facebook ?
Devenez-le en un clic !



31 Réels



+ 78%
d'abonnés sur
LinkedIn



Une chanson pour sensibiliser à la réduction des déchets !

Dans un monde où les messages se multiplient et où l'attention se disperse, le service communication et animation a décidé de casser les codes. Place à une idée novatrice, décalée, et dans l'air du temps : une chanson ! Ce nouvel outil de sensibilisation met en avant l'importance du tri des déchets, du compostage, du réemploi, mais aussi les conséquences sur l'environnement de nos modes de vie actuels.

Écoutez-la dès maintenant sur Youtube !



Nous avons confié à l'entreprise Elevation Films la réalisation de notre nouveau film présentant le SIVALOR et ses compétences, ainsi que la création d'une vidéo de promotion du C.I.E.L !

Découvrez-les sans plus attendre sur notre [page Youtube](#).



LE CENTRE D'IMMERSION ÉDUCATIF ET LUDIQUE (C.I.E.L.)

À travers un détonnant mélange de sons, lumières et interactivités, petits et grands découvrent ce que deviennent leurs ordures ménagères après les avoir jetées à la poubelle, lors d'une visite gratuite sur 3 étages et 600m².

Une subvention est toujours attribuée aux établissements scolaires et autres organismes validés par le SIVALOR permettant la prise en charge d'une partie du transport.

Réservation obligatoire en ligne.



Coup de neuf pour la scénographie du C.I.E.L !

Suite au changement de traitement des fumées dans notre UVE, le C.I.E.L se devait de faire peau neuve. Le parcours pédagogique a été mis à jour courant 2024.



Venez découvrir la scénographie de plus près lors des visites pour le grand public **chaque dernier mercredi du mois !**

Vous souhaitez organiser une visite du C.I.E.L ?

Contactez notre guide et gestionnaire du C.I.E.L :
Anthony CAPELLI
04 50 56 67 30
contact.ciel@sivalor.org



Les visites estivales

Le SIVALOR propose chaque été des journées de découvertes proposant une visite du C.I.E.L couplée à une visite d'un site partenaire. En 2024, les visiteurs ont pu aller à la rencontre des dinosaures sur le site de Dinoplagne ou découvrir les coulisses du traitement des déchets végétaux à Surjoux Compost.

JOURNÉES DÉCOUVERTES
2 sites pédagogiques - apprendre de façon ludique



Coup de projecteur sur le Réemploi

La zone jusqu'alors dédiée aux expositions temporaires devient "l'espace réemploi".

L'installation d'un grand écran permet de projeter notre nouveau film présentant les solutions de réemploi. Et, pour tourner de belles images, nous sommes allés à la rencontre des acteurs de notre territoire : recyclerie, ressourcerie, matériauthèque, atelier de couture...

L'espace Réemploi prendra plus d'ampleur en 2025 ... encore un peu de patience.



VISITES GRATUITES SUR RÉSERVATION

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



C!EL
CENTRE D'IMMERSION
ÉDUCATIF & LUDIQUE
DU SIVALOR

SILOS
DE STOCKAGE

TRANSPORTEUR PNEUMATIQUE
DES RÉSIDUS D'ÉPURATION DES FUMÉES
DES SILOS DES FILTRES À MARCHÉS



COLLECTER LES RÉSIDUS
D'ÉPURATION DES FUMÉES



5 chemin du Tapey - ZI d'Arلود
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
Tél. 04 50 56 67 30
www.sivalor.org

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !

Impression : Kalistene - papier certifié 100% PEFC

2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

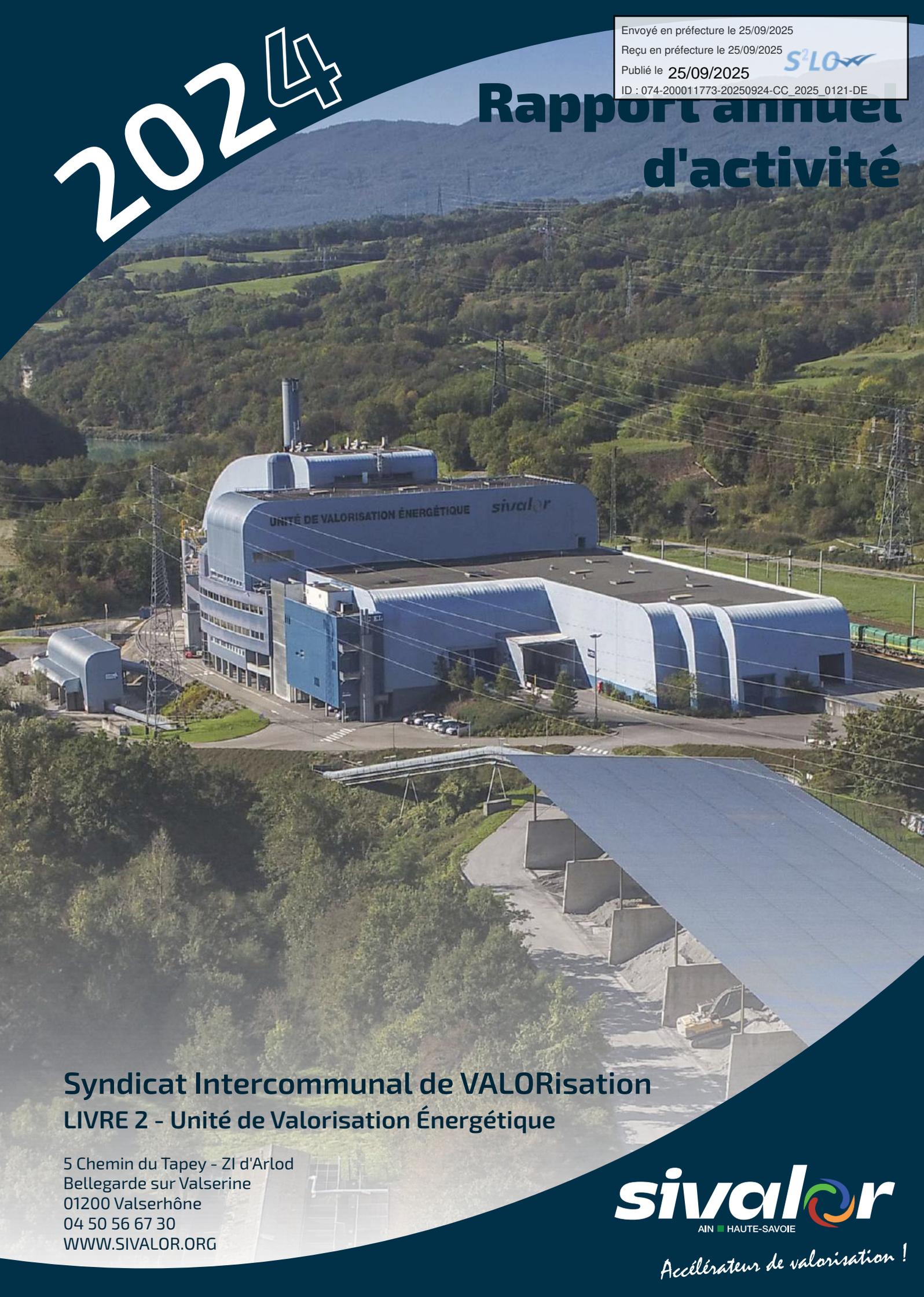
Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



Rapport annuel d'activité



Syndicat Intercommunal de VALORisation LIVRE 2 - Unité de Valorisation Énergétique

5 Chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
04 50 56 67 30
WWW.SIVALOR.ORG

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !

ÉDITO

Cher lecteur,

Le SIVALOR vous présente le Livre 2 de son rapport d'activité 2024 intégralement consacré au fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Valserhône.

Le Syndicat Intercommunal de VALORisation assure sans interruption le transfert et le traitement des déchets ménagers et assimilés de près de 455 000 habitants, répartis sur 163 communes de l'Ain et de la Haute Savoie.

Les résultats en matière de rejets à l'environnement continuent d'être tout à fait remarquables, et très en-deçà des valeurs limites réglementaires. L'UVE reste à la pointe de la technologie grâce aux nouveaux équipements de traitement des fumées rejetées à l'atmosphère.

La production d'électricité a encore pu être optimisée cette année par une diminution de l'autoconsommation et la récupération d'une partie de la chaleur fatale.

Près de 125 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles sont incinérées pour permettre la production de plus de 72 000 mégawattheures en 2024. Un nouveau record pour le SIVALOR !

Ces optimisations vont permettre la création du futur réseau de chaleur de Valserhône, qui sera alimenté par l'UVE à l'horizon de l'hiver 2026.

Le travail amorcé fin 2022 entre le SIVALOR, la Commune de Valserhône et la SEM LEA porte ses fruits. Le projet de réseau de chaleur se concrétise avec la création de la SAS Energies renouvelables, dénommée Valserhône Chaleur, qui a vu le jour fin décembre 2024.

Le SIVALOR finance, en 2025, les travaux sur l'UVE pour un montant de 6,5 millions d'euros et met à disposition le terrain assise de la chaufferie.

L'UVE du SIVALOR va alimenter en chaleur plus de 1 000 logements sociaux, et autant de logements privés, mais également des équipements publics structurants tels que la Cité scolaire (collège et lycée), la maison de retraite, le centre aquatique, des bâtiments communaux, la Gendarmerie nationale. Les industriels locaux pourront également se raccorder au réseau s'ils le souhaitent.

Les travaux vont débuter au second semestre 2025. Ce réseau de chaleur permettra de délivrer une énergie renouvelable, locale et décarbonée, pour au moins vingt-cinq ans. Cette réalisation va permettre au SIVALOR de contribuer à l'indépendance énergétique du territoire bellegardien, au travers de son PCAET, plan climat-air-énergie territorial.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Serge Ronzon
Président du SIVALOR



DROIT À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DÉCHETS DROIT DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ÉDITO	P. 2
LES CERTIFICATIONS ISO.....	P. 5



M

M

A

I

R

E

1	L'USINE DE VALSERHÔNE : LE PROCESS	P. 6
	LA COMBUSTION	P. 6
	LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	P. 7
	LE TRAITEMENT DES FUMÉES	P. 7

2	L'EXPLOITATION EN 2024	P. 9
	LES TONNAGES VALORISÉS	P. 9
	LE TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE	P. 13
	RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION EN 2024.....	P. 13
	PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE L'UVE EN 2024	P. 14

3	LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES EN 2024	P. 15
	EN SORTIE DE CHEMINÉE	P. 15
	SUR L'AIR AMBIANT	P. 23
	REJETS DANS LE RHÔNE	P. 24

4	LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE SUR L'ENVIRONNEMENT	P. 25
	LES RÉSULTATS DANS L'AIR AMBIANT	P. 26
	LES RÉSULTATS POUR LES SOLS	P. 27
	LES RÉSULTATS POUR LES VÉGÉTAUX	P. 29
	LES RÉSULTATS POUR LES SÉDIMENTS DU RHÔNE	P. 30
	LES RÉSULTATS DANS LE LAIT	P. 30
	EN CONCLUSION	P. 31

5	LES RÉSULTATS DE LA PLATEFORME DES MÂCHEFERS	P. 32
	BILAN DE LA VALORISATION DES MÂCHEFERS EN 2024	P. 34

À VENIR EN 2025	P. 35
------------------------------	--------------

LE SIVALOR UNE VALORISATION MULTIFILIÈRE

Le SIVALOR exerce la compétence "traitement des déchets" sur son territoire de trois manières :

La valorisation organique par compostage des déchets verts

38 586 tonnes en 2024

La valorisation matière par recyclage

36 817 tonnes en 2024

La valorisation énergétique par incinération des ordures ménagères résiduelles et des déchets incinérables issus des déchèteries et des entreprises

128 085 tonnes en 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

S²LOW



LES CHIFFRES CLÉS EN 2024

112 423 tonnes de déchets ménagers issues du territoire valorisées énergétiquement

+ 1,14 % de tonnage par rapport à 2023

72 065 MWh d'électricité produits dont 57 938 MWh remis sur le réseau public

28 864 tonnes de mâchefers valorisées

3 580 tonnes de résidus d'épuration des fumées traitées

3 336 tonnes d'acier recyclées (résidus d'incinération)

186 tonnes de métaux non ferreux recyclées (résidus d'incinération)

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

LES CERTIFICATIONS ISO DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'opérateur du SIVALOR pour la conduite de l'UVE, SET Faucigny Genevois, détient quatre certifications.

Un site certifié :

ISO 50001 : GESTION DE L'ÉNERGIE. Ce système de management consiste à optimiser les consommations d'énergie tout en améliorant la performance énergétique de l'UVE.



ISO 9001 : GESTION DE LA QUALITÉ. Ce système de management consiste à s'assurer que les services répondent aux exigences des clients et aux normes de qualité.



ISO 45001 : GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ. Ce système de management consiste à améliorer les performances en matière de santé et de sécurité au travail.



ISO 14001 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT. Ce système de management consiste à améliorer les impacts environnementaux de l'UVE.



La démarche d'obtention d'une certification ISO est volontaire, contractuelle, et se renouvelle chaque année. Les certifications ISO permettent une amélioration continue.



L'USINE DE VALSERHÔNE : LE PROCESS

Le SIVALOR valorise énergétiquement les ordures ménagères de son territoire de 2 000 km² composé de 10 intercommunalités adhérentes.

En 2024, 128 085 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont pu être valorisées sur le site de Valsershône.



454 759
habitants



163
communes



2 lignes
d'incinération



128 085 t
de déchets valorisées

La valorisation énergétique des ordures ménagères suit trois étapes principales : les déchets sont brûlés, la chaleur produite est transformée en énergie, et enfin, les fumées produites sont traitées.

LA COMBUSTION

Composée de deux lignes d'une capacité unitaire de traitement de 8 tonnes par heure, l'usine a été construite par Tunzini Environnement devenu SGE Environnement (Groupe Vinci). Les fours à six rouleaux inclinés à 20° et à vitesse de rotation variable indépendante (de 1,2 à 5 tours par heure) sont une conception de Deutsche Babcock Anlagen (DBA). Les fours sont maintenus à une température minimale de 850°C.

De l'air primaire en provenance de la partie supérieure du hall de déchargement est insufflé sous les rouleaux à des températures réglables de 105°C à 145°C après réchauffage par un échangeur. Il représente 75 % du débit total de combustion. Il pénètre dans la couche de déchets par les fentes entre les rouleaux. De l'air secondaire est injecté en voûtes frontale et dorsale des fours. Il permet de régler la teneur en oxygène, d'assurer la combustion des



imbrûlés et de refroidir la partie supérieure de la voûte du four si nécessaire. Les fumées suivent trois parcours verticaux libres avant de rejoindre la partie horizontale de la chaudière. Chaque four est équipé d'un brûleur d'allumage et d'un brûleur de soutien, fonctionnant au gaz propane. Ces deux brûleurs ont pour fonction de maintenir, en cas de besoin, une température minimale de 850°C pour assurer une bonne combustion des déchets et le respect de la réglementation.

Le foyer est à co-courant, ce qui garantit une combustion complète. Les particules provenant de la zone d'allumage traversent une zone très chaude de 1 000°C à 1 200°C et sont entièrement brûlées.

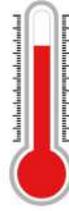
Les parois du four font partie intégrante de la chaudière car elles sont réalisées en tubes de vaporisation avec revêtement en béton réfractaire et Inconel.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Cette valorisation est assurée par une chaudière à vapeur surchauffée. Elle assure le refroidissement des fumées et la production de vapeur surchauffée (385°C et 38 bars) qui permet la production d'électricité (20 % utilisés en autoconsommation et 80 % vendus). À charge nominale, le débit de vapeur est de 24 tonnes/heure par four et le rendement prévu de 81 %.

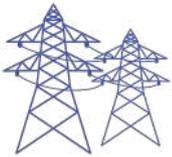
Cette chaudière comporte trois parcours verticaux et un passage horizontal comprenant un évaporateur, quatre surchauffeurs et trois économiseurs. L'eau de la chaudière arrive à 130 °C dans les faisceaux de l'économiseur, d'où elle ressort à 204°C (proche de la saturation) avant d'être

température
constante de
la vapeur :
385 °C



amenée au ballon de la chaudière. Dans le ballon, une homogénéisation a lieu. Puis l'eau circule dans les faisceaux évaporateurs avant la séparation des phases liquide et vapeur. Cette dernière est acheminée vers les quatre surchauffeurs où elle est alternativement surchauffée puis désurchauffée pour maintenir une température constante de 385 °C. Cette vapeur est acheminée vers le groupe turbo alternateur à condensation avec soutirage de puissance 10,9 MW.

En plus de l'électricité produite, une partie de la vapeur est valorisée en interne pour le réchauffage de la bêche alimentaire via un soutirage de vapeur moyenne pression au niveau de la turbine.



72 065 MWh
d'électricité produite



57 938 MWh
d'électricité vendue



28 864 t
de mâchefers valorisés



0,817
indice de performance
énergétique R1

LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées est de type sec. À la sortie de chacune des deux chaudières, les fumées passent par un réacteur où est injecté du bicarbonate de sodium pour éliminer la majorité de l'acide chlorhydrique (HCl) et les oxydes de soufre (SOx). Les fumées traversent ensuite un premier filtre à manches composé de trois caissons de 624 manches chacun, ce qui permet la captation de l'ensemble des poussières ainsi que le bicarbonate qui a réagi préalablement avec les polluants.

Un catalyseur permet ensuite d'abattre les oxydes d'azote avec l'injection en amont de ce dernier d'eau ammoniacale. Une partie des dioxines / furannes est également détruite dans cette installation.

Un traitement de finition, avec l'injection de chaux et de coke de lignite, permet de capter les polluants résiduels. Les réactifs consommés sont récupérés dans un second filtre à manches, identique au premier.

Après une première utilisation, une partie des réactifs est réinjectée en amont des filtres à manches afin d'optimiser leur consommation.

Dans les deux filtres à manches, les fumées traversent les manches de l'extérieur vers l'intérieur et les poussières et les réactifs consommés sont



récupérés sous les trémies par décolmatage séquentiel à l'air comprimé. Ces résidus sont transportés jusqu'à des silos de stockage par des transporteurs pneumatiques puis valorisés en mines de sel en Allemagne.

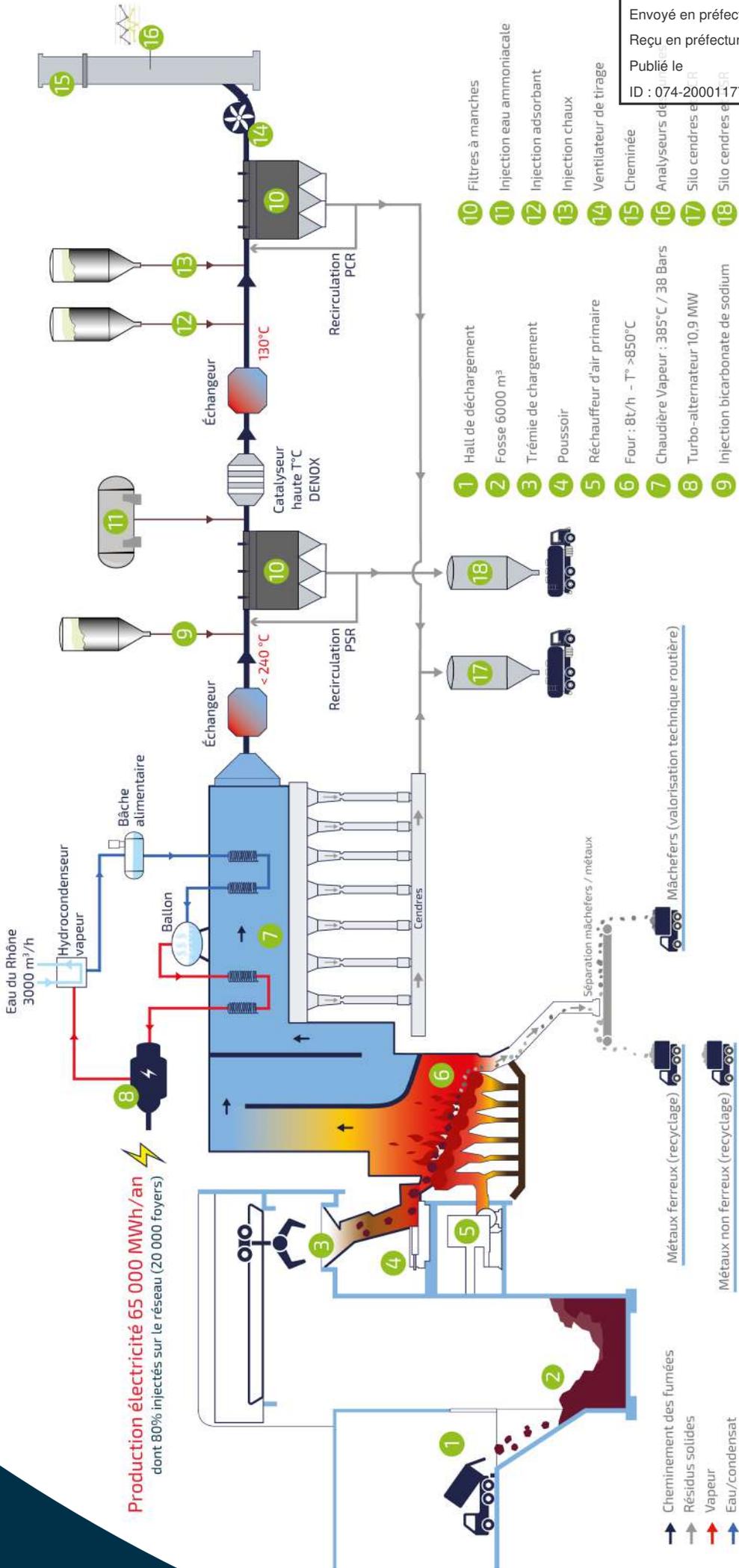
Le traitement des fumées de chaque ligne d'incinération est également équipé d'une boucle d'eau surchauffée qui alimente deux économiseurs. Le premier, situé à la sortie de chaque chaudière, permet de garantir une température des fumées qui ne dépasse pas 240°C en entrée du traitement des fumées. Le second, situé en aval du catalyseur, permet de descendre la température des fumées à 125°C.

L'énergie ainsi récupérée est ensuite utilisée pour le réchauffage des airs de combustion et des condensats d'eau déminéralisée récupérés après le processus de production d'électricité avant leur réinjection dans les chaudières.

Avec le réchauffage de la bêche alimentaire décrit plus haut, ce sont ainsi plus de 40 000 MWh thermiques qui sont utilisés chaque année dans l'usine.

La valorisation des déchets en énergie

Un service public assuré 24h/24 et 7j/7



Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE

LES RESPONSABLES DE L'USINE

SET FAUCIGNY GENEVOIS (opérateur)
 > Directeur de sites : Jocelyn LEVEQUE
 > Responsable d'usine : Nicolas VIZIER

SIVALOR (propriétaire exploitant)
 > Président : Serge RONZON
 > Vice président chargé de la Valorisation énergétique : David MUNIE
 > Conseiller délégué aux études et travaux : Michel CHANEL
 > Directrice générale des services : Aglaë PETIT
 > Directeur Valorisation énergétique / Transfert : Vincent COLLIN

2

L'EXPLOITATION EN 2024

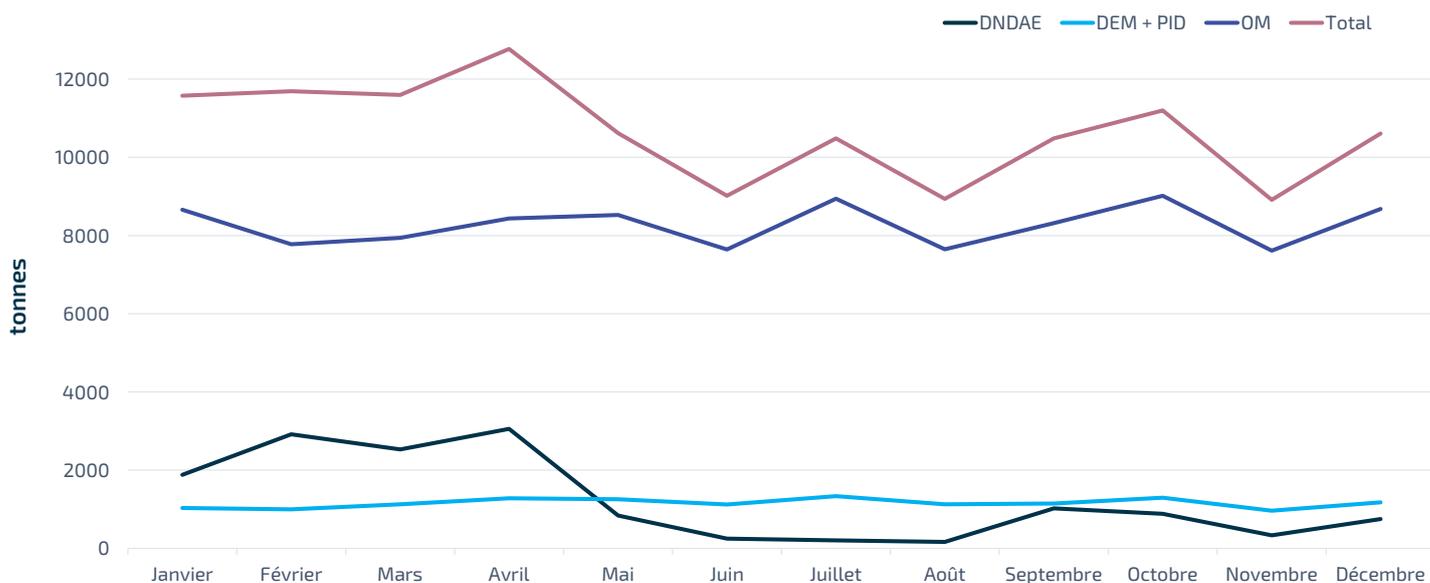
LES TONNAGES VALORISÉS

	TOTAL 2024 (en tonnes)			Rappel 2023 (en tonnes)	2024/2023
	Ordures ménagères	Déchèteries	TOTAL		
ANNEMASSE AGGLO	27 144,69	3 869,25	31 013,94	30 300,61	1,02
GENEVOIS	12 722,76	1 252,46	13 975,22	13 442,92	1,04
ARVE ET SALÈVE	4 758,71	681,58	5 440,29	5 413,40	1,00
PAYS ROCHOIS	6 423,86	290,66	6 714,52	6 978,87	0,96
VALLÉE VERTE	1 607,25	438,94	2 046,19	2 056,36	1,00
USSES ET RHÔNE	4 223,56	1 302,84	5 526,40	5 528,84	1,00
RUMILLY TERRE DE SAVOIE	7 014,68	770,76	7 785,44	7 726,64	1,01
Divers (EMMAÛS, DDT, ATMB)	55,90	112,32	168,22	251,41	0,67
Sous-total PÉRIMÈTRE 74	63 951,41	8 718,81	72 670,22	71 699,05	1,01
PAYS DE GEX AGGLO	18 732,29	4 272,17	23 004,46	22 442,84	1,03
TERRE VALSERHÔNE	4 555,46	913,60	5 469,06	5 441,20	1,01
HAUT-BUGEY AGGLO	10 549,99	728,44	11 278,43	11 564,16	0,98
Divers	0,84		0,84	0	
Sous-total PÉRIMÈTRE 01	33 838,58	5 914,21	39 752,79	39 448,20	1,01
Sous-total TERRITOIRE	97 789,99	14 633,02	112 423,01	111 147,25	1,01
STOC THONON	148,68		148,68	1 262,94	
SMET 71	0		0	25,36	
SAVOIE DECHETS	391,14		391,14	0	
SIBRECSA	284,16		284,16	0	
Sous-total INTERDÉPANNAGES	823,98	0,00	823,98	1 288,30	
TOTAL UVE SIVALOR	98 613,97	14 633,02	113 246,99	112 435,55	1,01

Déchets Non Dangereux des Activités Économiques (DNDAE)	Total DNDAE 2024 (en tonnes)	Rappel 2023 (en tonnes)
EXCOFFIER	4 921,80	2 786,84
ONYX DIB	398,98	405,02
COUPAT GLOBAL SERVICES	2 012,19	2 661,92
TRIGENIUM	0	15,30
SME (TRILOGIE DIB)	570,06	486,94
SUEZ RV CENTRE EST VALORISATION	1 081,44	18,06
SERRAND	806,06	60,78
Sous-total APPORTEURS	9 790,53	6 434,86
Divers 01	1 573,78	1 516,10
Divers VALSERHÔNE	483,48	636,91
Divers PAYS DE GEX	0,04	0
Divers ÉTREMBIERES	11,41	13,75
Divers GROISSIAT	134,74	67,26
Divers 74	0	519,14
COVED SYPROVAL	1 911,52	0
SUEZ LAVILLEDIEU	932,30	0
Sous-total Entreprises	5 047,27	2 753,16
TOTAL GÉNÉRAL	14 837,80	9 188,02



Répartition des déchets pris en charge par le SIVALOR en 2024 à l'UVE de Valserhône



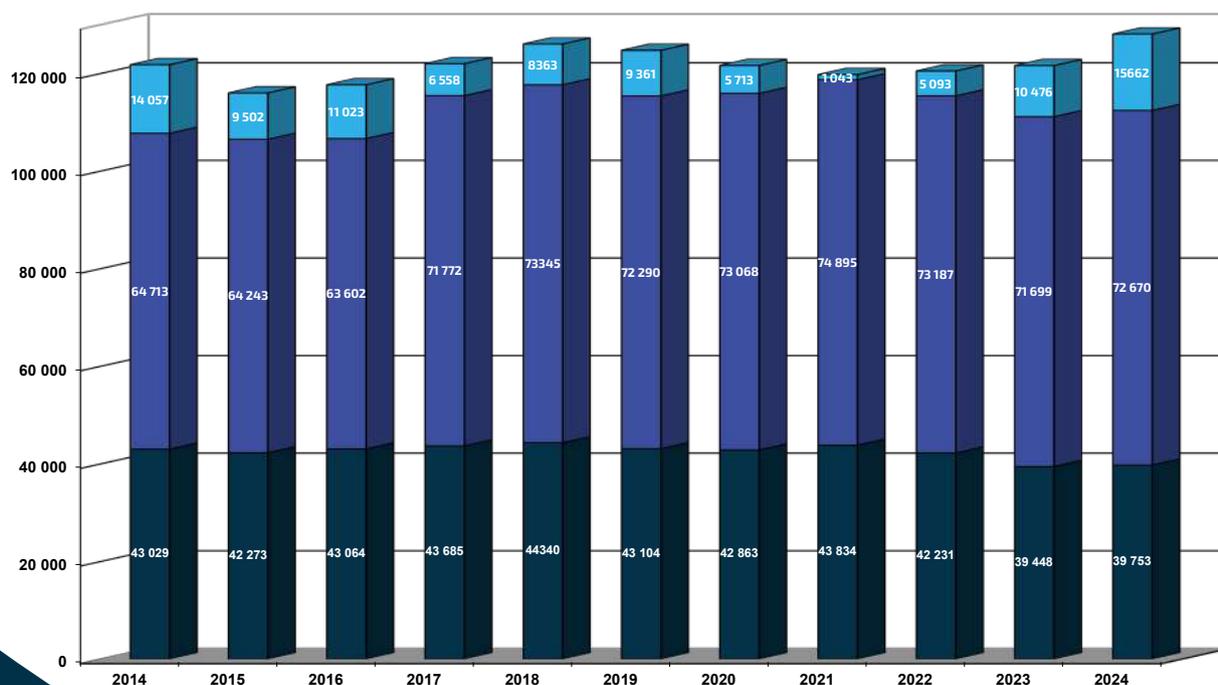
DNDAE : Déchets Non Dangereux des Activités Économiques

DEM + PID : Déchets Encombrants Ménagers + Petits Incinérables de Déchèteries

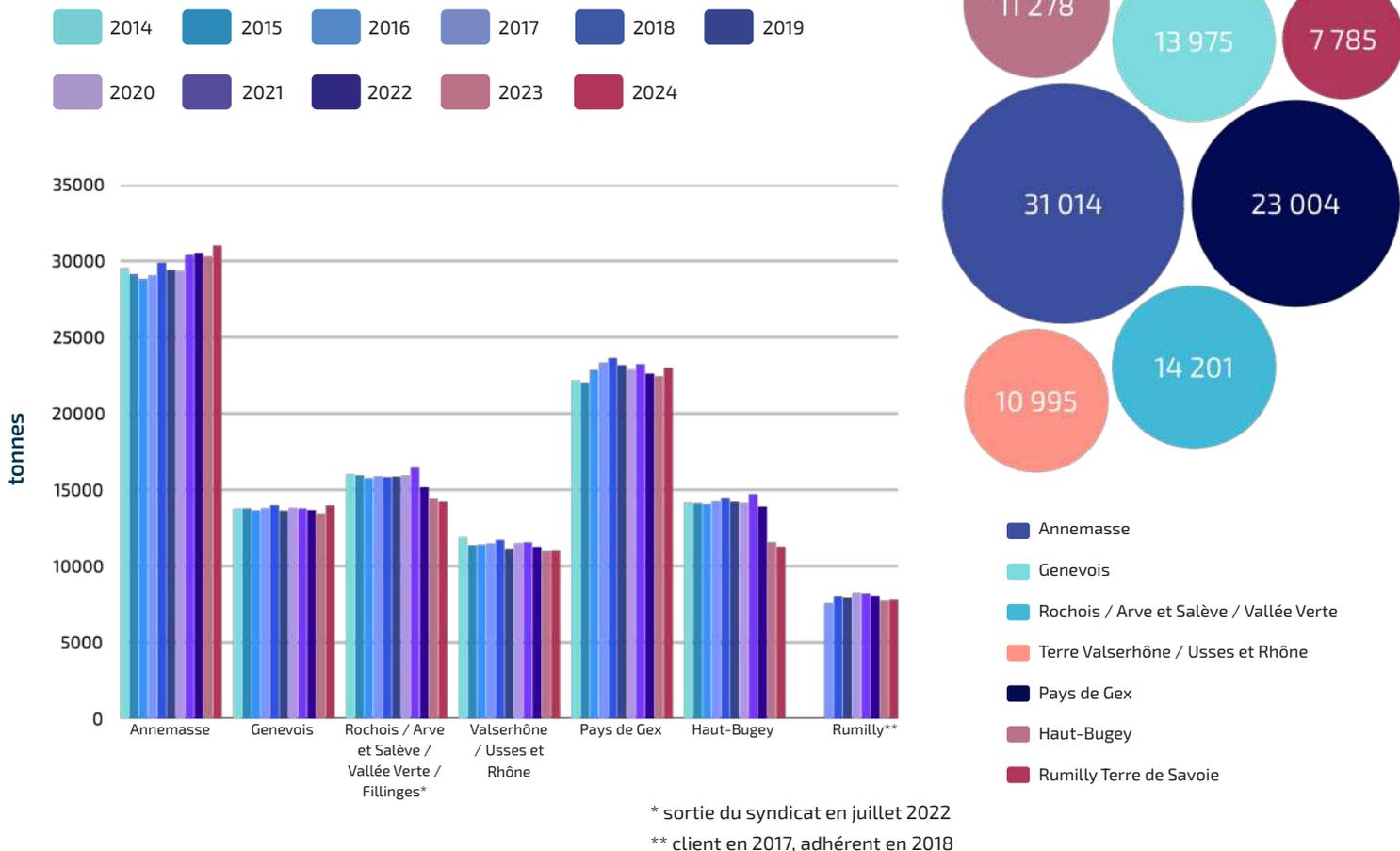
OM : Ordures Ménagères

Valorisation énergétique de 2014 à 2024

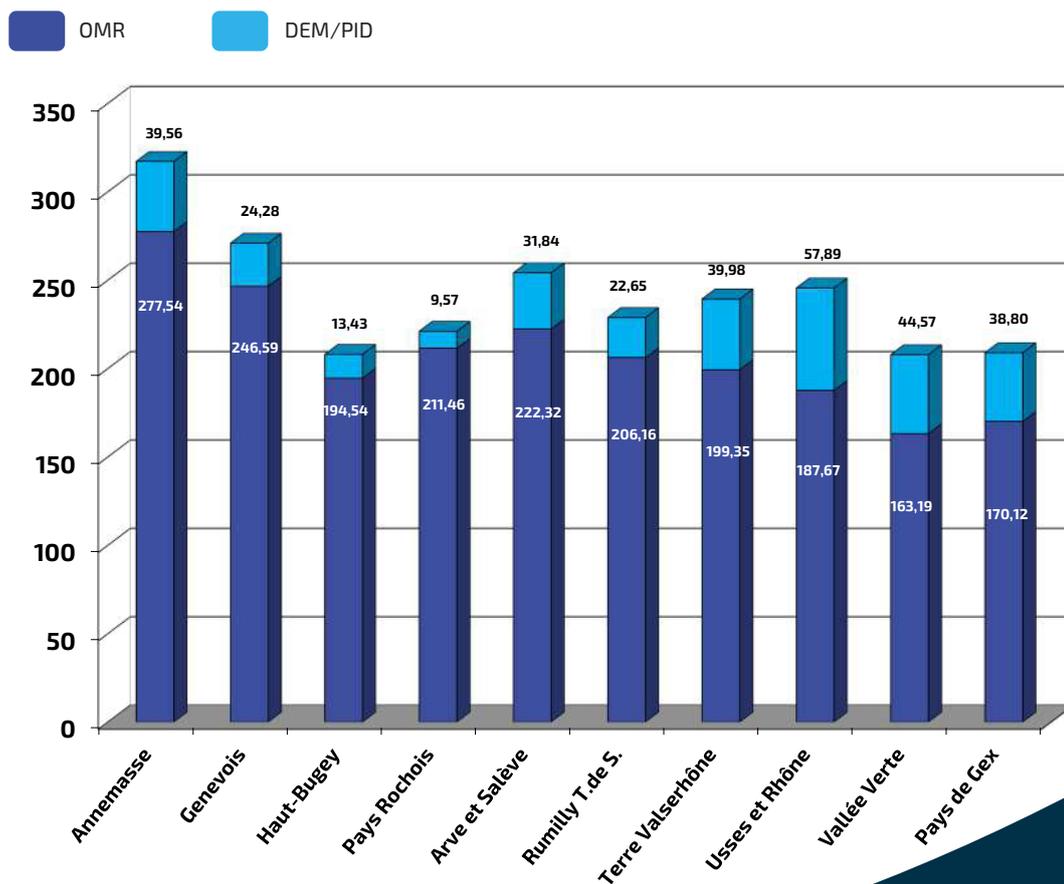
OM Ain (dark blue) OM Haute-Savoie (medium blue) DNDAE + dépannages (light blue)



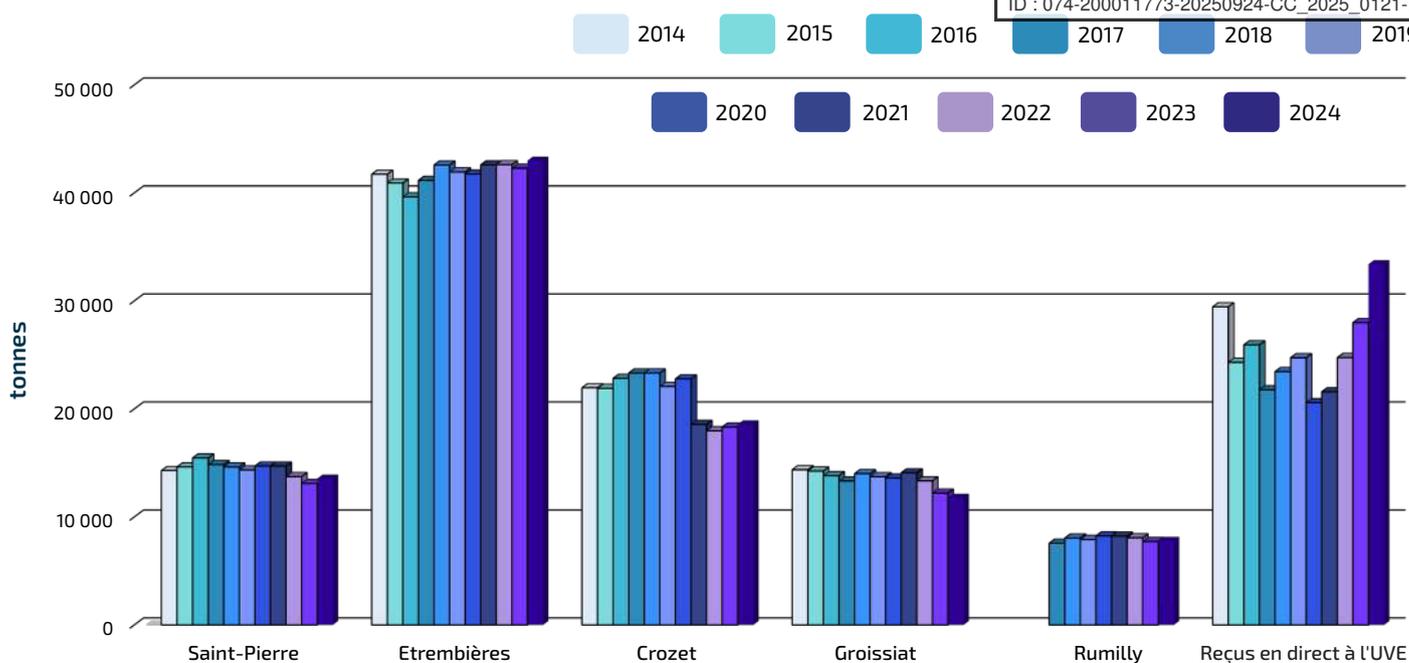
Évolution des tonnages par secteur de 2014 à 2024



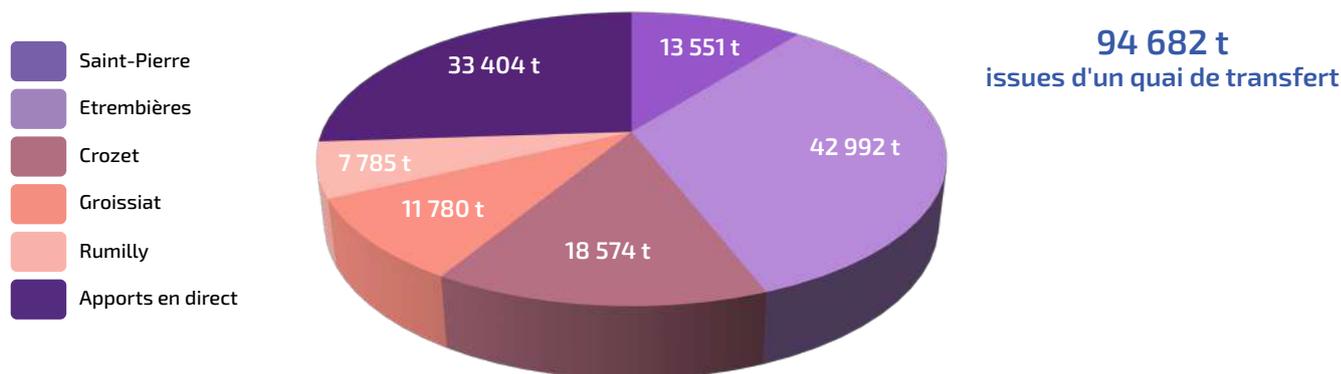
Déchets pris en charge par EPCI : ordures ménagères résiduelles et encombrants /incinérables issus de déchèteries en kg par habitant en 2024



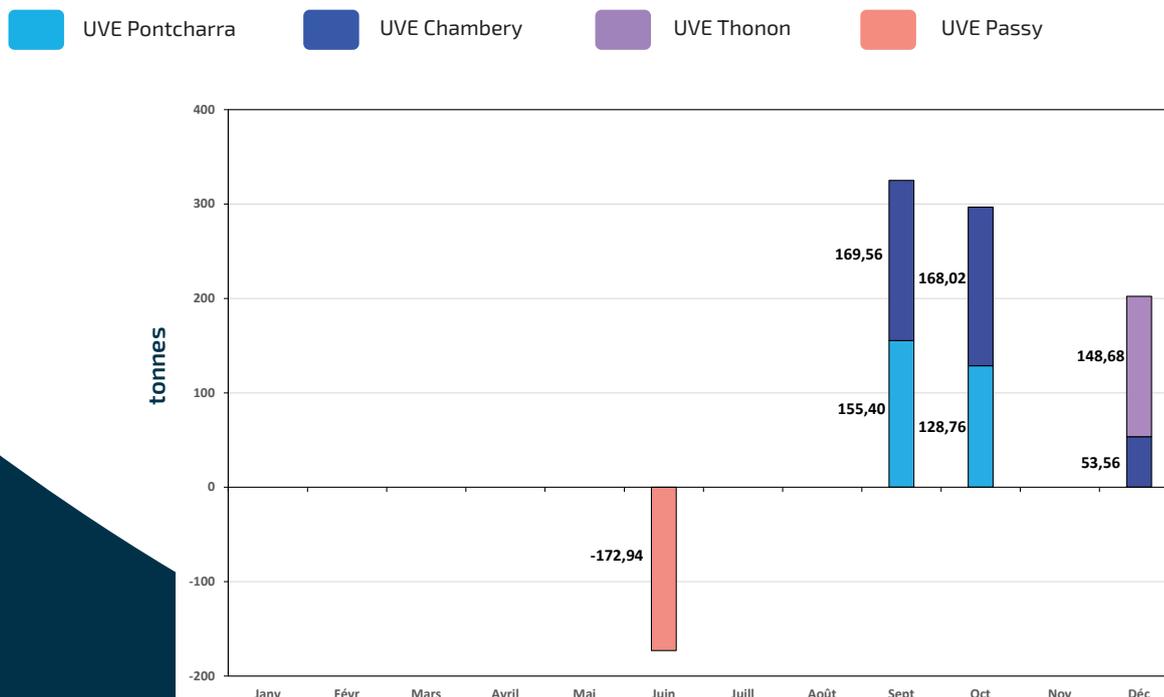
Prise en charge des déchets par quai de transfert ou en direct à l'UVE de 2014 à 2024



Focus année 2024



Interdépannages 2024



LE TRANSPORT PAR VOIE FERRÉE

Tonnages

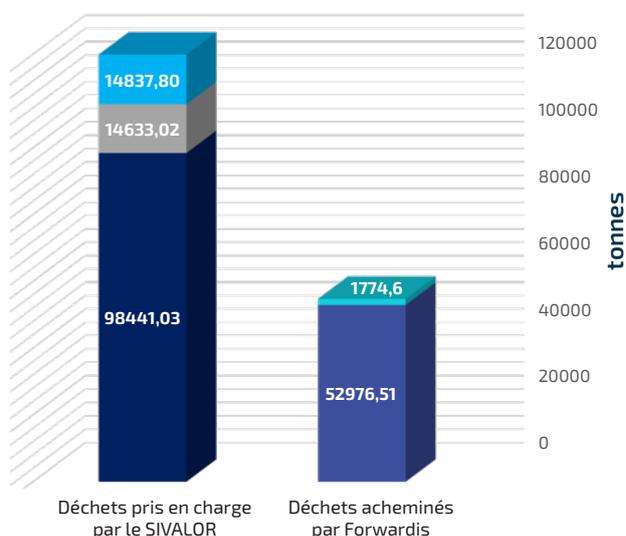
Compactés à Saint-Pierre en Faucigny (74) :	13 550,53 tonnes
Compactés à Étrembières (74) :	42 991,52 tonnes
TOTAL livraisons sur les quais de transfert	56 542,05 tonnes
TOTAL tonnages confiés à Forwardis	54 751,11 tonnes

(dont 1 774,6 tonnes par route)



Part des déchets transportés par voie ferroviaire en 2024

Le tonnage pris en charge par Forwardis est de 54 751,11 tonnes dont 52 976,51 tonnes acheminées par le train. Soit 41,4 % du total des déchets pris en charge par le SIVALOR.



RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION DE L'UVE EN 2024

Bilan du temps de fonctionnement et Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) moyen

LIGNE 1	8 061 heures		2 316 (kcal/kg)
LIGNE 2	7 872 heures		

Bilan des réactifs

Chaux (t)	173
Bicar (t)	1 459
Coke de lignite (t)	39
Eau ammoniacale (t)	130
Propane (MWh)	5 503

Bilan des déchets (tonnes)

Déchets incinérés	124 649
Mâchefers valorisés	28 864
Ferrailles recyclées	3 336
Non ferreux Brut	299
Non ferreux Net	186
REFIOM	3 580

Bilan hydraulique (m³)

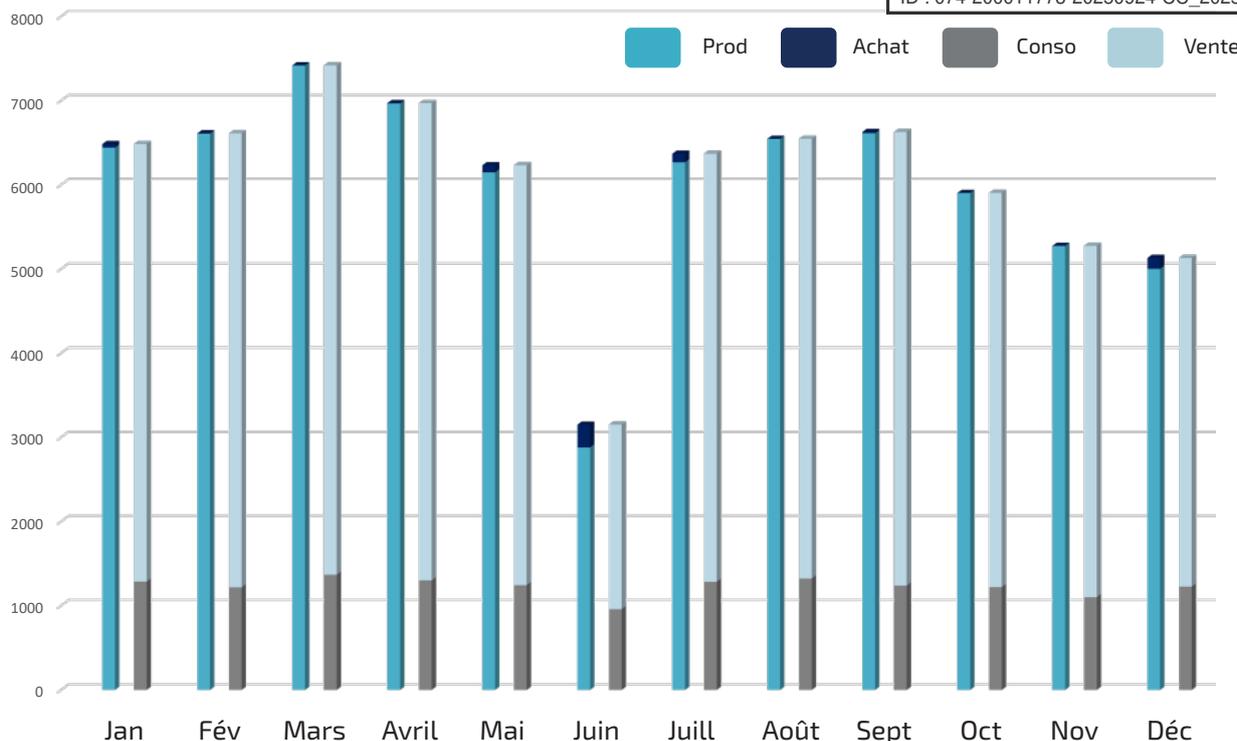
Eau de ville prélevée	18 774
Eau du Rhône utilisée	25 333 661
Production eau filtrée	177 820
Production eau déminéralisée	8 599

Bilan électrique

Vapeur produite (t)	373 974
Electricité produite (MWh)	72 065
Electricité consommée (MWh)	14 775
Electricité achetée (MWh)	648
Electricité vendue (MWh)	57 938

Bilan électrique (production et consommation en MWh) pour 2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE L'UVE EN 2024

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T)$$

Avec :

Pe Performance énergétique de l'installation

Ee.p Électricité produite par l'installation (MWh/an)

Eth.p Chaleur valorisée dans l'installation (MWh/an)

Eth.a Énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

Ec.a Énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)

Ee.a Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)

2,3 Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t

T Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE

En 2024, les facteurs ci-dessus ont été les suivants :

$$Pe = 1,089 \times [(2,6 \times 72\ 065 + 1,1 \times 47\ 737) - (2,6 \times 648 + 1,1 \times 0 + 5\ 503)] / (2,3 \times 124\ 649)$$

Pe = 0,884

Le résultat étant supérieur à 0,65, l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé.

L'indice de performance énergétique R1 suivant le mode de calcul européen est de 0,817.

	Résultats 2024	Unité
Ee.p	72 065	MWh
Eth.p	47 737	MWh
Eth.a	0	MWh
Ec.a	5 503	MWh
Ee.a	648	MWh
T	124 649	Tonnes



LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES EN 2024

En tant que site classé, l'unité de valorisation énergétique de Valserhône est soumise à une étroite surveillance quant à ses impacts environnementaux en sortie de site et sur l'air ambiant :

EN SORTIE DE CHEMINÉE

Suivant les dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 16 avril 2024, des mesures en continu sont réalisées en sortie de cheminée.

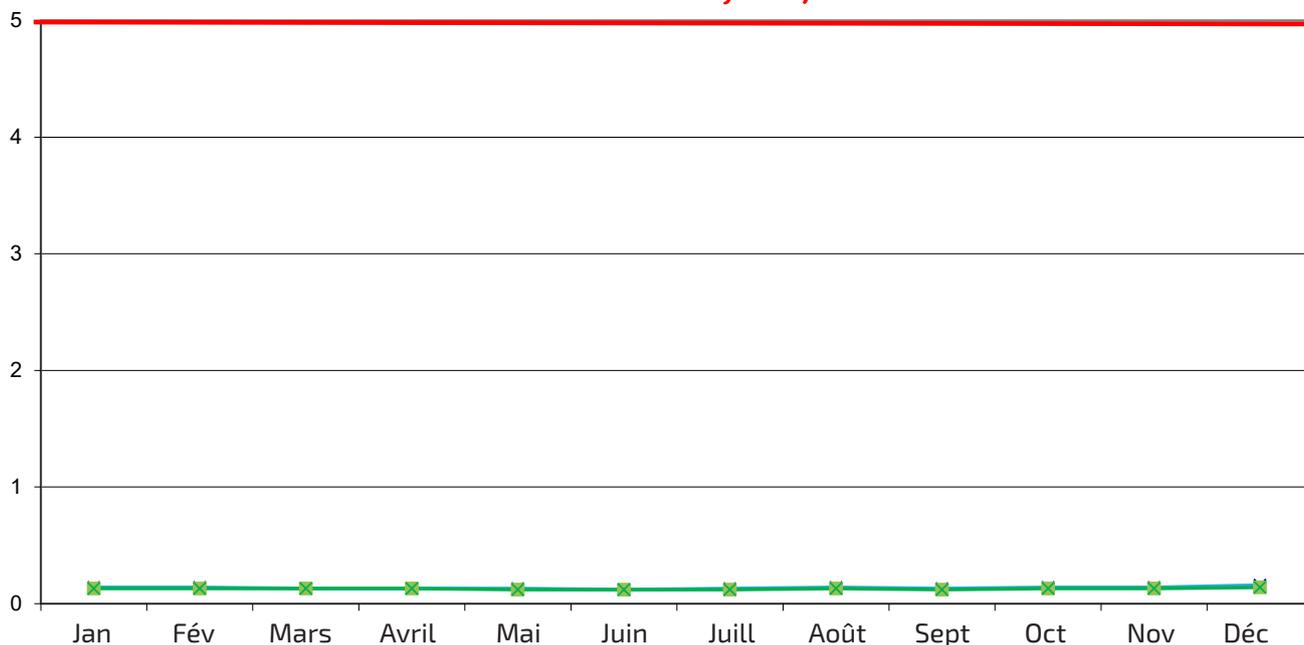
Polluants	Valeur en moyenne journalière en mg/m ³		Valeur en moyenne sur une demi-heure en mg/m ³
	En conditions normales d'exploitation (NOC)	Hors conditions normales d'exploitation (OTNOC)	
Poussières (TSP)	5	10	30
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COVT)	10	10	20
Monoxyde de carbone (CO)	50	50	-
Chlorure d'hydrogène (HCl)	8	10	60
Fluorure d'hydrogène (HF)	1	1	4
Anhydride sulfureux / Dioxyde de soufre (SO ₂)	40	50	200
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote (NO ₂)	80	80	400
Ammoniac (NH ₃)	10	30	-
Mercure (Hg)	0.02	-	-

Rejets des poussières à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle)

Concentration
Poussières
(mg/Nm³)

Ligne 1 Ligne 2

Concentration limite moyenne journalière

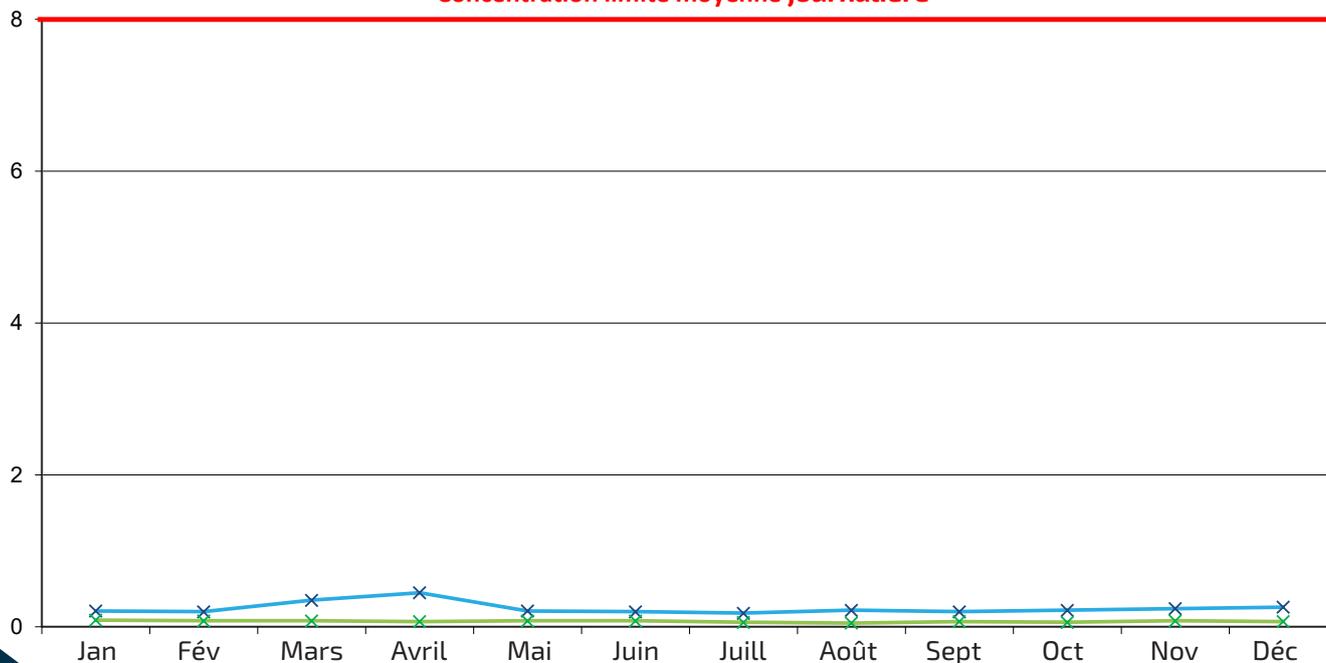


Rejets HCl à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)

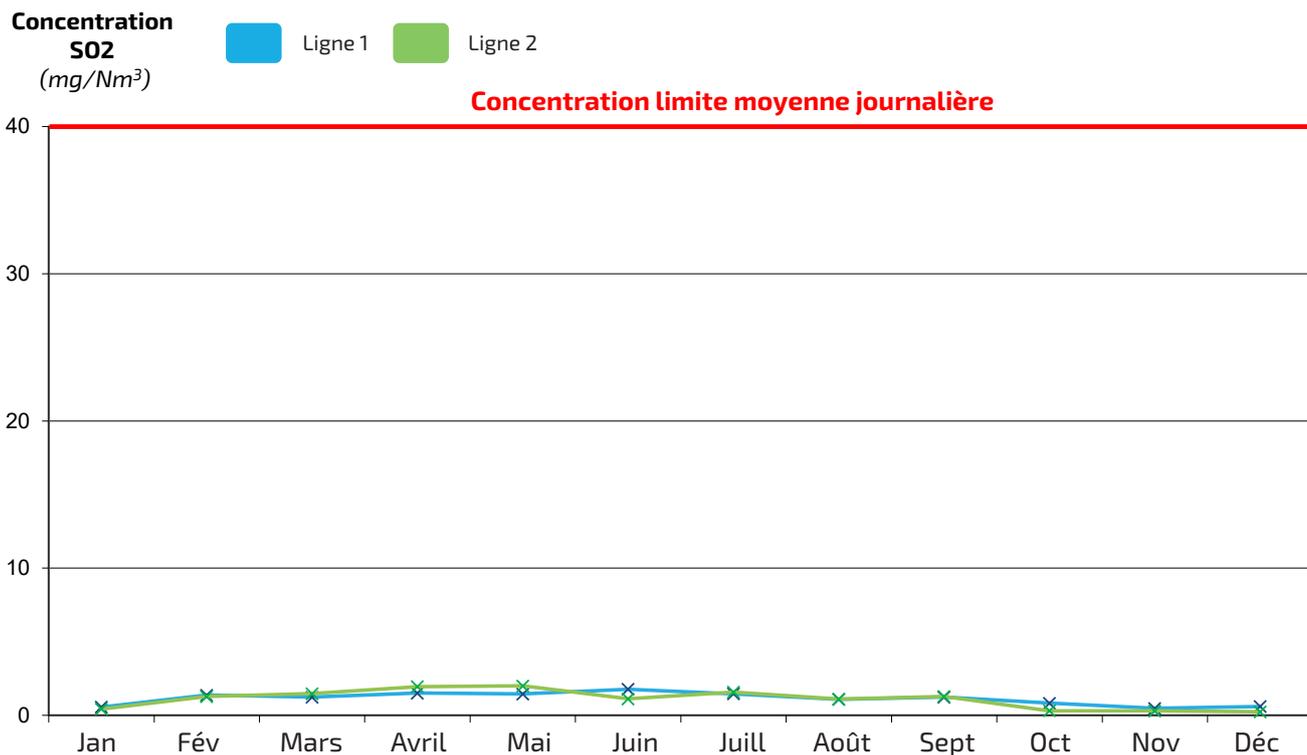
Concentration
HCl
(mg/Nm³)

Ligne 1 Ligne 2

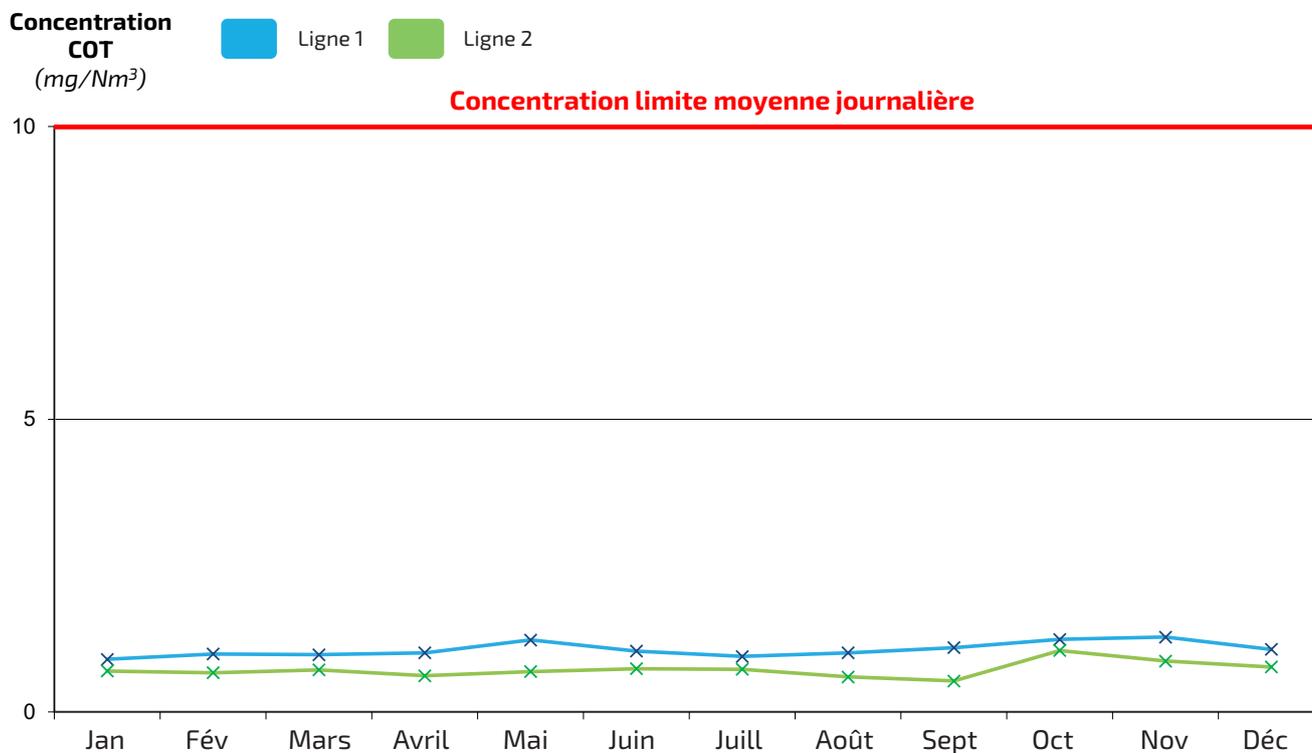
Concentration limite moyenne journalière



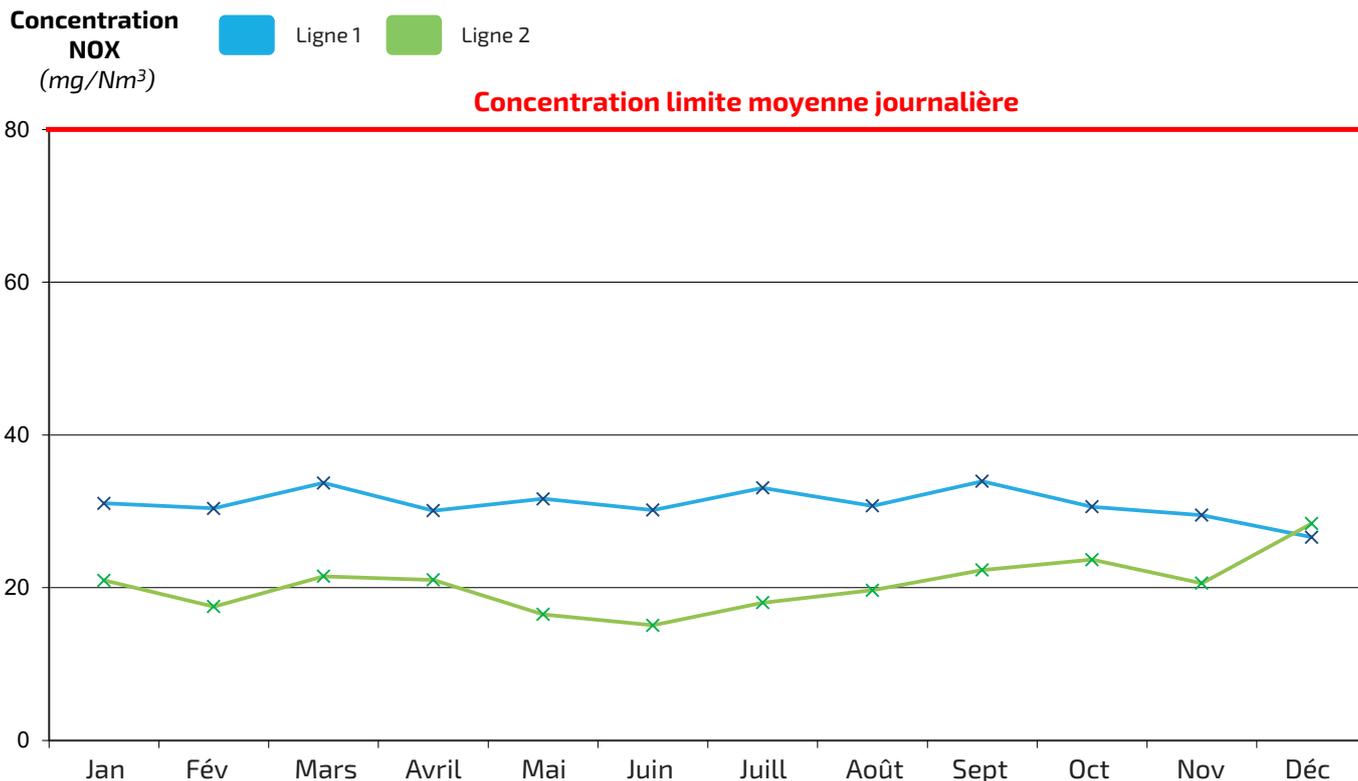
Rejets SO₂ à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle des concent



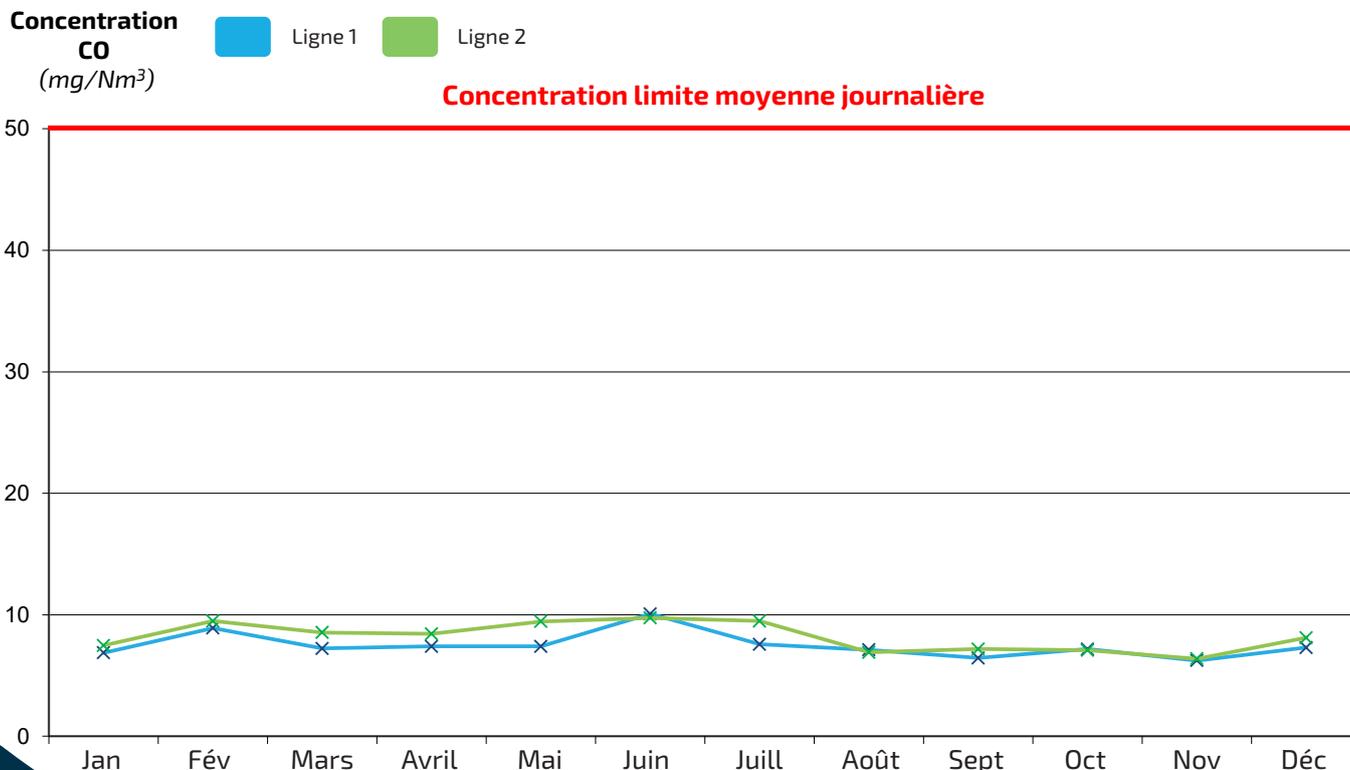
Rejets COT à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)



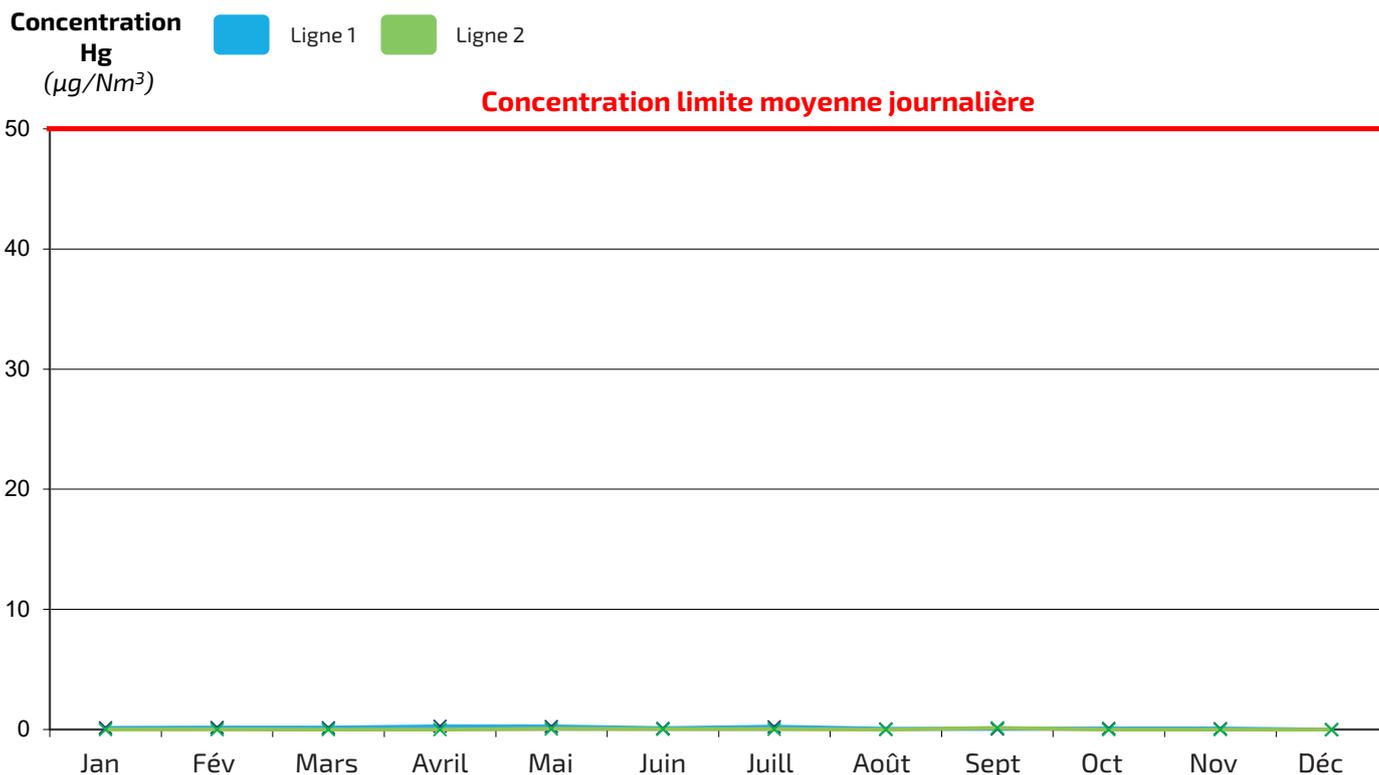
Rejets NOX à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)



Rejets CO à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)



Rejets Hg à l'atmosphère 2024 (moyenne mensuelle des concentrations journalières)



Cumul annuel de dépassement / Indisponibilité

CUMUL ANNUEL DE DÉPASSEMENT / INDISPONIBILITÉ - LIGNE 1							CUMUL ANNUEL DE DÉPASSEMENT / INDISPONIBILITÉ - LIGNE 2					
	Temps de dépassement (1)	Indisponibilité analyseur Multigaz (2)	Indisponibilité analyseur Poussières (2)	Indisponibilité analyseur Hg (3)	Invalidité journée (4)	Dépassement VLE jour (5)	Temps de dépassement (1)	Indisponibilité analyseur Multigaz (2)	Indisponibilité analyseur Poussières (2)	Indisponibilité analyseur Hg (3)	Invalidité journée (3)	Dépassement VLE jour (4)
Janvier	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0	0
Février	2,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	3,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Mars	2,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Avril	3,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0	0	2,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Mai	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	3,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Juin	2,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	3,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Juillet	5,0 h	0,0 h	0,0 h	4,0 h	1	1	1,0 h	0,0 h	0,0 h	4,0 h	1	0
Août	5,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Septembre	5,5 h	0,0 h	0,0 h	1,0 h	0	0	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Octobre	3,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Novembre	1,0 h	0,0 h	0,0 h	0,5 h	0	0	0,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0
Décembre	2,5 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	0	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0,0 h	0	2
TOTAL 2024	32,5 h	0,0 h	0,0 h	6,0 h	1	1	16,5 h	0,0 h	0,0 h	4,5 h	1	2

(1) Suivant la réglementation, la durée cumulée de dépassement des VLE sur une année doit être inférieure à 60 heures.

(2) Suivant la réglementation, la durée cumulée d'indisponibilité des analyseurs sur une année doit être inférieure à 60 heures.

(3) Suivant la réglementation, la durée cumulée d'indisponibilité des analyseurs sur une année doit être inférieure à 500 heures.

(4) Suivant la réglementation, le nombre de journée d'invalidité des moyennes journalières sur une année doit être inférieur ou égal à 10 jours.

(5) Suivant la réglementation, la durée cumulée de dépassement des VLE sur une année doit être inférieure à 10 jours.

Cumuls annuels (NOC/OTNOC)

	Ligne 1		Ligne 2	
	Dépassements VLE jour NOC*	Durée de OTNOC* H1 (250h)	Dépassements VLE jour NOC	Durée de OTNOC H1 (250h)
Janvier	0	14h15	0	10h19
Février	0	05h46	0	04h42
Mars	0	06h29	0	08h27
Avril	0	04h27	0	03h57
Mai	0	05h51	0	08h30
Juin	0	05h45	0	07h03
Juillet	0	05h08	0	03h50
Août	0	10h25	0	01h59
Septembre	0	07h59	0	04h56
Octobre	0	06h48	0	01h07
Novembre	0	02h18	0	03h29
Décembre	0	06h45	0	08h11
Total	0	82h00	0	66h35

* NOC : normal operating conditions

* OTNOC : other than normal operating conditions

Résultats des contrôles ponctuels sur les rejets gazeux en 2024



Rejets gazeux en sortie de cheminée

	Prestataires	CME	BV	
	Type campagne	Programmée	Inopinée	
REJETS GAZEUX Ligne 1	Valeurs limites de l'Arrêté mg/Nm ³	02/04/2024 mg/Nm ³	04/09/2024 mg/Nm ³	Conformité
Poussières totales	10	0,26	0,486	Oui
Acide Chlorhydrique (HCl)	10	3,65	0,20	Oui
Acide Fluorhydrique (HF)	1	0,00	0,00	Oui
Dioxydes de soufre (SO ₂)	50	0,11	3,01	Oui
Composés organiques totaux (COT)	10	0,94	7,47	Oui
Oxydes d'azote (NO _x)	80	44,3	37,3	Oui
Ammoniac (NH ₃)	30	0,21	0,148	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	50	7,7	4,5	Oui
Métaux particulaires et gazeux :				
Cd + Tl	0,05	0,0000	0,000780	Oui
Hg	0,05	0,0017	0,000238	Oui
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,5	0,0038	0,0385	Oui

	Valeurs limites de l'Arrêté mg/Nm ³	02/04/2024 mg/Nm ³	05/09/2024 mg/Nm ³	Conformité
REJETS GAZEUX Ligne 2				
Poussières totales	10	0,26	0,469	Oui
Acide Chlorhydrique (HCl)	10	0,04	0,0912	Oui
Acide Fluorhydrique (HF)	1	0,00	0,00	Oui
Dioxydes de soufre (SO ₂)	50	0,05	0,239	Oui
Composés organiques totaux (COT)	10	0,94	4,30	Oui
Oxydes d'azote (NO _x)	80	45,0	22,20	Oui
Ammoniac (NH ₃)	30	0,18	0,769	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	50	5,8	3,63	Oui
Métaux particulaires et gazeux :				
Cd + Tl	0,05	0,000006	0,000119	Oui
Hg	0,05	0,0000	0,00646	Oui
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	0,5	0,0033	0,00820	Oui

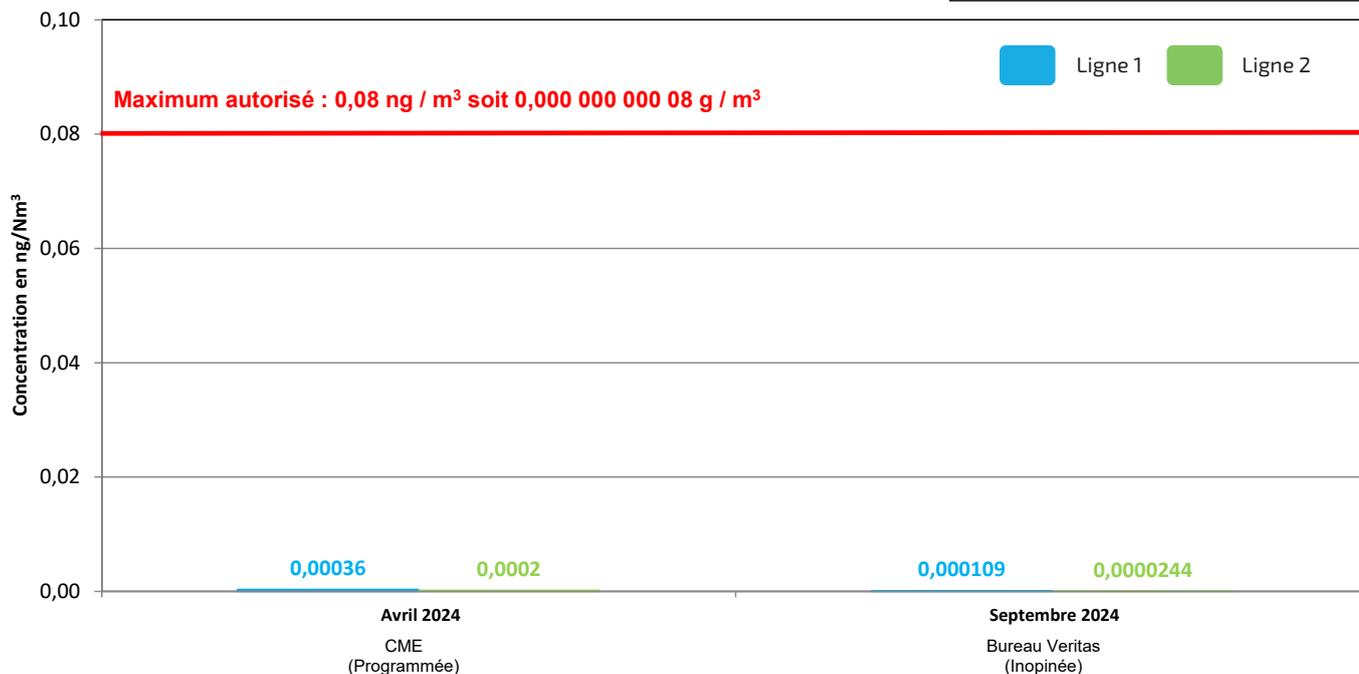
Cd : Cadmium Tl : Thallium Hg : Mercure Sb : Antimoine As : Arsenic Pb : Plomb
 Cr : Chrome Co : Cobalt Cu : Cuivre Mn : Manganèse Ni : Nickel V : Vanadium

En 2024, aucune non-conformité n'a été observée.

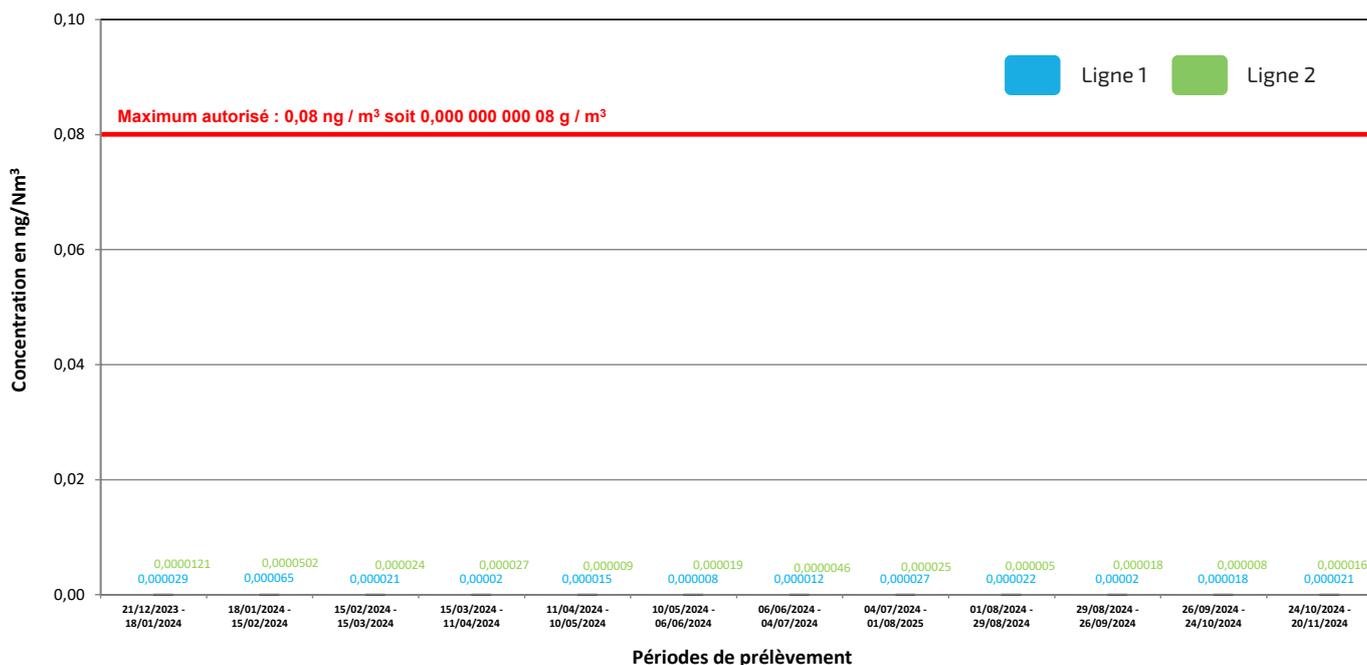




Suivi des concentrations des dioxines 2024 : mesures ponctuelles



Suivi des concentrations des dioxines / furannes 2024 : mesures en continu



Rejets gazeux totaux au titre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P) 2024

Polluants	SO ₂ (t)	HCl (t)	NO _x (t)	N ₂ O (t)	Poussières (t)	COV (t)	NH ₃ (t)	CO (t)
Ligne 1	0,377	0,083	10,406	3,864 (calculé à partir d'un facteur d'émission : 0,031 kg/tonne de déchet incinérée)	0,044	0,352	0,091	2,664
Ligne 2	0,358	0,023	6,687		0,041	0,231	0,238	2,718
Total	0,735	0,106	17,093		0,085	0,583	0,329	5,382

Polluants	As (kg)	Se (kg)	Hg (kg)	Pb (kg)	Zn (kg)	Cr (kg)	Cu (kg)	Ni (kg)	Cd (kg)	V (kg)
Ligne 1	0,00	0,00	0,05	0,40	9,71	0,49	0,66	0,45	0,13	0,06
Ligne 2	0,00	0,00	0,01	0,22	3,82	0,29	0,27	0,22	0,02	0,00
Total	0,00	0,00	0,06	0,62	13,53	0,78	0,93	0,67	0,15	0,06

SUR L'AIR AMBIANT

Des mesures sur l'air ambiant sont réalisées en continu, grâce à la station d'analyses de l'air ambiant de Saint-Germain-sur-Rhône.

En complément, une campagne de mesures en trois points et en période hivernale est effectuée pendant une semaine.

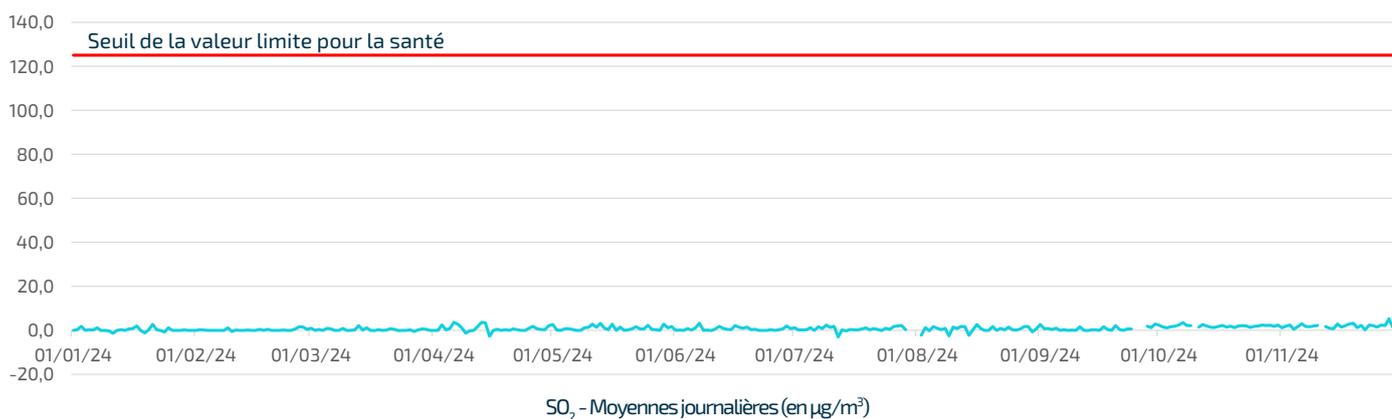
Depuis le mois d'octobre 2002, la station d'analyse de l'air a été confiée à des professionnels. C'est l'association ATMO Auvergne Rhône-Alpes qui a,

par convention, la charge de récolter les résultats et de les diffuser.

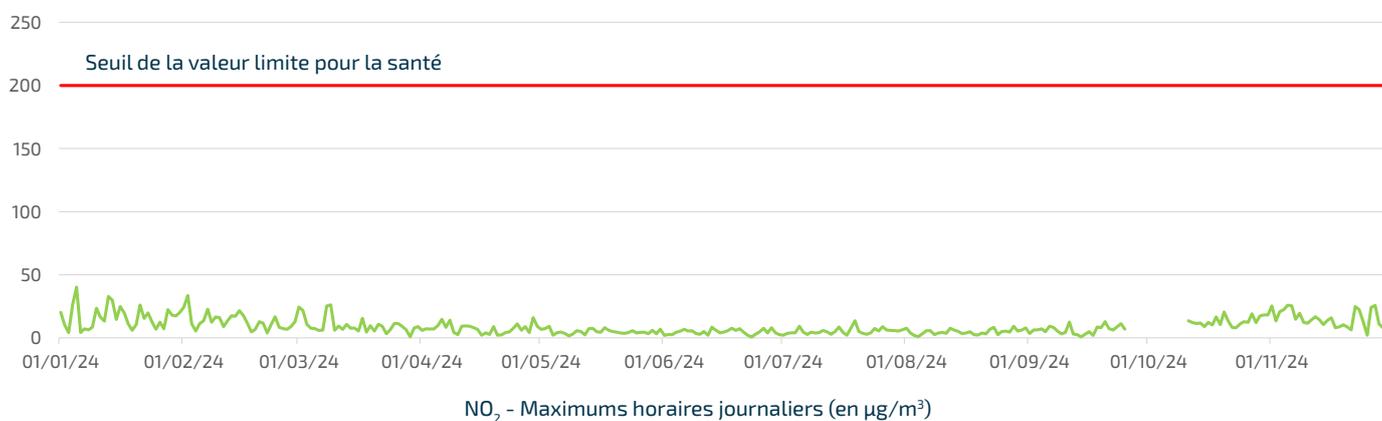
En France, la réglementation relative à la qualité de l'air ambiant est définie par deux textes législatifs :

- > La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996,
- > Le décret 2002-213 du 15 février 2002, adaptation en droit français d'une directive européenne.

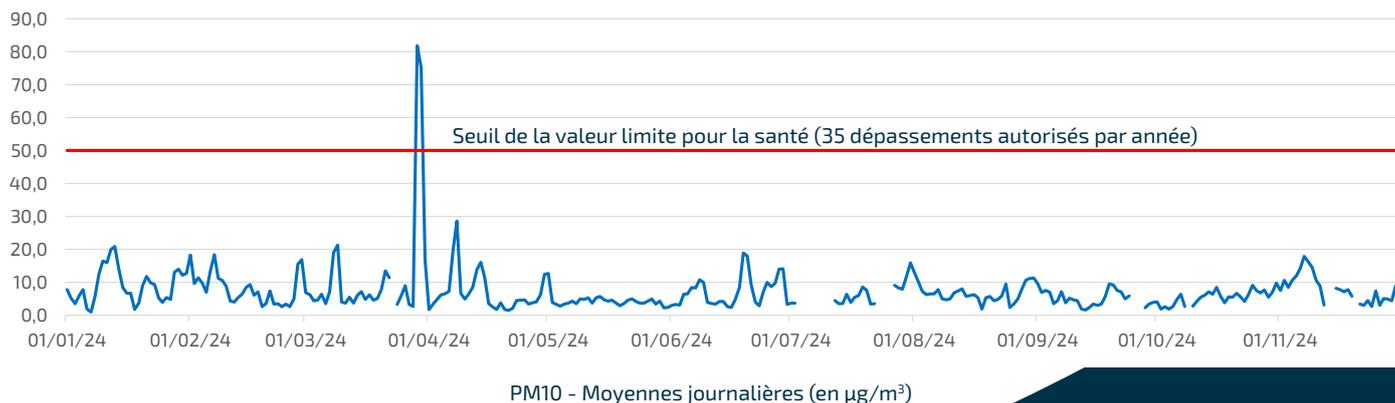
Suivi des concentrations en SO₂ en continu à la station de Saint-Germain-sur-Rhône



Suivi des concentrations en NO₂ en continu à la station de Saint-Germain-sur-Rhône



Suivi des concentrations en particules fines (PM10) en continu à la station de Saint-Germain-sur-Rhône



Résultats de la campagne de mesure 2024 de l'air ambiant

La campagne 2024 de mesure de l'air ambiant a eu lieu du 20 au 26 février. Elle a été effectuée par ENEXCO. Les résultats sont les suivants (concentrations moyennes sur la période de mesure) :

	Moyenne Poussières	Moyenne NO ₂	Moyenne SO ₂
Station d'épuration	2,73	27,65	3,48
Villes	4,77	16,95	0,33
Bellegarde centre	2,62	13,6	0,12
Norme de référence	Objectif de qualité moyenne annuelle 30 µg/m ³ Valeur limite Moyenne jour 50 µg/m ³	Objectif de qualité moyenne annuelle 40 µg/m ³ Niveau d'information Max horaire 200 µg/m ³	Objectif de qualité moyenne annuelle 50 µg/m ³ Valeur limite Moyenne jour 125 µg/m ³

Les analyses concernant le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et les particules de moins de 10 µm (PM10), menées sur cette campagne n'ont révélé ni un dépassement des valeurs limites horaires ou journalières ni le dépassement d'un seuil d'information ou critique. Pour tous les paramètres mesurés, les objectifs de qualité ont été atteints durant la période de mesure.

REJETS DANS LE RHÔNE (ENTRÉE/SORTIE DE L'HYDROCONDENSEUR)

	Arrêté Préfectoral	Mai 2024	
		Entrée	Sortie
Température °C	Diff < 10°C	15,8	24,5
DBO5 mg / L	-	< 3,0	< 3,0
DCO mg / L	-	< 30	< 30
MEST mg / L	-	2,4	2,2
Hydrocarbures mg / L	-	< 0,10	< 0,10
Résistivité ohm.cm	-	3 559	3 534
pH	-	8	8

Les résultats ne présentent pas de non-conformité au niveau de la différence de température de l'eau du Rhône entre l'entrée et la sortie de l'hydrocondenseur, ni de différences significatives sur les autres paramètres chimiques mesurés.



4

LA CAMPAGNE DE SURVEILLANCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à la réglementation en vigueur, le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR) est tenu, depuis 2006, d'assurer annuellement un programme de surveillance des retombées des émissions atmosphériques par réalisation de prélèvements dans l'environnement de l'usine d'incinération.

Suite à une consultation préalable, le SIVALOR a sollicité l'APAVE pour la réalisation des prélèvements et des analyses demandées par l'arrêté d'exploitation. Son intervention s'est déroulée du 22 au 25 juillet 2024.

Pour le sol, les végétaux et l'air ambiant, les prélèvements ont été réalisés en deux points choisis au nord et au sud du site.

Pour les sédiments du Rhône, un prélèvement a été effectué, à proximité de l'usine, vers la station de pompage. Ces sites ont été préalablement validés par l'inspecteur des installations classées qui suit l'activité du site.

Le programme de surveillance

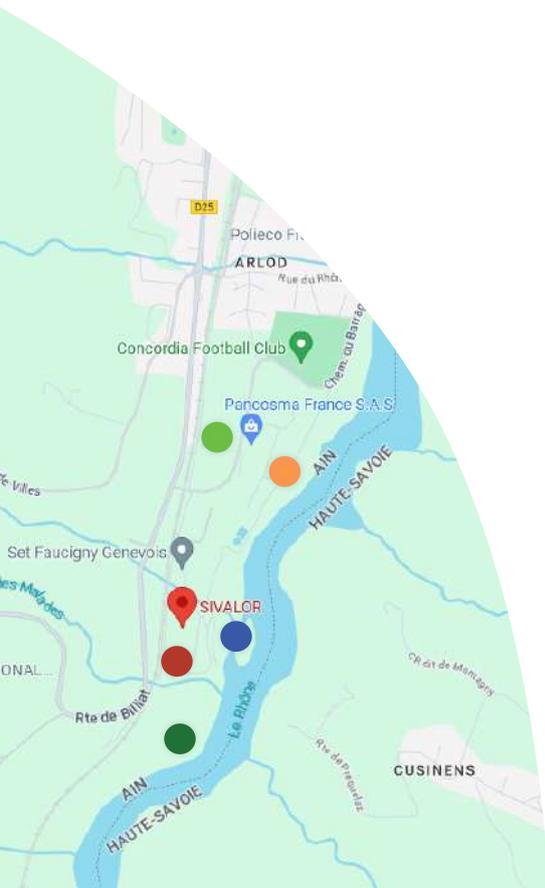
Prélèvements effectués en des points prédéfinis pour :

- > l'air ambiant ;
- > le sol ;
- > les végétaux ;
- > les sédiments du Rhône.



Paramètres analysés sur les prélèvements :

- > métaux lourds (Cd, Tl, Hg, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V, Zn, Se) ;
- > Dioxines et Furannes.



- Point de prélèvement d'air ambiant au nord de l'usine
- Point de prélèvement d'air ambiant au sud de l'usine
- Point de prélèvement de sols et de végétaux au nord de l'usine
- Point de prélèvement de sols et de végétaux au sud de l'usine
- Point de prélèvement des sédiments du Rhône, à proximité de la station de pompage

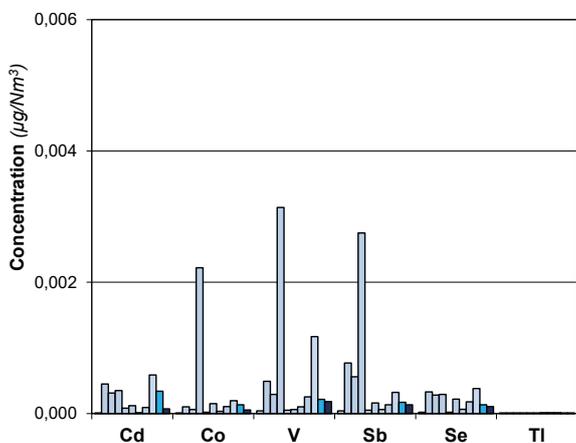
Zone	Nature	Distance à l'incinérateur	Matrice prélevée
Nord	Prairie fauchée	800 m	Sol, végétaux
Nord	Espace vert STEP	500 m	Air
Sud	Prairie fauchée	300 m	Air, sol, végétaux
Station de pompage	Berge du Rhône	100 m	Sédiments

LES RÉSULTATS DANS L'AIR AMBIANT

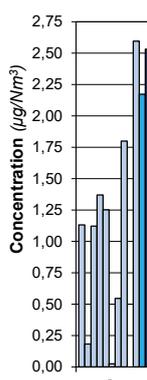
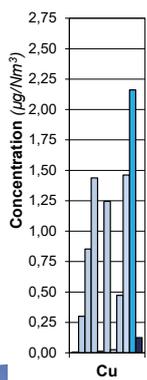
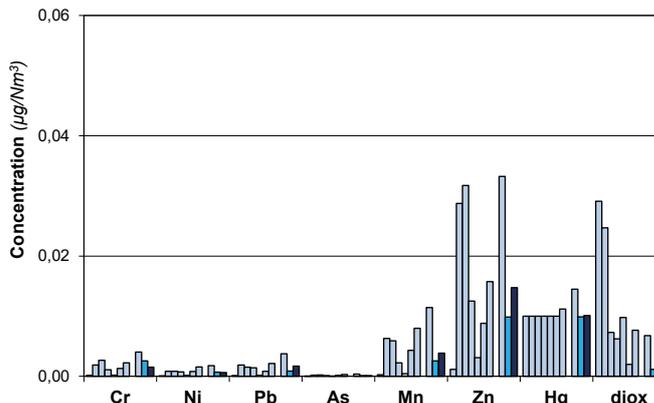
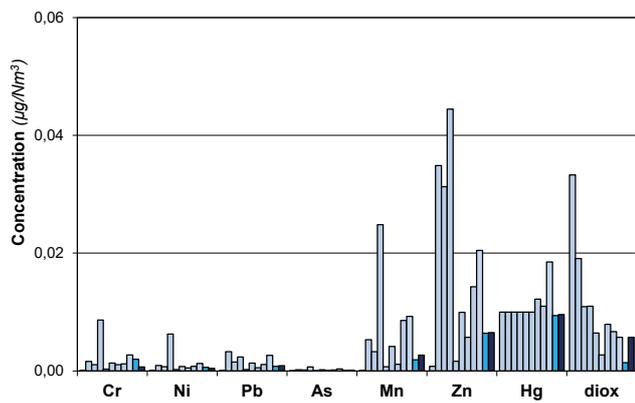
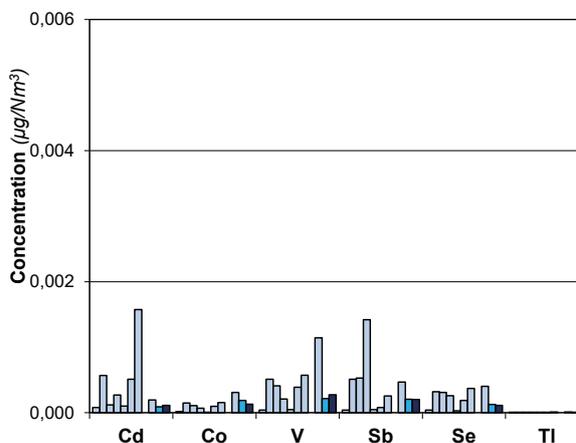
Concentration en métaux lourds et dioxines dans l'air ambiant, de 2014 à 2024

2023 2024

Au nord de l'usine



Au sud de l'usine

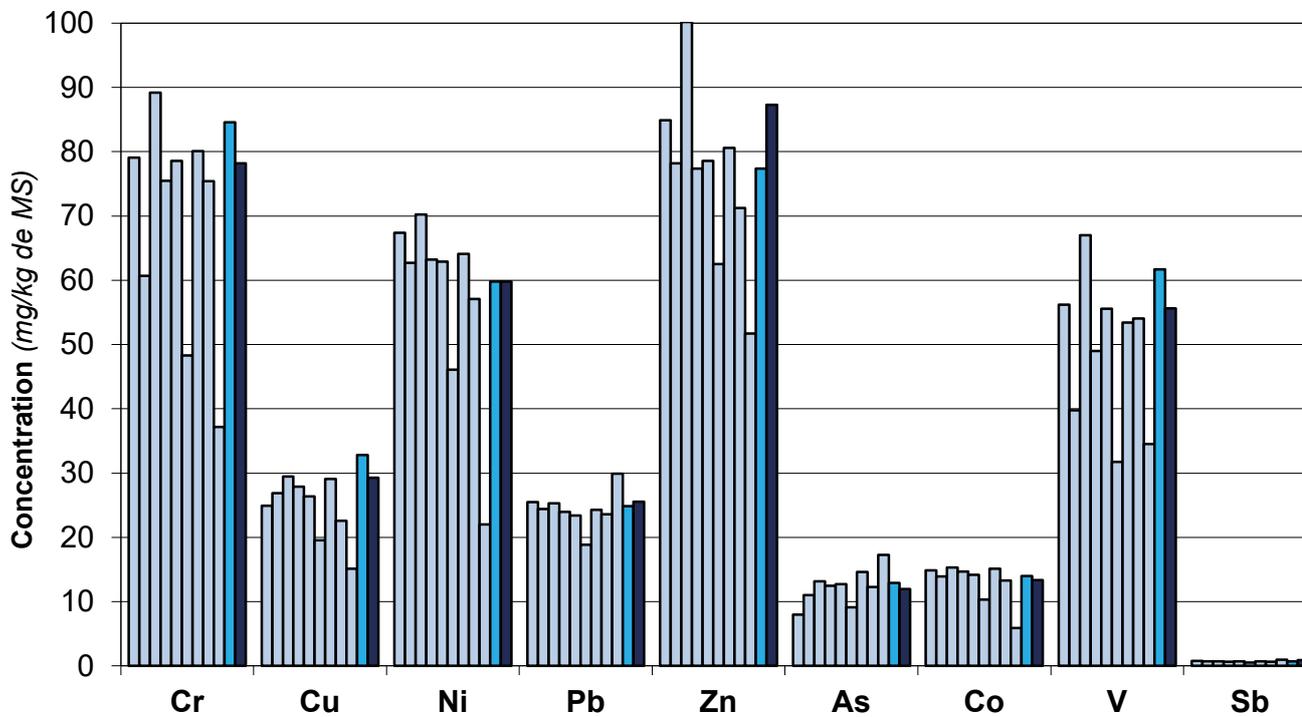


LES RÉSULTATS POUR LES SOLS

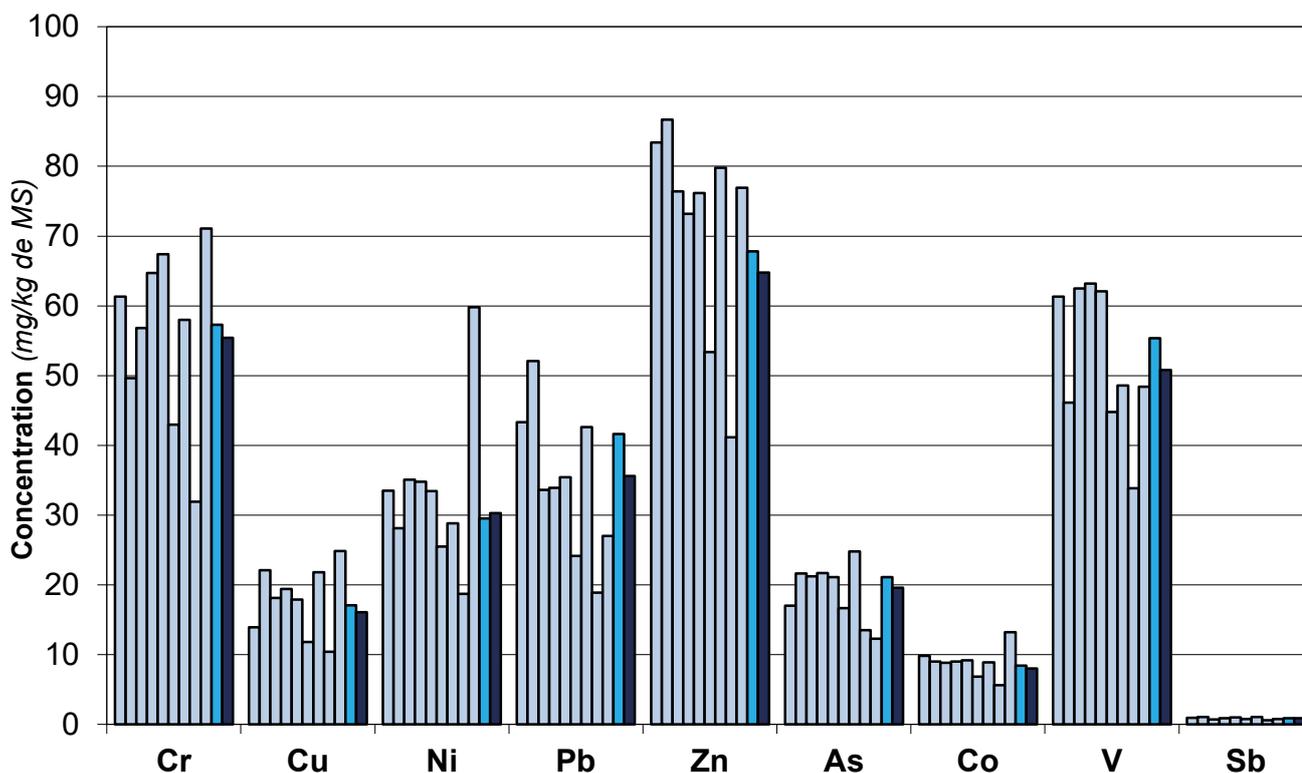
Concentration en métaux lourds dans les sols, de 2014 à 2024

2023 2024

Au nord de l'usine



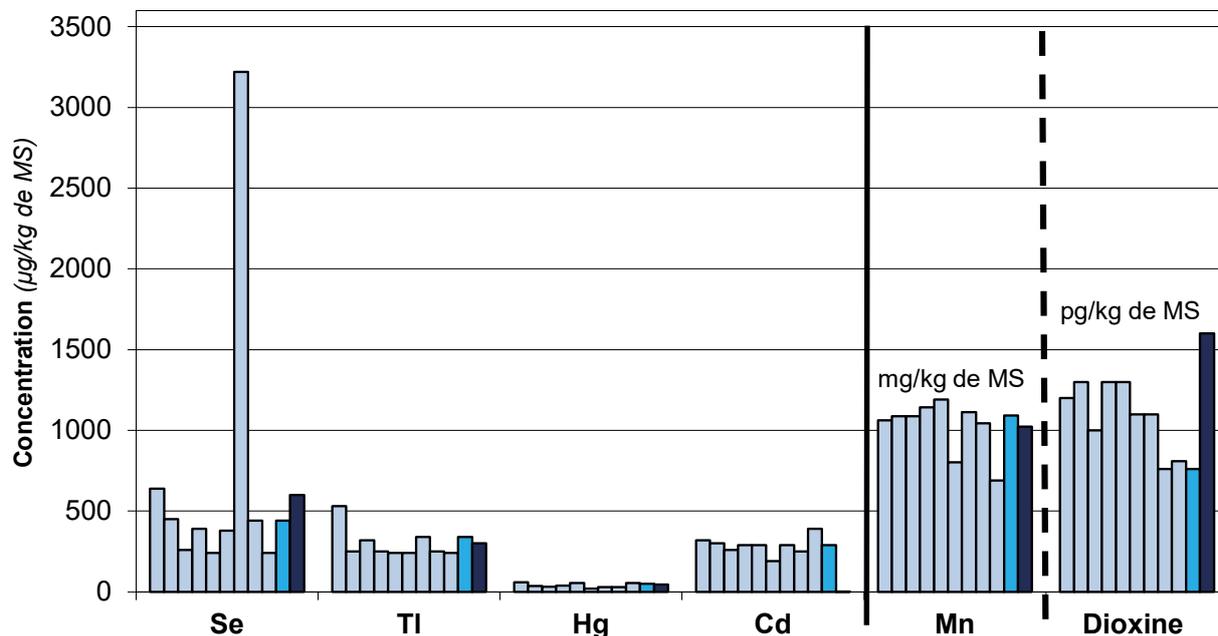
Au sud de l'usine



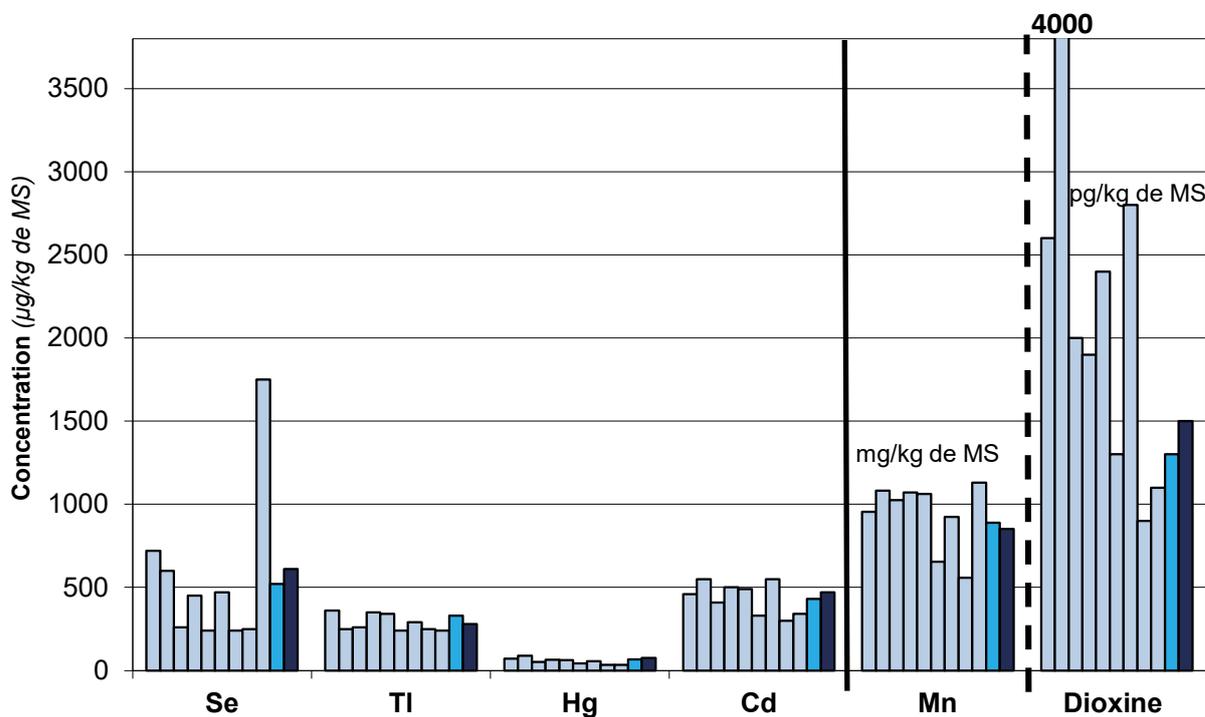
Concentration en autres métaux lourds et dioxines dans les sols

2023 2024

Au nord de l'usine



Au sud de l'usine



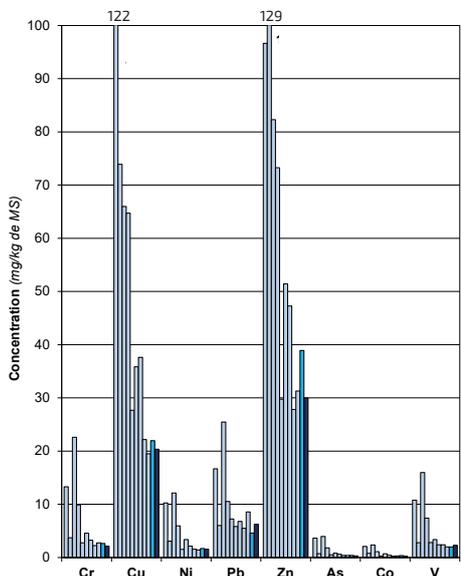
Utilisation des sols pour la culture des produits alimentaires (Allemagne)	Niveau dioxines (ng/kg de matière sèche)
Valeur cible	5
La culture de produits alimentaires n'est pas limitée. Cependant, la mise en culture de plantes sensibles au transfert des dioxines (pâturage...) devra être évitée si des niveaux croissants de dioxines sont détectés dans les produits issus de ces sols	5 à 40
Restriction de cultures à des produits à faible capacité de transfert des dioxines (maïs...)	> 40

LES RÉSULTATS POUR LES VÉGÉTAUX (MOUSSES)

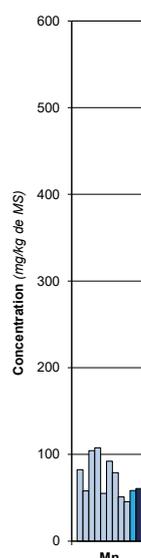
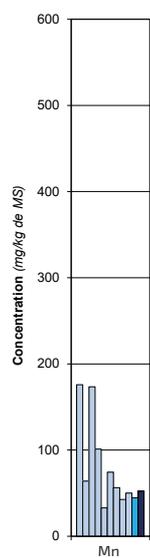
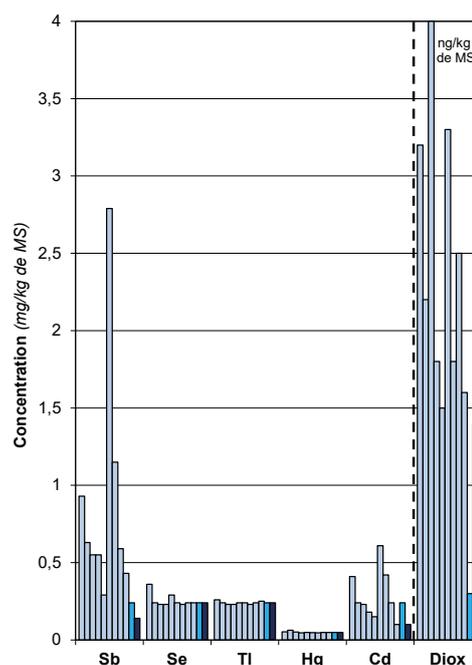
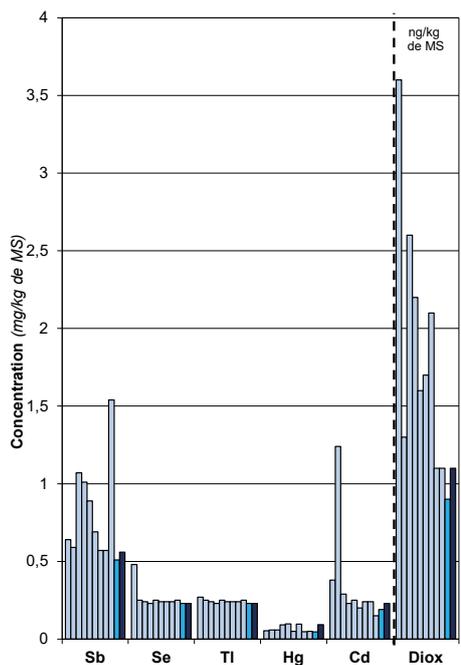
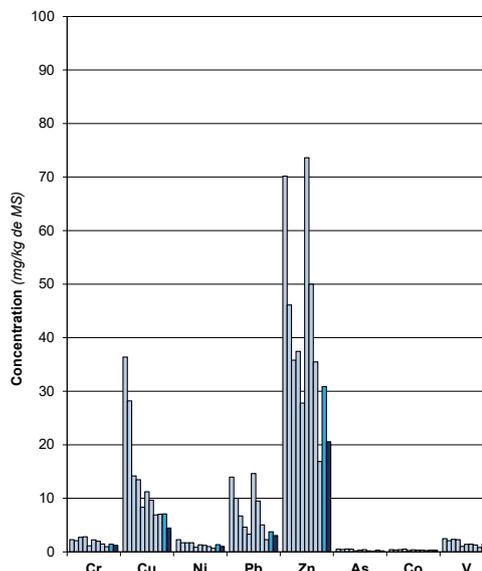
Concentration en métaux lourds et dioxines dans les mousses de 2014 à 2024

2023 2024

Au nord de l'usine



Au sud de l'usine

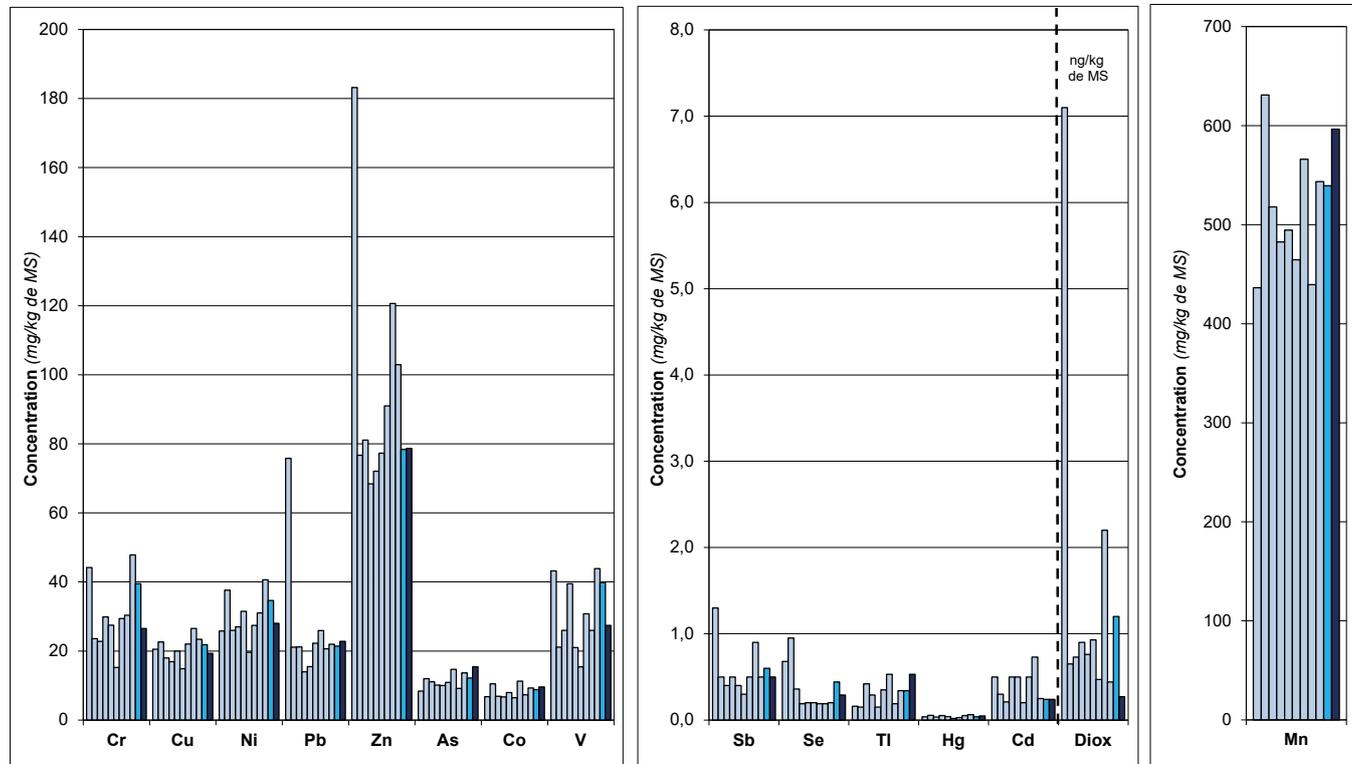


LES RÉSULTATS POUR LES SÉDIMENTS DU RHÔNE

Concentration en métaux lourds et dioxines dans les sédiments de 2014 à 2024

2023 2024

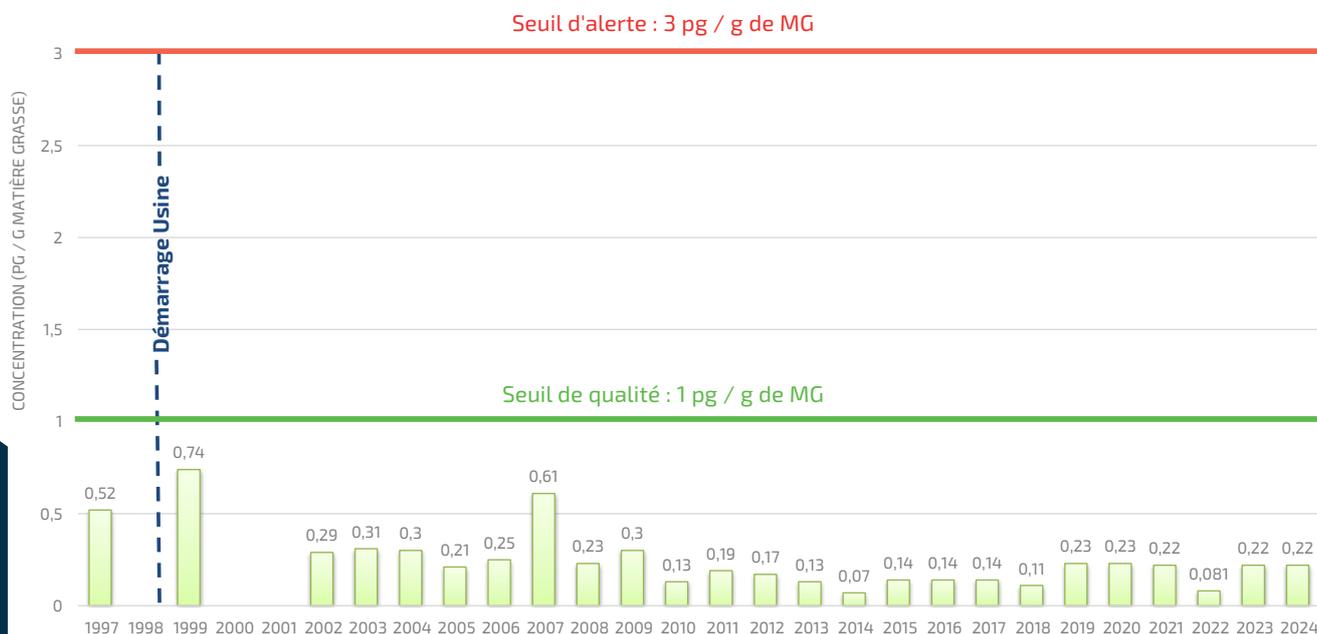
Au niveau de la station de pompage



LES RÉSULTATS DANS LE LAIT

Suivi des concentrations de dioxines / furannes mesurées dans un échantillon de lait produit par la ferme Duclosson - Commune de Saint-Germain-sur-Rhône (74)

La qualité du lait fait également l'objet d'un suivi par le biais d'analyses de PCDD / PCDF sur un échantillon de lait produit par une ferme de Saint-Germain-sur-Rhône sur un secteur concerné par le panache de fumée de l'UVE.



EN CONCLUSION

Air ambiant

Les concentrations en métaux lourds mesurées en 2024 dans l'air ambiant au Nord et au Sud de l'usine sont globalement du même ordre de grandeur pour l'ensemble des paramètres par rapport à 2023 en dehors du cuivre au niveau de la zone Nord qui est en forte baisse. Concernant les dioxines / furannes, les concentrations sont plus élevées qu'en 2023 mais plus faibles que certaines concentrations observées les années précédentes. D'autre part, aucune valeur n'est supérieure aux valeurs guides existantes (Cd, Ni, As, mesurés pour les PM10). On rappelle qu'en 2021 l'usine était à l'arrêt pendant la prise d'échantillon (donc sans impact sur l'air).

Sols

Pour les métaux lourds, globalement les concentrations mesurées au Nord et au Sud sont du même ordre de grandeur que celles des campagnes précédentes voire en baisse. Pour autant, nous remarquons par rapport à 2023 des petites hausses pour le zinc et le sélénium au niveau de la zone Nord, et pour le sélénium et le cadmium au niveau de la zone Sud. Pour les dioxines / furannes, la concentration est en légère hausse au niveau de la zone Sud par rapport à 2023, mais inférieure aux autres années, la hausse est plus marquée au niveau de la zone Nord. Toutefois dans les deux cas, les concentrations restent très inférieures à la valeur cible fixant l'utilisation des sols pour la culture de produits alimentaires (normes Allemandes).



Mousses

En 2024, les concentrations en métaux lourds mesurées dans les mousses au niveau des zones Nord et Sud sont du même ordre de grandeur que 2023 voire en légère baisse et l'ensemble des valeurs restent très inférieures à celles déjà observées par le passé. Concernant les dioxines / furannes, il est constaté une stagnation de la concentration au Nord et une hausse au Sud par rapport à 2023, mais là encore les valeurs restent très inférieures à celles observées les années précédentes.

Sédiments du Rhône

Les concentrations en métaux lourds mesurées dans les sédiments du Rhône en 2024, affichent une stagnation ou une légère baisse par rapport à 2023 en dehors du thallium et du magnésium. Pour autant ces concentrations restent inférieures à celles déjà observées depuis le début des campagnes de mesure. La concentration en dioxines affiche quant à elle une baisse assez marquée par rapport à 2023.

Il s'agit de la concentration la plus basse mesurée depuis les dix dernières années. D'autre part, les concentrations montrent toujours le respect des valeurs sols de la norme NFU 044, valeurs limites de concentrations en éléments traces dans les sols récepteurs de boues fixées dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Lait de vache

Les concentrations 2024 en dioxines / furanes mesurées dans le lait de vache sont toujours très inférieures au seuil de qualité.



5

Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



LES RÉSULTATS DE LA PLATEFORME DES MÂCHEFERS

	Arrêté du 18 Nov 2011 - MIDND («Mâchefers»)	Seuils		
	SET Faucigny	V - Type 2	V - Type 1	Non Valorisable
2024	Date échantillon			
	Référence échantillon			

Teneur Intrinsèque	COT	Carbone Organique total	g/kg MS	30	30	30	
		Benzène	µg/kg MS				
		Toluène	µg/kg MS				
		Ethylbenzène	µg/kg MS				
		m+p-Xylène	µg/kg MS				
		o-Xylène	µg/kg MS				
		Xylènes	µg/kg MS				
		BTEX	Total	mg/kg MS	6	6	6
			Polychlorobiphényles	mg/kg MS			
			7 congénères	mg/kg MS	1	1	1
			C10 à C40	mg/kg MS	500	500	500
		HAP	Hydrocarbures Polycycliques	mg/kg MS	50	50	50
		Dioxines et Furannes	ng I-TEQ oms 2005 / kg MS		10	10	10

Lixiviation	As		mg/kg MS	0,6	0,6	0,6
	Ba		mg/kg MS	28	56	56
	Cd		mg/kg MS	0,05	0,05	0,05
	Cr total		mg/kg MS	1	2	2
	Cu		mg/kg MS	50	50	50
	Hg		mg/kg MS	0,01	0,01	0,01
	Mo		mg/kg MS	2,8	5,6	5,6
	Ni		mg/kg MS	0,5	0,5	0,5
	Pb		mg/kg MS	1	1,6	1,6
	Sb		mg/kg MS	0,6	0,7	0,7
	Se		mg/kg MS	0,1	0,1	0,1
	Zn		mg/kg MS	50	50	50
	Fluorures		mg/kg MS	30	60	60
	Chlorures		mg/kg MS	5000	10000	10000
	Sulfates		mg/kg MS	5000	10000	10000
	Chlorures + Sulfates		mg/kg MS	10000	20000	20000
	Fraction soluble		mg/kg MS	10000	20000	20000

Catégorie environnementale du mâchefer du mois



Envoyé en préfecture le 25/09/2025
 Reçu en préfecture le 25/09/2025
 Publié le
 ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



L'arrêté préfectoral du 26 décembre 2013 intègre la plateforme de stockage et de maturation des mâchefers dans l'autorisation d'exploiter accordée au SIVALOR. Le bilan d'activité présente donc, comme le veut la législation, l'ensemble des résultats d'analyses effectuées en cours d'année 2024.

Il existe trois types de qualité de mâchefer :

- Valorisable Type 2 (tout type de valorisation en technique routière)
- Valorisable Type 1 (utilisation en sous-couche de route ou parking)
- Non valorisable (élimination en installation de stockage de déchets non dangereux)

Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024	Décembre 2024
										En cours d'analyse	En cours d'analyse
19/03/2024	17/10/2024	23/05/2024	29/05/2024	18/09/2024	06/11/2024	06/11/2024	17/10/2024	06/11/2024	06/12/2024		
SOC2403-3116	SOC2410-2634	SOC2405-2598	SOC2406-133	SOC2409-2111	SOC2411-876	SOC2411-914	SOC2410-2636	SOC2411-905	SOC2412-1240		
21/03/2024	18/10/2024	28/05/2024	04/06/2024	19/09/2024	08/11/2024	08/11/2024	18/10/2024	08/11/2024	10/12/2024		
8,6	8,0	6,8	8,4	8,4	6,8	11,8	5,4	7,3	6,2		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
200	200	200	200	200	200	200	200	200	200		
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
										Analyses en cours	Analyses en cours
0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6		
										Analyses en cours	Analyses en cours
0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07		
39,00	25,00	25,00	45,00	26,00	51,00	49,00	25,00	49,00	33,00		
0,81	0,80	0,80	0,80	0,82	0,80	0,85	0,80	0,80	0,80		
1,53	1,27	1,21	1,41	1,77	1,36	1,72	1,43	1,21	1,37		
0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010		
0,850	0,850	1,730	1,180	1,060	0,790	1,040	1,480	0,810	1,430		
0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005		
0,090	0,110	0,100	0,120	0,050	0,060	0,080	0,140	0,050	0,120		
5,060	1,050	4,810	4,120	1,570	2,860	2,130	2,410	1,940	2,170		
0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001		
0,490	0,240	0,480	0,440	0,260	0,530	0,360	0,440	0,450	0,320		
0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050		
0,050	0,430	0,120	0,060	0,050	0,050	0,050	0,300	0,080	0,050	Analyses en cours	Analyses en cours
0,049	0,240	0,250	0,320	0,430	0,630	0,390	0,250	0,540	0,330		
0,010	0,020	0,010	0,010	0,010	0,020	0,010	0,010	0,020	0,010		
0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,500	0,980	0,500	0,500	Analyses en cours	Analyses en cours
1,0	1,0	1,0	1,0	1,3	1,0	1,0	1,4	1,0	1,0		
3546,8	4386,5	3700,7	4281,7	4016,1	5012,0	3541,0	4038,8	4655,7	4191,6		
1703	2770	1161	2047	4087	3641	1200	770	2853	1290		
5250	7157	4862	6329	8103	8653	4741	4809	7509	5482		
17 280	17 740	15 300	16 480	16 140	18 340	15 500	14 430	17 230	16 960		
V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2	V - Type 2		

BILAN DE LA VALORISATION DES MÂCHEFERS EN 2024

À la fin du processus de valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, il subsiste un résidu de matière de l'ordre de 20 % du tonnage entrant : les mâchefers.

Ils se présentent sous la forme de granules de couleur grise, mélange de métaux, de verre, de silice, d'alumine, de chaux, de carbone et d'eau.

Après une première opération de criblage, les métaux ferreux et non ferreux sont retirés des mâchefers, principalement l'acier, l'aluminium et le cuivre.

Cette grave de mâchefers est stockée dans des alvéoles afin de suivre une étape de maturation de près de trois mois. Elle vit alors une série de contrôles par l'exploitant de l'incinérateur et par des laboratoires indépendants. Sa conformité aux seuils réglementaires permettra sa valorisation, selon les règles environnementales en vigueur, principalement dans des ouvrages de voirie. En effet, elle constitue une excellente alternative aux matières minérales extraites des carrières ou des rivières qui sont habituellement utilisées pour les sous-couches de forme des routes et les plateformes de soutien des parkings.



Quantités produites > 21 190 t
Quantités valorisées > 28 864 t

La différence entre les quantités produites et les quantités valorisées correspond au stock présent au niveau de la plateforme mâchefers prêt à être utilisé sur des chantiers.

Nom du chantier	SMAG	GAEC de la petite serre	SCI Domaine d'Everdeen	CORMORECHE	Commune de Seyssel	EARL de Villaroux	SAS Ecovert Boilon
Description	Création d'une voirie	Création d'une plateforme	Construction parking et voirie	Plateforme pour hangar	Création d'un parking	Création d'une plateforme	Création d'une plateforme
Lieu	ARCHAMPS (74)	BUELLAS (01)	CURTAFOND (01)	CHANEINS (01)	SEYSSEL (74)	ROMENAY (71)	SEUILLET (03)
Date	Décembre 2024	Octobre et novembre 2024	Février et juillet 2024	Août, septembre, et octobre 2024	Avril, juin, juillet, et août 2024	Novembre et décembre 2024	Septembre et octobre 2024
Quantité valorisée sur le chantier	218 t	6 535 t	3 946 t	3 059 t	2 640 t	8 088 t	4 378 t
Lots de production valorisés	Juin 2024 : 218 t	Janvier 2024 : 2 203 t	Avril 2023 : 1 321 t	Juillet 2023 : 737 t	Juin 2023 : 1 024 t	Février 2024 : 567 t	Octobre 2023 : 615 t
		Février 2024 : 1 625 t	Mai 2023 : 1 614 t	Août 2023 : 2 032 t	Juillet 2023 : 233 t	Avril 2024 : 1 664 t	Novembre 2023 : 1 984 t
		Mars 2024 : 1 672 t	Juin 2023 : 694 t	Octobre 2023 : 142 t	Septembre 2023 : 1 383 t	Mai 2024 : 573 t	Décembre 2023 : 1 780 t
		Mai 2024 : 1 034 t	Septembre 2023 : 317 t	Décembre 2023 : 148 t		Juillet 2024 : 2 283 t	
						Août 2024 : 1 129 t	
					Septembre 2024 : 1 872 t		

À VENIR EN 2025...

Le projet de réseau de chaleur

Avec nos partenaires Dalkia, la SEM LEA et la commune de Valserhône, nous concrétisons un projet ambitieux pour une énergie plus propre et locale.

Le futur réseau de chaleur permettra de réduire l'empreinte carbone de la commune en récupérant la chaleur produite lors de l'incinération des ordures ménagères grâce à notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

Ce projet est le fruit d'une coopération entre quatre actionnaires réunis au sein de la SAS Valserhône Chaleur.

85%

de l'énergie issue de l'UVE

4 500

tonnes de CO₂ évitées / an

2 200

logements concernés

12 Km

de réseau déployés

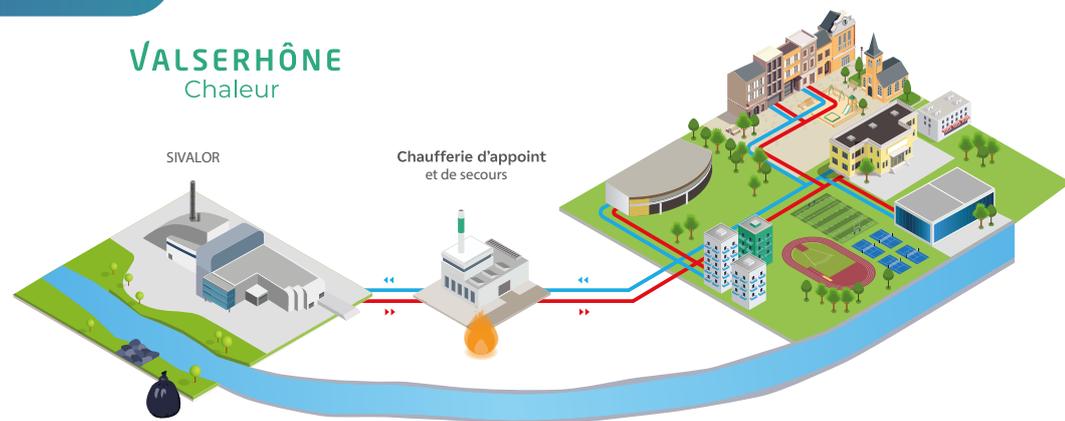
Les dates importantes

Lancement des travaux : automne 2025

Mise en service prévue : octobre 2026

6,5 M€

financés par le SIVALOR pour les travaux à l'UVE



L'amélioration de la protection incendie

Le SIVALOR mettra en place une cuve de secours de 900 m³ d'eau afin de garantir une autonomie en eau en cas d'incendie. Par ailleurs, nous renforçons la détection des feux ainsi que les moyens de leur extinction avec l'installation de nouvelles caméras thermiques de dernière génération et de nouveaux canons pour une meilleure protection dans la fosse. Enfin, les locaux électriques seront sécurisés par des installations automatiques d'extinction à gaz qui permettront de lutter plus efficacement contre les incendies. Ces mesures visent à optimiser notre réactivité tout en renforçant la protection de nos infrastructures.

1,4 M€

Coût des travaux

10 L/min/m²

Débit des canons à eau

Calendrier

Lancement des travaux : automne 2025



Retrouvez toute notre actualité :



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 074-200011773-20250924-CC_2025_0121-DE



UNITE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE *sivalor*

Impression : Kalistene - papier certifié 100% PEFC

5 chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
Tél. 04 50 56 67 30
www.sivalor.org

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE

Accélérateur de valorisation !